

Le présent rapport et les données statistiques sont établis conformément aux dispositions de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.

Un exemplaire du rapport annuel est fourni gratuitement aux entreprises soumises à la surveillance du Commissariat aux Assurances et, sur une base de réciprocité, aux institutions et organismes qui en font la demande et qui fournissent au Commissariat aux Assurances leurs publications.

Des exemplaires supplémentaires sont fournis à tous intéressés qui en font la demande au prix de 12 euros par exemplaire.

Commissariat aux Assurances, 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Téléphone : (+352) 22 69 11-1 ; Téléfax : (+352) 22 69 10 ; Site internet : www.commassu.lu ; e-mail : commassu@commassu.lu ;

Relation bancaire : Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg n° IBAN LU04 0019 1002 0053 4000.

La reproduction totale ou partielle du présent rapport annuel est autorisée à condition d'en citer la source.

Editorial	06
I Le Commissariat aux Assurances	08
1 Organisation et attributions du Commissariat aux Assurances	08
2 Activités du Commissariat aux Assurances en 2003	09
3 Organes et personnel du Commissariat aux Assurances	18
4 Comités techniques du Commissariat aux Assurances	19
II Le marché de l'assurance directe en 2003	20
1 Les entreprises	20
2 Statistiques générales sur l'activité en 2003	27
3 L'assurance non vie en 2003	41
4 L'assurance-vie en 2003	62
III Le marché de la réassurance en 2003	78
1 Les entreprises	78
2 L'activité de réassurance	80
1 Annexe	
Listes des principaux textes législatifs et réglementaires en matière d'assurances	90
2 Annexe	
Listes des entreprises d'assurances établies	93
3 Annexe	
Listes des entreprises d'assurances ayant notifié leur intention d'opérer sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg en régime de libre prestation de services	100
4 Annexe	
Liste des entreprises de réassurances de droit luxembourgeois	101
5 Annexe	
Liste des sociétés de gestion des entreprises de réassurances	114
6 Annexe	
Liste des courtiers d'assurances	116
7 Annexe	
Liste des gestionnaires de fonds de pension	123
8 Annexe	
Liste des domiciliataires de sociétés autres que de sociétés de réassurances agréés par le Commissariat aux Assurances	124
9 Annexe	
Définitions des branches d'assurances	125

2003 : solide augmentation du chiffre d'affaires et amélioration des résultats des entreprises d'assurances et de réassurances luxembourgeoises.

Pour le Commissariat aux Assurances, l'année 2003 a été marquée par la célébration du 150^e anniversaire de l'adoption de la première loi de contrôle des assurances en présence de S.A.R. le Grand-Duc.

L'année jubilaire du Commissariat aux Assurances était une année très satisfaisante pour la plupart des acteurs du marché luxembourgeois de l'assurance et de la réassurance.

Accompagnant et anticipant même la reprise conjoncturelle générale et le relatif redressement des marchés boursiers, l'assurance luxembourgeoise a repris le chemin de la croissance tant au regard de l'encaissement de primes que de la somme des bilans.

Avec une *progression des primes* toutes branches confondues de 13,82 % le marché de *l'assurance directe* renoue avec les bonnes performances enregistrées au cours de la période de 1998 à 2000 qui a connu des taux de croissance dépassant régulièrement les 10 %.

L'encaissement total passe à 7,335 milliards d'euros fin 2003 contre 6,445 milliards d'euros fin 2002.

Les primes encaissées en *assurance-vie* augmentent de 15,36 % (contre 1,28 % seulement en 2002) pour passer à 6,325 milliards d'euros.

Les primes encaissées en *assurance non vie* progressent légèrement de 5,02 % pour dépasser pour la première fois le milliard d'euros. Si on fait abstraction des branches de l'assurance maritime – qui comptent pour un tiers de l'encaissement – les autres branches de l'assurance non vie enregistrent une croissance de 4,44 %.

La *somme des bilans* de toutes les entreprises d'assurances directes soumis à la surveillance du Commissariat aux Assurances a connu une croissance vigoureuse de 15,57 % contre 1,09 % seulement en 2002.

La *situation de solvabilité* est restée largement excédentaire en dépit d'exigences renforcées comme suite à la mise en vigueur anticipée des nouvelles règles communautaires.

Quant aux *résultats*, *l'assurance non vie* a connu des bénéfices après impôts dépassant les 100 millions d'euros, soit le deuxième meilleur exercice depuis dix ans. La persistance de résultats globaux négatifs (-2,48 millions d'euros) en *assurance-vie* constitue la seule ombre au tableau, même si la perte enregistrée est en diminution de 93,08 % par rapport à celle de l'année 2002 et qu'elle est principalement due à la contre-performance d'un nombre limité d'entreprises.

Le secteur de la *réassurance*, tout en continuant à se développer de manière satisfaisante, a toutefois accusé une diminution de son encaissement de primes de 13,67 %. Ce recul est dû pour l'essentiel à une diminution de l'activité d'un nombre très réduit d'entreprises et ne constitue dès lors pas un phénomène généralisé.

La *somme des bilans de l'ensemble des entreprises d'assurances et de réassurances* tombant sous l'autorité du Commissariat aux Assurances s'établit à 48,22 milliards d'euros contre 43,57 milliards d'euros en 2002.

Si le développement du secteur profite en premier lieu aux entreprises concernées, il n'en reste pas moins que l'économie nationale et les finances publiques en partagent également les retombées, tant au point de vue de l'emploi qu'au point de vue des recettes fiscales :

- Malgré une tendance généralisée à la compression des effectifs dans les services financiers, *l'emploi total salarié* dans les entreprises d'assurances et de réassurances établies au Luxembourg, y non compris les quelque 7.000 agents et courtiers d'assurances et leurs employés, est resté pratiquement stable avec un très léger recul de 17 unités pour s'établir à 2.899 fin 2003, soit 2.673 salariés travaillant dans l'assurance directe et 226 dans la réassurance.
- Les *impôts, taxes et redevances* versés ou à verser par le secteur des assurances au Trésor Public s'élèvent pour l'exercice 2003 à quelque 45,20 millions d'euros pour l'assurance non vie, à 23,45 millions d'euros pour l'assurance-vie et à 38,05 millions d'euros pour la réassurance, soit au total un montant de 106,70 millions d'euros contre 68,09 millions d'euros en 2002.

Luxembourg, le 6 août 2004

Victor Rod,
Président du comité de direction



Claude Wirion,
Membre du comité de direction



ORGANISATION ET ATTRIBUTIONS DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

ACTIVITÉS DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES EN 2003

ORGANES ET PERSONNEL DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

COMITÉS TECHNIQUES DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

Le cadre légal et réglementaire régissant l'activité d'assurance et de réassurance au Grand-Duché de Luxembourg est fixé par la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. Ce texte confie la surveillance prudentielle de ce secteur au Commissariat aux Assurances, établissement public autonome, placé sous l'autorité d'un membre du Gouvernement, actuellement le Ministre du Trésor et du Budget. Le Commissariat est doté de la personnalité juridique, distincte de celle de l'Etat, et jouit de l'autonomie financière.

La loi accorde au Commissariat des compétences propres dans le cadre de la surveillance journalière des entreprises et des personnes soumises à son autorité. Le Ministre reste cependant compétent pour les décisions d'ordre politique dont notamment les décisions relatives à l'octroi et au retrait des agréments légaux.

Les organes du Commissariat sont le conseil et la direction.

Le conseil, composé de cinq administrateurs nommés pour quatre ans, dont trois représentants de l'Etat, un représentant des assureurs et un représentant des preneurs d'assurances, exerce les compétences normalement réservées à un conseil d'administration d'un établissement public. Il est plus particulièrement compétent pour arrêter le budget et les comptes du Commissariat avant leur soumission pour approbation au Gouvernement ainsi que pour émettre un avis sur toute question dont il est saisi par le ministre compétent ou le directeur du Commissariat.

La direction est l'autorité exécutive supérieure du Commissariat. Elle exerce toutes les attributions réservées par la loi au Commissariat, sous réserve des compétences du ministre et du conseil. Elle est composée d'un directeur, qui préside le comité de direction, et de deux membres choisis parmi le personnel du Commissariat, tous nommés pour un mandat renouvelable de six ans.

Tout en fonctionnant en tant que collègue, la direction a réparti entre ses membres les compétences dévolues au Commissariat suivant l'organigramme dont elle s'est dotée et qui distingue essentiellement entre l'assurance-vie, l'assurance non vie, la réassurance et les intermédiaires d'assurances. La direction est assistée par des fonctionnaires et des employés de l'Etat des différentes carrières de l'Etat. L'effectif total du Commissariat s'élève actuellement à vingt et une personnes.

Les frais de fonctionnement et de personnel, hormis le versement des pensions du personnel retraité, sont à charge du Commissariat et sont supportés en définitive par des taxes forfaitaires versées par les entreprises et les autres personnes placées sous la surveillance du Commissariat.

2.1. Travaux législatifs et réglementaires

Les lois et règlements grand-ducaux suivants ont été adoptés en l'an 2003 et 2004 :

- Loi du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs.

Cette loi porte transposition en droit luxembourgeois de la directive communautaire concernant l'assurance de la responsabilité civile des véhicules automoteurs. Elle vise particulièrement à améliorer et à accélérer l'indemnisation des personnes victimes d'un accident de circulation dans un Etat membre autre que celui de leur résidence.

- Loi du 11 mars 2004 relative à l'assainissement et la liquidation des entreprises d'assurances et modifiant la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.

Cette loi transpose en droit luxembourgeois les dispositions de la directive 2001/17/CE concernant l'assainissement et la liquidation des entreprises d'assurances. Accessoirement la loi complète la transposition de la quatrième directive automobile 2000/26/CE en insérant dans la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances les dispositions d'ordre prudentiel.

- Règlement grand-ducal du 10 janvier 2003 portant modification du règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes.

Ce règlement grand-ducal modifie d'une part les dispositions sur la marge de solvabilité des entreprises d'assurances ainsi que sur la nature et les limites des actifs admis en représentation des provisions techniques et le dépôt des valeurs mobilières représentatives des provisions techniques et introduit d'autre part un nouveau chapitre sur le plan de redressement des entreprises d'assurances.

- Règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 relatif au plan d'activité des entreprises d'assurances et portant modification du règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes.

Ce règlement grand-ducal modifie les dispositions relatives au contenu du programme d'activité des entreprises d'assurances directes.

- Règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 pris en exécution de la loi du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs.

Ce règlement grand-ducal complète la transposition de la quatrième directive automobile 2000/26/CE et remplace le règlement grand-ducal du 7 avril 1976 portant exécution de la loi régissant l'assurance obligatoire de la responsabilité civile des véhicules automoteurs.

- Règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 relatif au fonctionnement du Fonds de garantie automobile.

Tout comme le règlement précédent ce règlement porte exécution de la loi sur l'assurance responsabilité civile des véhicules automoteurs. Il reprend pour l'essentiel les dispositions d'exécution concernant le Fonds de garantie automobile. Ce règlement grand-ducal actualise les dispositions de l'ancien règlement grand-ducal du 9 juin 1964 qui est abrogé.

Outre des modifications de la législation le Commissariat a émis un certain nombre de circulaires interprétatives des textes existants.

Il a élaboré par ailleurs des projets de textes pour la transposition des nouvelles directives dans la législation nationale, telles les directives dites « commerce électronique », « fonds de pension » et « conglomérats financiers ».

Le Commissariat est assisté dans ses travaux par différents comités techniques constitués d'experts réunissant, à côté de ses propres fonctionnaires, les professionnels concernés. Suivant leurs missions, ces comités techniques sont créés pour une durée limitée ou illimitée.

Les comités techniques créés à ce jour sont :

- le comité technique « Réassurance » : les travaux de ce groupe portent sur l'applicabilité des normes de la marge de solvabilité du secteur de l'assurance directe aux entreprises de réassurances,
- le comité technique « R.C. Auto » chargé de préparer la transposition dans la loi luxembourgeoise de la quatrième directive automobile. Les travaux ont abouti à la loi du 16 avril 2003 et aux deux règlements grand-ducaux du 11 novembre 2003,
- le comité technique « Vie » dont les travaux ont porté essentiellement sur les règles de placement en assurance-vie liée à des unités de compte,

- le comité technique « Actuariat » qui traite de questions en relation avec les activités des actuaires au sein des entreprises d'assurances,
- le comité technique « Révisions externes » qui traite des questions relatives à la comptabilité des entreprises d'assurances et de réassurances ainsi que du reporting annuel,
- le comité technique « Intermédiaires d'assurances » dont les travaux portent actuellement sur la transposition en droit luxembourgeois de la directive communautaire sur les intermédiaires d'assurances,
- le comité technique « Lutte contre le blanchiment d'argent » se charge de l'élaboration d'un plan d'action visant à renforcer les procédures de lutte contre le blanchiment d'argent et la formation du personnel des entreprises d'assurances et de réassurances en la matière,
- le comité technique « Fonds de pension » dont l'attribution consiste à définir les règles prudentielles applicables aux fonds de pension tombant sous la surveillance du Commissariat aux Assurances.

2.2. Activités sur le plan national

2.2.1. Les agréments des entreprises d'assurances et le contrôle des produits

a) les agréments des entreprises d'assurances

Une part importante des activités du Commissariat est consacrée à l'accueil et à l'information des entreprises d'assurances et de réassurances désireuses de s'établir au Grand-Duché de Luxembourg.

Les dossiers d'agrément d'une entreprise d'assurances de droit luxembourgeois sont instruits par le Commissariat qui vérifie que les conditions matérielles, financières et en ressources humaines, indispensables au démarrage d'une activité d'assurance offrant des garanties de sérieux suffisantes, sont réunies. Une attention particulière est accordée aux qualités personnelles tant des actionnaires que des dirigeants.

L'établissement d'une succursale d'une entreprise communautaire au Grand-Duché de Luxembourg se fait par une notification au Commissariat de la part des autorités de contrôle de l'Etat du siège de l'entreprise d'assurances concernée.

Au cours de l'année 2003, deux entreprises d'assurances-vie luxembourgeoises ont été agréées et une entreprise d'assurances non vie allemande a établi une nouvelle succursale au Luxembourg. Deux entreprises d'assurances-vie luxembourgeoises se sont retirées du marché en 2003.

Il en résulte que le nombre d'entreprises d'assurances-vie est resté constant et le nombre des entreprises d'assurances non vie a augmenté d'une unité en 2003 par rapport à 2002.

Concernant les entreprises de réassurances, douze compagnies ont été nouvellement agréées en 2003 et neuf compagnies se sont retirées du marché.

b) le contrôle des produits

Les entreprises d'assurances opérant dans l'Union Européenne jouissent de la liberté tarifaire. Les autorités de contrôle vérifient, a posteriori et d'une manière non systématique, si les clauses des contrats sont conformes aux dispositions impératives et d'ordre public régissant la matière. En assurance-vie, le Commissariat exige en plus la production d'une note technique au moment de la commercialisation des produits.

2.2.2. Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

En application des articles 86 ss. de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, les entreprises d'assurances-vie et les courtiers d'assurances sont tenus de collaborer à la lutte contre le blanchiment de capitaux.

Le 30 novembre 2001, le Commissariat aux Assurances a émis la lettre circulaire 01/9 concernant l'étendue des obligations professionnelles concernant la lutte contre le blanchiment et la prévention de l'utilisation du secteur des assurances à des fins de blanchiment. Celle-ci oblige les dirigeants des entreprises d'assurances-vie et les courtiers d'assurances à transmettre au Commissariat aux Assurances les mêmes informations que celles communiquées au Procureur ; quelle que soit l'origine de la procédure d'information et quel que soit le contenu de l'information communiquée.

Dans ce cadre, 73 déclarations de soupçon ayant trait à l'année 2003 sont parvenues au Commissariat. Il convient de remarquer qu'une seule de ces déclarations de soupçon a été faite par un courtier.

Sur les 61 entreprises d'assurances-vie qui ont eu une activité en 2003, seulement 17 d'entre elles ont fait parvenir des déclarations de soupçon au Commissariat. Il est à noter que le nombre de ces entreprises a presque doublé depuis l'année 2002. Ces déclarations sont basées sur les causes les plus variées, telles qu'une prime unique qui dépasse largement les capacités financières du preneur ou des fonds provenant d'un compte numéroté avec refus d'identifier le preneur potentiel ou encore l'apparition du nom du preneur sur une circulaire du Parquet.

Les causes de suspicion sont aussi variées que les Etats d'origine des personnes soupçonnées de blanchiment :

Pour l'année 2003, les causes de suspicion sont : la souscription fractionnée (1), le rachat intégral du contrat (14), le rachat fractionné et multiple (2), le rachat fractionné suivi de souscriptions additionnelles, la provenance indéterminée des fonds (44), la prime unique démesurée vu la situation de fortune du preneur potentiel (2), la provenance du souscripteur (4), le preneur inculpé de diverses infractions pénales (1) et le caractère suspect du bénéficiaire (3).

Les pays d'origine des personnes soupçonnées sont l'Allemagne (4), la Belgique (5), la France (23), le Portugal (2), la Grande-Bretagne (2), l'Argentine (1), la Russie (1), l'Iran (1), le continent africain (27) et autres (7).

La tendance qui se dessine pour l'année 2004 est que le nombre des déclarations de soupçon semble rester au même niveau que pour 2003. Au cours du 1^{er} semestre de l'année 2004, le Commissariat aux Assurances a reçu 44 déclarations de soupçon, dont 26 peuvent être classifiées parmi les escroqueries ouest-africaines. Néanmoins, force est de constater qu'en 2004, un seul courtier a soumis une telle déclaration au Commissariat.

A la connaissance du Commissariat, aucune des déclarations de soupçon transmises au Parquet n'a donné lieu à condamnation en justice.

En 2002/2003, le Commissariat a également participé activement aux travaux préparatoires à l'élaboration d'une nouvelle législation générale sur la répression du blanchiment de capitaux et de la lutte contre le financement du terrorisme. Ces travaux ont abouti au projet de loi n° 5147 qui a été déposé le 20 mai 2003 au greffe de la Chambre des Députés. L'adoption de la nouvelle loi est imminente.

Le Commissariat a également renforcé ses contrôles auprès des entreprises quant au respect des obligations de connaissance de leurs clients, de l'élaboration de procédures internes et de formation de leur personnel concernant la lutte contre le blanchiment. Ces contrôles seront encore renforcés à l'avenir, plus particulièrement dans le cadre de contrôles sur place par les agents du Commissariat.

2.2.3. La surveillance financière des entreprises d'assurances

Les entreprises d'assurances ayant leur siège social dans un des Etats membres de l'Espace économique européen sont soumises à la surveillance prudentielle, exercée par la seule autorité de surveillance du pays de leur siège social et ce pour l'ensemble de leurs activités exercées sur le territoire de l'Espace économique européen.

Suite à la transposition de ce principe des troisièmes directives communautaires dans la législation luxembourgeoise, le Commissariat se limite à collecter des informations statistiques sur l'activité des succursales d'entreprises communautaires établies au Grand-Duché de Luxembourg.

En ce qui concerne la surveillance prudentielle des entreprises d'assurances de droit luxembourgeois, le contrôle des états périodiques ainsi que les contrôles sur place jouent un rôle primordial.

a) le contrôle des états périodiques

Le Commissariat aux Assurances a réalisé un reporting annuel intégré sur support informatique comprenant les documents suivants :

- le compte rendu annuel comprenant une ventilation du compte de profits et pertes technique par branches d'activité ainsi qu'une ventilation plus détaillée de certains postes du compte de profits et pertes comme p.ex. les frais généraux,
- les comptes annuels dont la publication est prévue par la loi du 8 décembre 1994,
- l'état de la marge de solvabilité,
- l'état annuel des actifs représentatifs des provisions techniques,
- l'état des conventions de dépôt des actifs représentatifs,
- la fiche signalétique de l'entreprise.

En ce qui concerne la marge de solvabilité, celle-ci correspond au patrimoine de l'entreprise, libre de tout engagement prévisible, déduction faite des éléments incorporels. Le règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances détermine les éléments de couverture et le mode de calcul de cette marge de solvabilité ainsi que le niveau qu'elle doit atteindre en fonction des engagements de l'entreprise. Pour les exercices sociaux commençant le 1^{er} janvier 2003 ou au cours de l'année 2003 les dispositions du nouveau règlement grand-ducal du 10 janvier 2003 sont applicables.

L'état annuel des actifs représentatifs des provisions techniques comporte un état récapitulatif des actifs représentatifs au 31 décembre et une liste détaillée par catégorie de placement. Les entreprises d'assurances sont obligées de tenir un inventaire permanent des actifs représentatifs des provisions techniques et doivent envoyer au Commissariat des états trimestriels récapitulatifs de la situation de ces actifs au 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre. Les provisions techniques constituées doivent être suffisantes et être représentées à tout moment par des actifs équivalents et congruents. Le mode de calcul des provisions techniques est déterminé par voie réglementaire. Il est à noter que le Commissariat a effectué régulièrement des tests de résistance, notamment pour déterminer la résistance de la solvabilité des entreprises par rapport aux importantes fluctuations boursières.

Les actifs représentatifs des provisions techniques peuvent être localisés auprès de tout établissement bancaire à l'intérieur de la Communauté si une convention de dépôt a été conclue entre l'établissement bancaire dépositaire et l'entreprise d'assurances et approuvée par le Commissariat aux Assurances. Ce dépôt forme un patrimoine distinct en faveur des assurés susceptible d'être bloqué entre les mains du dépositaire sur simple instruction du Commissariat au cas où des doutes sur la solidité financière de l'entreprise venaient à naître. Il est à noter que près de 80 % des actifs sont toutefois déposés au Luxembourg. En 2004 le Commissariat a émis une lettre circulaire qui a pour objet de préciser les cas où une dérogation à la règle de la localisation dans l'Espace économique européen est susceptible d'être accordée par le Commissariat ainsi que les modalités de cette dérogation.

La fiche signalétique de l'entreprise renferme des informations sur le capital, les administrateurs, les actionnaires, les prises de participations dans des sociétés soumises à une exigence de solvabilité, les établissements dépositaires des actifs représentatifs des provisions techniques, les succursales et sur la politique de réassurance de l'entreprise.

Dans environ un quart des cas le dépouillement de ces états de contrôle est complété par des entretiens avec les dirigeants des entreprises d'assurances.

b) les contrôles sur place

Le Commissariat aux Assurances effectue d'une manière régulière des contrôles sur place dans les locaux des entreprises d'assurances. A côté de la vérification des provisions techniques et des actifs représentatifs des provisions techniques ces contrôles sur place portent sur les structures de gestion existantes dans les compagnies contrôlées. Une attention toute particulière est portée sur la vérification de l'existence et de l'observation de procédures de contrôles internes adéquates, ainsi qu'au respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Des inspections sur place sont effectuées par des équipes de contrôle spécialisées dans les domaines respectivement de l'assurance non vie, de l'assurance-vie et de la réassurance. Au cours de 2003 le Commissariat aux Assurances a procédé à des contrôles sur place auprès de 5 entreprises d'assurances non vie, 11 entreprises d'assurances-vie et 30 entreprises de réassurances.

2.2.4. Le libre établissement

Est considérée comme succursale toute présence permanente d'une entreprise étrangère sur le territoire d'un Etat membre et qui peut s'exercer par le moyen d'un simple bureau géré par le propre personnel de l'entreprise, ou d'une personne indépendante mais mandatée pour agir en permanence pour l'entreprise.

Toute entreprise d'assurances qui désire établir une succursale sur le territoire d'un autre Etat membre le notifie à l'autorité de contrôle de l'Etat d'origine qui en informe l'autorité de contrôle de l'Etat d'établissement.

Avant que la succursale ne commence à exercer ses activités, l'autorité de contrôle de l'Etat d'établissement dispose de deux mois à compter de la réception de la communication sus-mentionnée pour indiquer à l'autorité compétente de l'Etat membre d'origine les conditions dans lesquelles, pour des raisons d'intérêt général, ces activités doivent être exercées dans l'Etat d'établissement.

Au cours de 2003 une entreprise d'assurances non vie a ouvert une succursale au Grand-Duché de Luxembourg, tandis que six entreprises luxembourgeoises ont établi une succursale dans un autre Etat : en France, Espagne, Italie et à Hong Kong.

Au 31 décembre 2003, 14 entreprises d'assurances ressortissantes d'un autre Etat membre ou d'un pays hors de l'Union Européenne ont une succursale au Grand-Duché de Luxembourg et 19 entreprises luxembourgeoises travaillent en libre établissement dans un ou plusieurs autres Etats.

2.2.5. La libre prestation de services

Une opération réalisée en libre prestation de services est l'opération par laquelle une entreprise d'assurances d'un Etat membre de l'Union Européenne couvre un risque ou prend un engagement sur le territoire d'un autre de ces Etats. Une simple notification de la part des autorités de contrôle du siège de l'entreprise à l'autorité du pays d'accueil suffit pour qu'une entreprise soit autorisée à travailler en libre prestation de services.

Au cours de l'année 2003, 40 entreprises d'assurances étrangères ont notifié leur intention d'exercer ou d'étendre leur activité en libre prestation de services au Grand-Duché de Luxembourg et 11 entreprises d'assurances luxembourgeoises ont été autorisées à faire ou à étendre la libre prestation de services dans un ou plusieurs Etats membres de l'Union Européenne. A la fin de 2003, 508 entreprises étrangères sont autorisées à opérer sur le

territoire du Grand-Duché de Luxembourg en régime de libre prestation de services alors que 84 entreprises de droit luxembourgeois sont en droit de commercialiser leurs produits sur cette base dans un ou plusieurs Etats membres de l'Union Européenne.

Toute entreprise d'assurances qui pratique la branche « Responsabilité civile terrestre automoteur » en régime de libre prestation de services doit devenir membre du Bureau Luxembourgeois des Assureurs contre les Accidents d'Automobile et du Fonds Commun de Garantie Automobile et adhérer au Pool des risques aggravés en assurance R.C. Automobile. Ces entreprises opérant en régime de libre prestation de services doivent établir des contrats d'assurances conformément à la législation luxembourgeoise en la matière et désigner un représentant résidant ou établi au Grand-Duché de Luxembourg afin que les personnes qui ont subi un dommage et qui pourraient réclamer une indemnisation ne subissent pas de préjudice ou de désavantage par rapport aux autres preneurs d'assurances.

2.2.6. Les intermédiaires d'assurances

Le Commissariat aux Assurances organise régulièrement des épreuves de capacité pour les futurs intermédiaires d'assurances afin de garantir que ces personnes possèdent les connaissances professionnelles requises avant d'entrer en contact avec le public. Au cours de l'année 2003, 297 candidats se sont présentés, parmi lesquels 150 ont satisfait aux exigences minimales de connaissances professionnelles requises pour l'exercice de la profession d'agent d'assurances.

Quant aux courtiers d'assurances, l'année 2003 a connu 21 nouveaux agréments. Le nombre total de courtiers s'élève à 150 au 31 décembre 2003.

2.2.7. Les entreprises de réassurances

Par la loi du 24 février 1984 le législateur a créé l'encadrement légal de la réassurance au Grand-Duché de Luxembourg. Ces dispositions ont été reprises dans la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. Comme pour les entreprises d'assurances directes, un soin particulier est apporté par le Commissariat à l'instruction des dossiers d'agrément.

Le nombre des entreprises de réassurances est de 270 au 31 décembre 2003. Douze nouvelles entreprises ont été agréées en 2003 et neuf entreprises ont renoncé à leur agrément. Les entreprises de réassurances doivent envoyer annuellement au Commissariat aux Assurances un compte rendu reprenant leur compte de profits et pertes, leur bilan, une ventilation de leurs frais généraux, une description de leur politique d'acceptation respectivement de rétrocession des risques et un rapport détaillé sur leur politique d'investissement des actifs.

2.3. Activités internationales

2.3.1. Activités de la Commission Européenne

Le Commissariat a participé à différents groupes de travail de la Commission portant notamment sur la solvabilité des entreprises d'assurances-vie et non vie, la vente à distance, l'établissement d'un cadre prudentiel pour les entreprises de réassurances et la codification en assurance-vie.

2.3.2. Activités du Conseil de l'Union Européenne

- directives du Parlement européen et du Conseil modifiant les directives du Conseil en ce qui concerne l'exigence de marge de solvabilité des entreprises d'assurances-vie et non vie.

Les deux directives ont été adoptées le 5 mars 2002 et transposées en droit national par le règlement grand-ducal du 10 janvier 2003.

- directive du Parlement européen et du Conseil sur l'intermédiation en assurance.

Cette directive a été adoptée le 30 septembre 2002. Elle vise le renforcement de l'ouverture et la sécurité des marchés de l'Union Européenne ainsi que la libre prestation transfrontalière de services des intermédiaires d'assurances.

- directive du Parlement européen et du Conseil concernant les activités des institutions de retraite.

Cette directive a définitivement été adoptée en mai 2003. La transposition de cette directive pour ce qui concerne les fonds de pension tombant sous le contrôle du Commissariat fait l'objet d'un projet de règlement grand-ducal élaboré par le Commissariat qui est actuellement soumis au Conseil d'Etat pour avis.

- proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la surveillance complémentaire des établissements de crédit, des entreprises d'assurances et des entreprises d'investissement appartenant à un conglomérat financier...

Les travaux sur cette proposition de directive ont permis d'aboutir à un accord politique.

2.3.3. Le comité des assurances

Le comité des assurances a été créé par une directive du Conseil adoptée le 19 décembre 1991.

Sa mission est double : d'une part il est appelé à exercer un véritable travail législatif et réglementaire, bénéficiant à cet égard d'une délégation de pouvoirs de la part du Conseil pour certaines matières énumérées limitativement par les directives. Il est appelé d'autre part à assister la Commission dans les travaux d'études menés par cette dernière en vue de la proposition de nouveaux textes.

Les deux membres luxembourgeois du Comité des Assurances (M.M. Rod et Wirion) ont participé aux discussions au sein du Comité et de différents groupes de travail portant sur des problèmes d'actualité en matière d'assurance. Il est à noter que le comité des assurances est actuellement en voie de transformation pour en faire un comité de niveau II en application de la procédure dite « Lamfalussy ».

2.3.4. CEIOPS

La Conférence des Autorités de Surveillance s'est transformée en 2003 en comité de niveau III dans le cadre de la procédure « Lamfalussy ». Elle s'appelle désormais CEIOPS (Council of European Insurance and Occupational Pensions Supervisors). Sa mission consiste à conseiller la Commission, soit à la demande de celle-ci, soit de sa propre initiative, plus particulièrement lors de l'élaboration par la Commission de propositions de directives ou de règlements d'exécution en matière d'assurance, de réassurance, d'intermédiaires d'assurances et de fonds de pension.

Le Commissariat a participé à toutes les réunions du CEIOPS et des groupes de travail qu'il a constitués.

2.3.5. OCDE

Au sein de l'OCDE le Commissariat a suivi les discussions tant au niveau de la réunion plénière qu'au sein des groupes de travail. Les thèmes traités aux réunions de l'OCDE, sont notamment le risque de terrorisme, les risques de pollution de l'environnement et catastrophes naturelles, la solvabilité des entreprises d'assurances, les fonds de pension et l'assurance « maladie privée ».

Le groupe de travail « solvabilité » est présidé par Mr. Wirion, membre de la direction du Commissariat.

2.3.6. IAIS

L'organisation mondiale des autorités de surveillance des assurances IAIS (International Association of Insurance Supervisors) fut créée en 1994. Le Commissariat en a été un membre fondateur. Actuellement l'association regroupe plus d'une centaine d'autorités de surveillance réparties sur les cinq continents.

L'IAIS a pour objectifs :

- de promouvoir la coopération entre autorités de contrôle,
- d'élaborer des normes et des standards communément applicables à toutes les autorités de surveillance,
- de procéder à la formation des cadres et des agents des autorités de surveillance, notamment dans les marchés émergents,
- de coordonner les relations avec les autorités de surveillance des autres secteurs financiers et des instituts financiers tels que la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, le « Financial Stability Forum » etc.

La réunion annuelle de l'IAIS s'est tenue à Singapour en octobre 2003. A cette occasion plusieurs nouveaux standards furent adoptés, dont un premier standard concernant la surveillance des entreprises de réassurances, une recommandation concernant la stabilité des entreprises d'assurances, une note concernant le recours aux actuaires pour la surveillance des entreprises d'assurances ainsi qu'une méthodologie pour la réalisation des tests de résistance des entreprises. Le Commissariat aux Assurances est associé aux travaux de plusieurs comités où il est représenté par son directeur, M. Rod.

M. Rod a été élu au Comité exécutif pour une période de deux ans pour représenter les membres de l'Europe de l'Ouest.

2.3.7. Autres activités internationales

Comme les années précédentes, le Commissariat aux Assurances a participé en 2003 à différents conférences et séminaires présentant un intérêt pour la promotion de la place d'assurance et de réassurance.

ORGANISATION ET ATTRIBUTIONS DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

ACTIVITÉS DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES EN 2003

ORGANES ET PERSONNEL DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES [situation en septembre 2004]

COMITÉS TECHNIQUES DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

Conseil

Président du Conseil : Gaston Reinesch
Vice-Président du Conseil : Pascale Toussing
Membre du Conseil : Michèle Eisenbarth
Membre du Conseil : Pit Hentgen
Membre du Conseil : Marc Turpel
Secrétaire : Annick Felten

Comité de Direction

Président : Victor Rod
Membre : Claude Wirion
Membre : N.N.
Secrétaire : Annick Felten

Commissariat aux Assurances

Directeur : Victor Rod
Premier conseiller de direction : Claude Wirion
Conseiller de direction : Christiane Schmit
Conseiller de direction adjoint : André Schroeder
Attaché de direction, 1^{er} en rang, actuaire : Annick Felten
Attaché de direction : Marc Breden
Attaché de direction : Michèle Osweiler
Attaché de direction, actuaire : Marc Comes
Inspecteur principal : Martine Back
Vérificateur : Fabienne Wietor
Vérificateur : Thierry Wiltzius
Rédacteur : Sophie Colbach
Rédacteur : Gaby Salentiny
Rédacteur : Alexandre Hoffmann
Employé : Jean Ruppert
Employée : Carine Antony
Employée : Christiane Risch
Employée : Nadine Kieffer
Employé : Almir Subasic
Employée : Liane Lux



Comité technique « R.C. Automobile »*Président* : Victor Rod*Membres* : Marco Feltes - Paul Hammelmann -
Jean Kauffmann - Marcel Majerus - Marcel Muller -
Michèle Osweiler - Thierry Wiltzius*Secrétaire* : Annick Felten**Comité technique « Réassurances »***Président* : Victor Rod*Membres* : Charles Besnehard - Roland Frere - Marc Loesch -
Roger Molitor - Pascale Toussing - Claude Weber -
Thierry Wiltzius*Secrétaire* : Annick Felten**Comité technique « Vie »***Président* : Claude Wirion*Membres* : James Ball - Jean-Louis Courange - Pit Hentgen -
Victor Rod - David Steinegger - Christian Steeno -
Adam Uszpolewicz*Secrétaire* : André Schroeder**Comité technique « Actuariat »***Président* : Claude Wirion*Membres* : Marc Comes - Jean-Louis Courange -
Roland Frere - Jean-Claude Habay - Frédéric Helias -
Anne Joris - Jean-Léon Meunier - Alain Nicolai -
Luc Themelin - Jean-Paul Wictor*Secrétaire* : Annick Felten**Comité technique « Comptabilité et Reporting »***Président* : Claude Wirion*Membres* : Jean-Paul Bemtgen - Charles Besnehard -
Jean-Marie Gischer - Gilbert Hatz - Serge Lammerant -
Mervyn R. Martins - Corinne Nicolet - Stéphane Vomscheid -
Annick Felten*Secrétaire* : Marc Breden**Comité technique « Lutte contre le blanchiment
d'argent »***Président* : Victor Rod*Membres* : Antoine Baronnet - Jacques Emsix - Jean-Marie
Gischer - Paul Hammelmann - Pit Hentgen - André Lutgen -
Marcel Majerus - Michèle Osweiler - Arthur Philippe -
Claude Wirion*Secrétaire* : Fabienne Wietor**Comité technique « Intermédiaires »***Président* : Victor Rod*Membres* : Roland Bisenius - André Bredimus -
Roland Christnach - Maryse Delvigne - Théo Jacoby -
Michèle Osweiler*Secrétaire* : Martine Back**Comité technique « Fonds de Pension »***Président* : Claude Wirion*Membres* : Christiane Campill - Fernand Grulms -
Anne-Christine Lussie - Alain Nicolai - Victor Rod -
Patrick Schols - Baudouin Valentin - Jean-Paul Wictor*Secrétaire* : Annick Felten

Les entreprises

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2003

L'ASSURANCE NON VIE EN 2003

L'ASSURANCE-VIE EN 2003

Tableau 1.1

Nombre d'entreprises établies suivant leur spécialisation

Entreprises	2000	2001	2002	2003
1. Entreprises dont l'activité est limitée à l'assurance-vie				
- entreprises de droit luxembourgeois	55	54	53	53
- succursales étrangères	1	1	1	1
- fonds de pension	1	2	3	3
Sous-total	57	57	57	57
2. Entreprises dont l'activité est limitée à l'assurance non vie				
- entreprises de droit luxembourgeois	23	23	25	25
- succursales étrangères	9	9	8	9
Sous-total	32	32	33	34
3. Entreprises qui cumulent les activités vie et non vie				
- entreprises de droit luxembourgeois	0	0	0	0
- succursales étrangères	4	4	4	4
Sous-total	4	4	4	4
4. Total des entreprises établies				
- entreprises de droit luxembourgeois	78	77	78	78
- succursales étrangères	14	14	13	14
- fonds de pension	1	2	3	3
Total	93	93	94	95

Le tableau 1.1 fournit l'évolution du nombre des entreprises d'assurances établies au Grand-Duché de Luxembourg depuis 2000.

Le nombre total des entreprises d'assurances établies au Grand-Duché de Luxembourg a augmenté d'une unité par rapport à l'année 2002 :

- le nombre d'entreprises luxembourgeoises d'assurance-vie est resté inchangé par rapport à 2002,
- le nombre de fonds de pension est resté inchangé par rapport à 2002,

- le nombre d'entreprises luxembourgeoises d'assurances non vie est resté inchangé par rapport à 2002,
- le nombre de succursales étrangères non vie établies au Grand-Duché de Luxembourg a augmenté d'une unité par rapport à 2002,
- le nombre total des entreprises agréées au 31 décembre 2003 est de 95 unités dont 57 entreprises d'assurance-vie, 34 entreprises non vie et 4 entreprises mixtes.

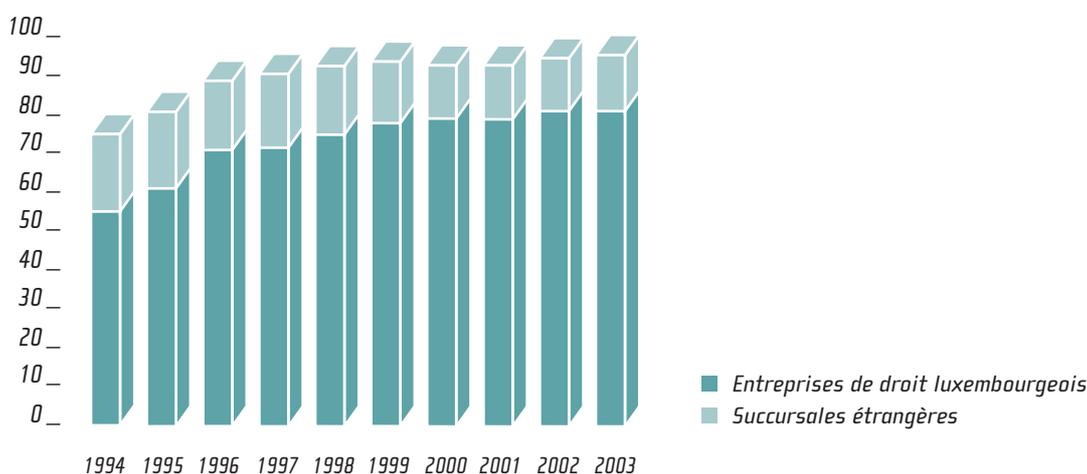
STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2003

L'assurance non vie en 2003

L'assurance-vie en 2003

Diagramme 1.1

Entreprises agréées



Les entreprises luxembourgeoises d'assurances-vie EUROPEWIDE LIFE S.A. et RAIFFEISEN VIE S.A. ont été agréées en 2003 tandis que les entreprises luxembourgeoises d'assurances-vie MODERN LIFE S.A. et WORLDWIDE LIFE ASSURANCE S.A. ont renoncé à leur agrément.

Au cours de l'année 2003 une entreprise allemande a fait parvenir au Commissariat une notification pour l'établissement d'une succursale au Luxembourg : AXA ART VERSICHERUNG AG.

En ce qui concerne l'établissement par des entreprises de droit luxembourgeois de succursales à l'étranger en 2003, six entreprises luxembourgeoises ont établi une succursale luxembourgeoise dans un autre Etat : trois en France, une en Italie, une en Espagne et une à Hong Kong. L'entreprise ZURICH EUROLIFE S.A. a fermé sa succursale en Grande-Bretagne.

Au cours des huit premiers mois de 2004 la succursale néerlandaise d'assurances non vie NEDERLANDSCHE CREDIETVERZEKERING MAATSCHAPPIJ NV et la succursale d'assurance-vie irlandaise SEB TRYGG LIFE (IRLAND) ont été établies au Grand-Duché de Luxembourg. Aucune entreprise luxembourgeoise n'a été agréée pendant ce temps.

Le tableau 1.2 fournit la ventilation des entreprises suivant leur forme juridique en précisant la nationalité des succursales de compagnies étrangères.

Une ventilation des entreprises d'assurances d'après la nationalité permet de distinguer 81 compagnies luxembourgeoises et 14 succursales d'entreprises étrangères dont 4 succursales d'origine allemande, 5 succursales d'origine belge, 2 succursales d'origine française, 1 succursale d'origine portugaise, 1 succursale d'origine anglaise et 1 succursale d'origine suisse.

- 1 Les entreprises
- 2 STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2003
- 3 L'ASSURANCE NON VIE EN 2003
- 4 L'ASSURANCE-VIE EN 2003

Tableau 1.2

Nombre d'entreprises établies suivant leur forme juridique

Entreprises	2000	2001	2002	2003
1. de droit luxembourgeois				
- sociétés anonymes	73	72	73	73
- mutuelles	5	5	5	5
- caisses de pension	1	2	3	3
Sous-total	79	79	81	81
2. d'un autre pays de l'Union Européenne				
- Allemagne	4	4	3	4
- Belgique	5	5	5	5
- France	2	2	2	2
- Portugal	1	1	1	1
- Royaume-Uni	1	1	1	1
Sous-total	13	13	12	13
3. d'un pays hors Union Européenne				
- Suisse	1	1	1	1
Sous-total	1	1	1	1
Total	93	93	94	95

Depuis l'entrée en vigueur des dispositions communautaires permettant la libre prestation de services, le Commissariat a reçu de nombreuses notifications afférentes.

Les tableaux 1.3 et 1.4 fournissent quelques données sur le nombre de sociétés ayant notifié leur intention de tirer profit des nouvelles facilités depuis 2000.

Il est à noter que la très grande majorité des notifications reçues en assurance non vie ne concerne que la couverture

des grands risques, c'est-à-dire des risques souscrits essentiellement par les grandes entreprises, à l'exclusion des risques de particuliers.

Il convient cependant de remarquer que, malgré le très grand nombre d'entreprises qui ont notifié leur intention de travailler en libre prestation de services au Luxembourg, le nombre de contrats effectivement souscrits dans cette forme s'avère toujours très réduit.

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2003

L'assurance non vie en 2003

L'assurance-vie en 2003

Tableau 1.3

Nombre d'entreprises autorisées à travailler en libre prestation de services au Grand-Duché de Luxembourg suivant leur spécialisation

Entreprises	2000	2001	2002	2003
Entreprises spécialisées d'assurance-vie	49	59	63	69
Entreprises spécialisées d'assurances non vie	341	358	371	393
Entreprises cumulant vie et non vie	49	49	47	46
Total	439	466	481	508

Tableau 1.4

Nombre d'entreprises autorisées à travailler en libre prestation de services au Grand-Duché de Luxembourg suivant leur nationalité

Etat membre d'origine	2000	2001	2002	2003
Allemagne	51	53	56	59
Autriche	14	14	14	13
Belgique	36	41	43	46
Danemark	9	9	6	8
Espagne	7	7	7	9
Finlande	9	9	8	9
France	43	47	52	54
Grèce	1	1	1	1
Irlande	37	41	50	56
Islande	0	0	0	0
Italie	39	43	42	41
Liechtenstein	2	2	2	4
Norvège	7	7	7	7
Pays-Bas	28	30	30	30
Portugal	4	4	4	5
Royaume-Uni	136	141	143	149
Suède	16	17	16	17
Total	439	466	481	508

Les entreprises

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2003

L'ASSURANCE NON VIE EN 2003

L'ASSURANCE-VIE EN 2003

Tableau 1.5

Nombre d'agrément ou d'autorisations pour le marché luxembourgeois par branche d'assurance au 31 décembre 2003

Branche	Entreprises luxembourgeoises	Entreprises étrangères autorisées à opérer par voie de		Total
		succursales	LPS	
1. Accidents	13	10	200	223
2. Maladie	12	9	138	159
3. Corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires	9	7	127	143
4. Corps de véhicules ferroviaires	5	1	194	200
5. Corps de véhicules aériens	6	3	209	218
6. Corps de véhicules maritimes	9	3	237	249
7. Marchandises transportées	12	6	300	318
8. Incendie et éléments naturels	13	12	296	321
9. Autres dommages aux biens	13	14	301	328
10. Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs	8	7	44	59
11. Responsabilité civile véhicules aériens	6	3	205	214
12. Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres, fluviaux	11	5	229	245
13. Responsabilité civile générale	12	12	307	331
14. Crédit	3	2	180	185
15. Caution	4	2	202	208
16. Pertes pécuniaires diverses	17	12	315	344
17. Protection juridique	15	7	109	131
18. Assistance	9	2	76	87
I. Vie non liée	65	8	99	172
II. Nuptialité, natalité	65	8	33	106
III. Vie liée à des fonds d'investissement	65	8	66	139
IV. Permanent health insurance	0	0	27	27
VI. Opérations de capitalisation	55	2	33	90
VII. Gestion de fonds collectifs de retraite	49	1	28	78
VIII. Autres branches vie	0	0	1	1

Le tableau 1.5 fournit le détail, branche par branche, des autorisations valables sur le marché luxembourgeois, tant en régime d'établissement qu'en régime de libre prestation de services.

Il ressort de ce tableau que les entreprises étrangères autorisées à opérer en libre prestation de services sont avant tout des entreprises d'assurances non vie.

Le tableau 1.6 renseigne le nombre d'entreprises luxembourgeoises autorisées à offrir leurs produits en libre

établissement ou en libre prestation de services sur le territoire d'un ou de plusieurs autres Etats membres de l'Espace économique européen et il indique les chiffres correspondants sur une base pays par pays.

Comme déjà les années précédentes, on remarque un certain intérêt des entreprises d'assurances luxembourgeoises pour commercialiser leurs produits à l'étranger par l'intermédiaire de succursales. Au 31 décembre 2003 on compte 6 entreprises d'assurances non vie (ARISA ASSURANCES S.A., BRITISH MARINE LUXEMBOURG S.A.,

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2003

L'assurance non vie en 2003

L'assurance-vie en 2003

CHINA INSURANCE COMPANY S.A., SHIPOWNERS' MUTUAL PROTECTION & INDEMNITY ASSOCIATION, THE STEAMSHIP MUTUAL UNDERWRITING ASSOCIATION (EUROPE) LTD, WEST OF ENGLAND) et 13 entreprises d'assurance-vie (ASPECTA ASSURANCE INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., COMMERCIAL UNION INTERNATIONAL LIFE, EUROPEWIDE LIFE S.A., EWA LIFE S.A., EXCELL LIFE INTERNATIONAL S.A., FEDERLUX S.A., INTERNATIONAL CREDIT MUTUEL LIFE S.A., INVESTLIFE

LUXEMBOURG S.A., LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE S.A., NATEXIS LIFE S.A., PREDICAI EUROPE S.A., SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL S.A., SOGELIFE S.A.) qui ont établi des succursales dans un ou plusieurs autres Etats. Au cours de l'année 2004 les entreprises ATLANTICLUX LEBENSVERSICHERUNG S.A. et EUROPEWIDE LIFE S.A. ont établi une succursale en France et en Allemagne respectivement.

Tableau 1.6

Nombre d'entreprises luxembourgeoises autorisées à opérer en régime d'établissement ou en libre prestation de services suivant le pays d'activité au 31 décembre 2003

Pays	Non vie	Vie	Total
Nombre d'entreprises luxembourgeoises autorisées à opérer en établissement dont :	6	13	19
en Espagne	0	1	1
en Finlande	0	1	1
en France	0	8	8
à Hong Kong	1	0	1
en Italie	0	3	3
en Norvège	0	1	1
aux Pays-Bas	1	0	1
au Royaume-Uni	4	0	4
en Suisse	1	0	1
Nombre d'entreprises luxembourgeoises autorisées à opérer en LPS dont :	20	64	84
en Allemagne	15	52	67
en Autriche	6	31	37
en Belgique	15	59	74
au Danemark	10	31	41
en Espagne	12	42	54
en Finlande	6	22	28
en France	16	51	67
en Grèce	9	27	36
en Irlande	9	28	37
en Islande	4	12	16
en Italie	12	40	52
au Liechtenstein	4	11	15
en Norvège	6	17	23
aux Pays-Bas	12	48	60
au Portugal	10	28	38
au Royaume-Uni	10	39	49
en Suède	7	25	32

Les entreprises

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2003

L'ASSURANCE NON VIE EN 2003

L'ASSURANCE-VIE EN 2003

Les succursales sont également autorisées à opérer en libre prestation de services à partir de l'Etat d'établissement du moment qu'il y a eu notification de la part de l'entreprise-mère.

En libre prestation de services, comme en libre établissement, on constate qu'en assurance non vie ce ne sont plus seulement les mutuelles d'assurances maritimes qui exercent une activité réelle en dehors du territoire du Grand-Duché de Luxembourg, mais aussi quelques autres

entreprises d'assurances non vie spécialisées. En assurance-vie, une activité réelle est déployée par la plupart des entreprises notifiantes. Elle reste en général cantonnée à un nombre limité de pays, alors même que la notification couvre une liste d'Etats plus étendue. Au total, il y a 64 entreprises d'assurances luxembourgeoises autorisées à opérer en libre prestation de services en assurance-vie et 20 entreprises en assurance non vie au 31 décembre 2003.

Tableau 1.7

Personnel salarié des entreprises d'assurances : évolution historique

	2000	2001	2002	2003
Entreprises d'assurances non vie	1 072	1 084	1 145	1 146
Entreprises d'assurance-vie	1 196	1 448	1 509	1 527
Total	2 268	2 532	2 654	2 673

Tableau 1.8

Personnel salarié des entreprises d'assurances par nationalité au 31 décembre 2003

	Luxembourgeois	Etrangers	Total
Ouvriers	5	37	42
Employés	705	1 634	2 339
Cadres dirigeants	19	273	292
Total	729	1 944	2 673

Les tableaux 1.7 et 1.8 renseignent sur l'emploi salarié des entreprises d'assurances directes. Il s'agit des personnes liées aux entreprises par un contrat de travail. Ne sont donc pas comprises dans ces chiffres la très grande majorité des quelque 7.000 personnes bénéficiant d'un agrément administratif comme agents d'assurances qui ont un statut de producteurs indépendants et les personnes qu'ils emploient éventuellement.

L'emploi salarié des entreprises d'assurances directes a atteint au 31 décembre 2003 le chiffre de 2.673 personnes. Le chiffre correspondant au 31 décembre 2002 s'est élevé à 2.654 unités. Cette croissance de 0,71 % de la popula-

tion employée par le secteur est surtout liée au développement du secteur de l'assurance-vie. En effet, l'emploi s'est accru d'une personne en assurance non vie et de 18 personnes en assurance-vie par rapport à 2002. Sur l'effectif total de 2.673 personnes, 1.146 personnes sont affectées aux activités non vie, l'activité vie employant 1.527 salariés.

Une ventilation de l'emploi selon la nationalité du personnel permet de constater qu'en 2003 la part des étrangers dans l'emploi total est restée constante par rapport à l'année précédente.

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2003

L'assurance non vie en 2003

L'assurance-vie en 2003

1

2

3

4

Accompagnant et anticipant même la reprise conjoncturelle générale et le redressement des marchés boursiers, l'assurance luxembourgeoise a repris en 2003 le chemin de la croissance. Après deux ans d'atermoiements, l'encaissement en assurance-vie a progressé sensiblement, la croissance de la somme des bilans des entreprises d'assurances s'est accentuée, la situation de solvabilité est restée largement excédentaire en dépit d'exigences renforcées comme suite à la mise en vigueur anticipée des nouvelles règles communautaires et la rentabilité s'est fortement redressée dans tous les secteurs. La persistance de résultats globaux négatifs en assurance-vie constitue la seule ombre au tableau, même si la perte enregistrée est en diminution de 93,08 % par rapport à celle de l'exercice 2002.

Avec une progression des primes toutes branches confondues de 13,82 % le marché des assurances renoue avec

une croissance à deux chiffres après le recul de 7,62 % enregistré en 2001 et le sur place de 2002 où la progression s'est limitée à 1,75 % ; il égale ainsi les bonnes performances enregistrées au cours de la période de 1998 à 2000 avec des taux de croissance dépassant régulièrement les 10 %.

Cette croissance touche l'ensemble des branches d'activité, le secteur de l'assurance-vie s'inscrivant en progression de 15,36 % après l'augmentation de l'encaissement de seulement 1,28 % en 2002. Une légère accélération dans la croissance est à noter dans les branches de l'assurance non vie qui progressent de 5,02 % après la croissance de 4,51 % en 2002.

Si on fait abstraction des branches de l'assurance maritime – qui comptent pour un tiers de l'encaissement – les autres branches non vie enregistrent une croissance de 4,44 %.

Tableau 2.1

Primes émises suivant la forme juridique et gestion distincte (en milliers d'euros)

	2000	2001	2002	2003
1. Gestion distincte de l'assurance-vie				
- entreprises de droit luxembourgeois	5 970 362	5 388 922	5 453 052	6 303 813
- succursales étrangères	49 173	25 026	30 202	21 662
Sous-total	6 019 535	5 413 948	5 483 254	6 325 475
2. Gestion distincte de l'assurance non vie				
- entreprises de droit luxembourgeois	760 946	831 332	881 640	919 447
- succursales étrangères	75 759	88 615	79 816	90 238
Sous-total	836 705	919 947	961 456	1 009 686
3. Total des gestions distinctes				
- entreprises de droit luxembourgeois	6 731 308	6 220 253	6 334 692	7 223 260
- succursales étrangères	124 932	113 642	110 018	111 900
Total	6 856 240	6 333 895	6 444 710	7 335 160

Le tableau 2.1 retrace l'évolution depuis 2000 du volume des primes brutes émises par les entreprises établies au Grand-Duché de Luxembourg, c'est-à-dire compte non tenu des primes réalisées au Luxembourg par les entreprises qui y travaillent en régime de libre prestation de services.

Sa double ventilation entre activités vie et non vie d'une part, et entre entreprises de droit luxembourgeois et succursales d'entreprises étrangères, d'autre part, est illustrée par les diagrammes 2.1 et 2.2.

1

Les entreprises

2

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2003

3

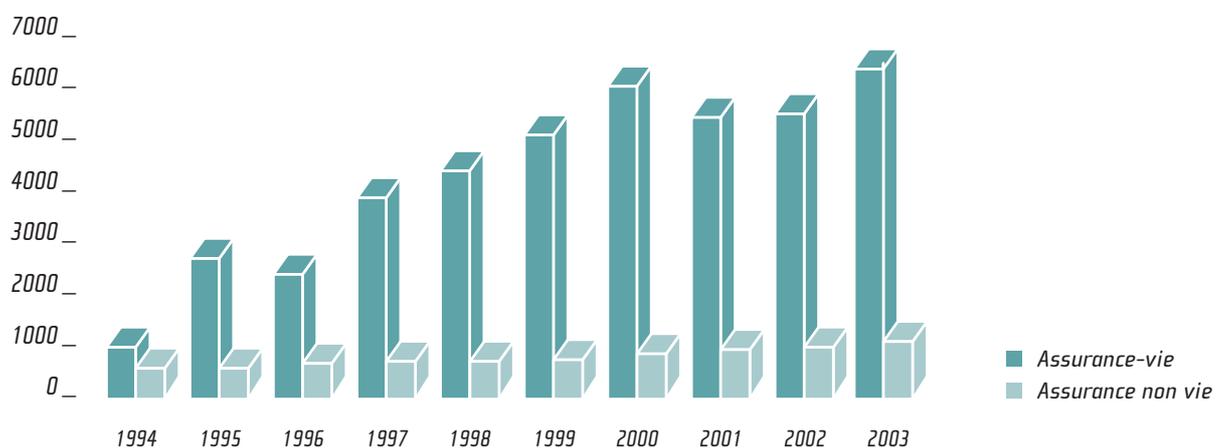
L'assurance non vie en 2003

4

L'assurance-vie en 2003

Diagramme 2.1

Ventilation des primes brutes émises par activité (en millions d'euros)

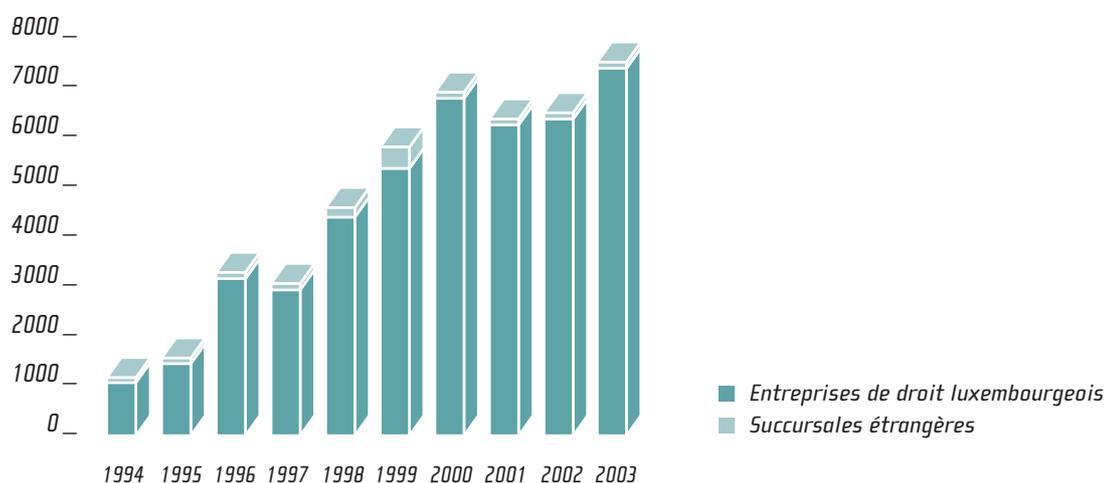


Le diagramme 2.1 retrace l'évolution de l'encaissement global ventilé entre activités vie et activités non vie au cours de la dernière décennie. Il montre la progression très importante des activités relevant des branches de l'assurance sur la vie – avec un taux de croissance moyen de +23,39 % par an – comparée à une plus grande stabilité de l'encaissement en assurance non vie, le taux de progression moyen annuel étant cependant là égal à 6,94 %. La part croissante au fil du temps que représente l'assurance sur la vie dans l'encaissement total s'explique par le développement spectaculaire de produits d'épargne qui

s'adressent en priorité à une clientèle non-résidente. Alors que comme suite à l'insécurité croissante régnant sur les marchés boursiers les exercices 2001 et 2002 ne se sont pas inscrits dans cette tendance, la part relative de l'encaissement en assurance-vie reculant à 85,08 % de l'encaissement total en assurance directe, les chiffres de 2003 confirment le retour à la tendance à long terme et la part de l'assurance-vie remonte à 86,23 %. Il convient de noter que la part des primes d'assurance-vie ne représentait que 32,19 % du total en 1990 et 24,68 % en 1986.

Diagramme 2.2

Ventilation des primes brutes émises par forme juridique (en millions d'euros)



Le diagramme 2.2 ventile les primes brutes émises suivant la forme juridique de l'entreprise d'assurances. La part des primes émises encaissées par les succursales d'entreprises étrangères a représenté, en 2003, 1,53 % de l'encaissement global - chiffre en recul sensible par rapport à celui déjà très bas de 1,71 % enregistré en 2002 - , soit 8,94 % en assurance non vie (2002 : 8,30 %) et 0,34 % en assurance-vie (2002 : 0,55 %).

L'exercice 2003 confirme donc une nouvelle fois que la brève parenthèse du renouveau d'intérêt pour les succursales constaté en 1998 et en 1999 s'est bien refermée. L'année s'inscrit à nouveau dans la tendance observée depuis de longues années vers un déclin au Luxembourg de cette forme d'activités. Il convient de rappeler qu'en 1986 plus du tiers de l'encaissement était encore réalisé par des succursales d'entreprises étrangères. La décroissance des parts de marché détenues par les succursales est due pour une large part à la progression importante du chiffre d'affaires réalisé en régime de libre prestation de services, cette activité à l'étranger étant presque exclusivement le fait des seules entreprises de droit luxembourgeois.

Si sur le plan global la part des succursales d'entreprises étrangères dans l'encaissement total a atteint son plus bas niveau historique, le recul semble marquer le pas dès lors que l'on s'en tient aux primes souscrites sur le seul marché luxembourgeois comme le fait le tableau 2.2 : on constate que la part des succursales décroît certes encore à 5,59 % en assurance-vie (2002 : 6,81 %), mais se redresse à 16,02 % en assurance non vie (2002 : 15,26 %) et est de 12,01 % globalement (2002 : 11,59 %). Ces tendances doivent être appréciées avec prudence toutefois en raison du faible nombre d'acteurs, d'une part, et de la fiabilité toute relative des chiffres fournis par les succursales, celles-ci ne tenant pas au Luxembourg une comptabilité complète.

Pendant ces parts de marché détenues par les compagnies étrangères varient fortement d'une branche d'assurance à l'autre et dans certaines branches d'assurances autres que l'assurance sur la vie elles continuent à occuper une position importante.

1	Les entreprises
2	STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2003
3	L'assurance non vie en 2003
4	L'assurance-vie en 2003

Tableau 2.2

Primes émises sur le marché luxembourgeois (en milliers d'euros)

	2000	2001	2002	2003
1. Gestion distincte de l'assurance-vie				
- entreprises de droit luxembourgeois	302 557	252 281	370 517	323 576
- succursales étrangères	42 070	25 026	27 088	19 156
Sous-total	344 626	277 308	397 606	342 732
2. Gestion distincte de l'assurance non vie				
- entreprises de droit luxembourgeois	393 530	416 574	438 893	460 800
- succursales étrangères	74 212	88 650	79 055	87 907
Sous-total	467 742	505 224	517 948	548 707
3. Total des gestions distinctes				
- entreprises de droit luxembourgeois	696 087	668 855	809 410	784 376
- succursales étrangères	116 281	113 676	106 144	107 063
Total	812 368	782 531	915 554	891 439

Le tableau 2.2 illustre par ailleurs le fait que sur le marché luxembourgeois l'encaissement dans les branches non vie représente encore plus de la moitié de l'encaissement total, contrairement à ce qui se constate dans la plupart des autres pays européens où le rapport de force entre l'assurance-vie et l'assurance non vie est inversé. S'il faut y voir une résultante de l'excellent degré de couverture fourni par les régimes publics d'assurance-vieillesse qui rend moins nécessaire, au moins encore pour le moment, le recours à des systèmes de protection privés, il y a lieu de noter toutefois les variations annuelles importantes du rapport de force entre l'assurance non vie et l'assurance-vie : alors qu'en 2001 ce rapport était encore de deux tiers/un tiers, il est passé à 57 %/43 % en

2002 pour revenir à 62 %/38 % en 2003. Si à plus long terme les mesures législatives prises en faveur de l'épargne pension – tant collective qu'individuelle – ne sont pas étrangères à cette évolution, des explications plus complexes et se référant à des situations individuelles sont à l'origine de l'évolution de 2003.

Le diagramme 2.3 illustre la part importante que représentent les risques et les engagements couverts en dehors du Grand-Duché de Luxembourg. Les primes encaissées au titre des risques et engagements en dehors du territoire national représentent en effet quelque 87,85 % de l'encaissement total contre 85,79 % en 2002.

Diagramme 2.3

Ventilation des primes encaissées en 2003 par type d'assurances et pays du risque

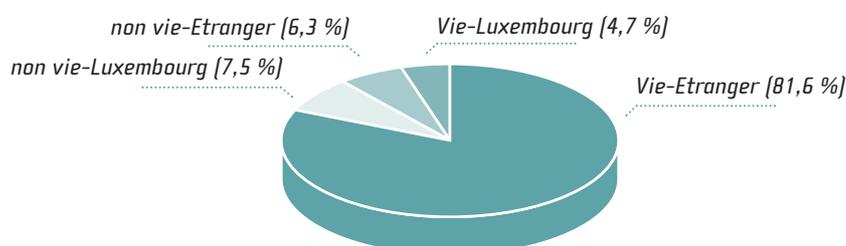
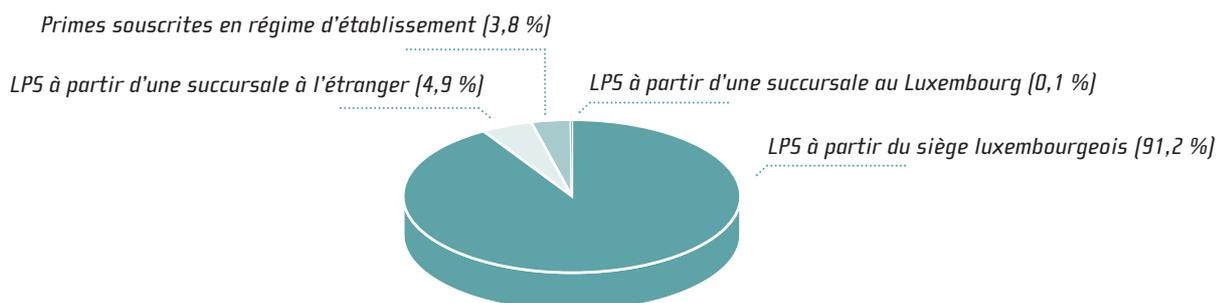


Diagramme 2.4

Mode d'exercice des activités en dehors du Luxembourg



Le diagramme 2.4 illustre le fait que les activités d'assurance exercées à partir du Luxembourg dans d'autres pays, majoritairement des Etats de l'Union Européenne, sont devenues l'apanage des seules entreprises de droit luxembourgeois, mais ne sont pas exercées exclusivement par la voie de la libre prestation de services. La part des primes souscrites en régime d'établissement demeure modeste et est même en régression en 2003, en dépit de la création continue de nouvelles succursales par les entreprises luxembourgeoises.

Après une quasi-stabilité en 2002, la somme des bilans a connu une croissance vigoureuse en 2003 et ce à un rythme de progression renouant avec ceux constatés en 2001 et 2000 : le taux de croissance est de 15,57 % globalement - contre 8,33 % en 2001 et +17,56 % en 2000 -, soit de 2,59 % et de 17,06 % dans les branches non vie et vie respectivement.

L'explication de la reprise de la croissance est à rechercher dans l'incidence sur les provisions d'assurance-vie du redressement des marchés boursiers. En effet contrairement aux deux exercices 2002 et 2001 où les rendements financiers négatifs ont annulé pour partie la croissance des engagements résultant des primes émises nettes des prestations payées, l'exercice 2003 a vu se conjuguer une croissance dynamique de l'encaissement et une réévaluation des engagements d'assurance existants.

Le diagramme 2.5 permet de suivre l'évolution de la somme des bilans de 1996 à 2003 alors que le tableau 2.3 fournit les chiffres des bilans agrégés des entreprises d'assurances non vie et vie de droit luxembourgeois au 31 décembre 2003.

1

Les entreprises

2

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2003

3

L'assurance non vie en 2003

4

L'assurance-vie en 2003

Diagramme 2.5

Somme des bilans des entreprises de droit luxembourgeois (en millions d'euros)

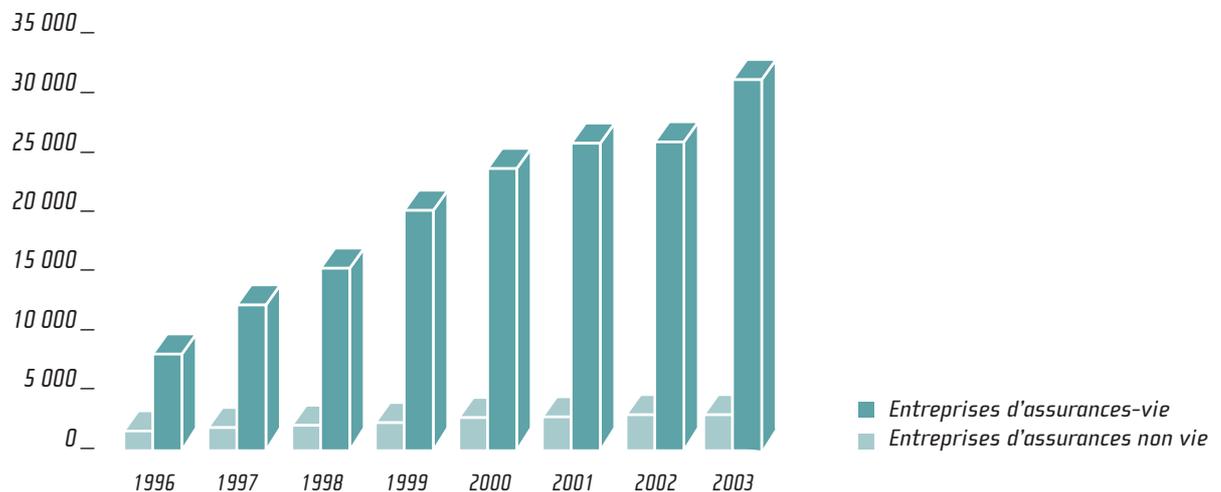


Tableau 2.3

Bilan des entreprises d'assurances de droit luxembourgeois au 31 décembre 2003 (en milliers d'euros)

Actif	Assurance non vie	Assurance-vie	Total
A. Capital souscrit non versé	238 341	108 786	347 127
B. Actifs incorporels	10 673	13 857	24 530
C. Placements	1 866 900	7 368 038	9 234 938
D. Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie qui supportent le risque de placement	0	20 322 806	20 322 806
E. Part des réassureurs dans les provisions techniques	534 728	1 450 863	1 985 591
F. Créances	232 393	189 756	422 148
G. Autres éléments d'actif	101 513	558 862	660 375
H. Comptes de régularisation	65 240	385 547	450 786
Total	3 049 787	30 398 515	33 448 302
Passif	Assurance non vie	Assurance-vie	Total
A. Capitaux propres	777 048	851 175	1 628 223
B. Passifs subordonnés	8 539	108 652	117 191
C. Provisions techniques	1 803 931	6 945 248	8 749 179
D. Provisions techniques d'assurance-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	0	20 347 809	20 347 809
E. Provisions pour autres risques et charges	53 765	65 824	119 589
F. Dépôts reçus des réassureurs	133 055	1 518 767	1 651 822
G. Dettes	262 288	506 451	768 739
H. Comptes de régularisation	11 161	54 589	65 751
Total	3 049 787	30 398 515	33 448 302

A la fin de l'exercice 2003, la somme des bilans s'établit à près de 33,45 milliards d'euros, montant dont la part revenant à l'assurance-vie est de 30,40 milliards d'euros ou 90,88 % du total.

Conformément à la loi luxembourgeoise sur les comptes des entreprises d'assurances et de réassurances, les placements du poste C de l'actif sont évalués à la valeur d'acquisition, et à la valeur du marché si cette dernière est inférieure à celle d'acquisition. Il s'ensuit que les chiffres renseignés ci-après ne tiennent pas compte des plus-values non réalisées de quelque 440 millions d'euros relatives à ces actifs et que la surcouverture des provisions techniques du poste C du passif est beaucoup plus importante que ne laisse penser la lecture du bilan. La hausse de l'ordre de 10 % du stock des plus-values non réalisées par rapport au montant de 397 millions d'euros à la fin de 2002 s'explique intégralement par la croissance de la valeur des portefeuilles en actions comme suite au redressement des cours des actions.

Les tableaux 2.4 et 2.5 fournissent des indications sur la situation des entreprises d'assurances soumises à la surveillance prudentielle des autorités de contrôle luxem-

bourgeoises au regard des exigences communautaires et luxembourgeoises en matière de solvabilité. Ces tableaux tiennent déjà compte d'une exigence de solvabilité ajustée, obtenue par addition de l'exigence au titre des activités d'assurance propres et de celle des filiales et participations.

Il en ressort que pour l'ensemble du secteur le ratio de couverture globale de l'exigence de solvabilité est de 196,70 % en 2003 contre 246 % en 2002 et 219 % en 2001 ; les fonds propres véritables - c'est-à-dire le capital social libéré, les réserves et les reports de bénéfices - couvrent environ 1,7 fois cette exigence.

Avec 355 % et 331 % les ratios de couverture globale et par fonds propres sont particulièrement élevés en assurance non vie, mais sont en net recul par rapport à 2002. L'explication doit en être recherchée dans l'installation temporaire à Luxembourg d'une entreprise d'assurances très capitalisée et spécialisée dans la couverture des risques terroristes. Sans cette entreprise les ratios précités ne se seraient élevés en 2002 qu'à 364 % et à 333 % respectivement. Sans cet élément exceptionnel, il ne reste qu'un recul de l'ordre de 9 % et de 3 %, recul très

Tableau 2.4

Solvabilité des entreprises d'assurances luxembourgeoises : ratios de couverture

	2001	2002	2003
Assurance non vie			
Couverture par fonds propres	325,57 %	382,30 %	330,95 %
Couverture par éléments explicites	352,87 %	500,36 %	348,59 %
Couverture globale	358,82 %	507,63 %	355,19 %
Assurance-vie			
Couverture par fonds propres	144,25 %	140,64 %	124,62 %
Couverture par éléments explicites	177,25 %	174,25 %	150,35 %
Couverture globale	181,64 %	179,06 %	152,45 %
Total			
Couverture par fonds propres	182,82 %	189,63 %	169,65 %
Couverture par éléments explicites	214,60 %	240,35 %	193,61 %
Couverture globale	219,32 %	245,66 %	196,70 %

Les entreprises

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2003

L'ASSURANCE NON VIE EN 2003

L'ASSURANCE-VIE EN 2003

modeste si on tient compte du fait que l'impact de la mise en vigueur, à partir de l'exercice 2003, des exigences de solvabilité renforcées résultant de l'application de nouvelles normes communautaires peut se chiffrer dans une

exigence additionnelle d'éléments de couverture de l'ordre de 30 millions d'euros. Il en résulte que les exigences additionnelles ont pu être couvertes soit par autofinancement soit par injection de nouveaux fonds propres.

Tableau 2.5

Solvabilité des entreprises d'assurances luxembourgeoises au 31 décembre 2003 (en milliers d'euros)

	Assurance non vie	Assurance-vie	Total
Exigence de solvabilité pour activités propres	144 081	521 239	665 320
Exigence de solvabilité pour participations	6 388	17 790	24 178
Exigence de solvabilité totale	150 469	539 028	689 497
Eléments de couverture :			
Fonds propres	497 977	671 737	1 169 713
Quasi fonds propres	5 124	98 240	103 365
Autres éléments explicites	21 421	40 453	61 874
Eléments implicites	9 925	11 333	21 259
Total des éléments de couverture	534 448	821 763	1 356 211

En assurance-vie où le degré de surcouverture est traditionnellement plus faible qu'en assurance non vie, les ratios de couverture ont également décliné par rapport à l'exercice précédent. Cette dégradation tranche certes avec la stabilité des ratios de couverture observée en 2002, mais il faut rappeler que cette stabilité n'avait été atteinte qu'au prix d'une injection de nouveaux capitaux pour un montant voisin de 60 millions d'euros aux fins de compenser les pertes de certains opérateurs. En 2003 le montant de nouveaux fonds injectés ne se situe plus qu'à 20 millions d'euros. En assurance-vie l'impact des nouvelles règles de solvabilité n'a pas été significatif par contre.

Il est très peu fait appel aux éléments implicites que constituent notamment les plus-values non réalisées sur actifs déjà citées ci-dessus dont le total avoisine les 440 millions d'euros à la fin de 2003. Comme l'admission des éléments implicites au titre de la marge de solvabilité ne peut être effectuée que sur demande expresse de l'entreprise concernée et après autorisation par le Commissariat aux Assurances, le volume relativement faible de ces

éléments dans le tableau 2.5 ne renseigne pas sur l'envergure réelle de ces éléments dans les entreprises. Des comparaisons avec les ratios de couverture d'entreprises d'autres pays - où de tels éléments sont pris en compte de manière plus systématique - s'avèrent donc délicates.

Les tableaux 2.6 à 2.9 et les diagrammes 2.6 à 2.8 indiquent la ventilation des placements détenus au 31 décembre 2003 par les entreprises d'assurances en représentation de leurs engagements.

Il est rappelé que depuis l'exercice 1994 les statistiques relatives aux placements ne concernent que les seules entreprises luxembourgeoises et les succursales de pays tiers, les succursales d'entreprises communautaires étant soustraites, depuis le 1^{er} juillet 1994, au contrôle du Commissariat aux Assurances et les données correspondantes ne pouvant plus être exigées. Compte tenu de la part somme toute réduite de l'encaissement des succursales, on peut néanmoins considérer les statistiques ci-après comme représentatives de l'ensemble du marché.

Diagramme 2.6

Ventilation des placements en représentation des provisions techniques - toutes devises

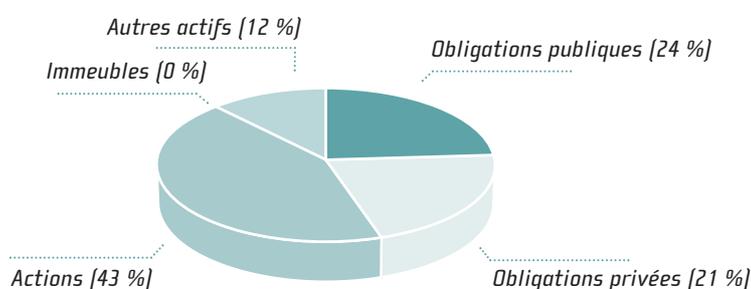
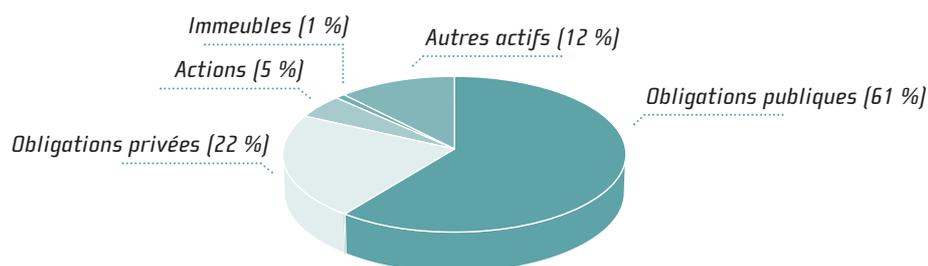


Diagramme 2.7

Ventilation des placements en représentation des provisions techniques - euros



Globalement les entreprises contrôlées par les autorités de surveillance luxembourgeoises - y compris donc les succursales de pays tiers - détiennent des actifs en représentation de leurs provisions techniques pour un montant valorisé - en valeur de marché - à 30,36 milliards d'euros pour un montant de provisions techniques de 29,14 milliards. Cette sur-représentation de près de 1.216,27 millions d'euros des engagements des assureurs provient d'une part du fait que certaines compagnies affectent à la couverture des provisions techniques une partie de leurs fonds propres et d'autre part de l'accumulation au fil du temps d'importantes plus-values non réalisées sur les actifs gagés au profit des assurés, plus-values que la chute des marchés des actions en 2000 et 2002 a certes entamées, mais que la hausse des portefeuilles obligataires et le redressement des marchés boursiers en 2003 ont permis de reconstituer en partie. L'excédent de la valeur des actifs par rapport aux engage-

ments est de 402,61 millions en assurance non vie, soit 21,79 % des engagements, et de 814,16 millions en assurance-vie, soit 2,98 % des engagements.

En pourcentage la surcouverture tant en assurance-vie qu'en assurance non vie connaît une augmentation par rapport à celle de l'exercice précédent ; cette augmentation étant particulièrement nette en assurance non vie. Il y a lieu de noter par ailleurs que les entreprises d'assurances ne sont pas obligées d'affecter à la représentation des provisions techniques des actifs d'un montant supérieur à ces provisions.

Ainsi que le montrent le diagramme 2.8 et le tableau 2.8, l'investissement dans des devises autres que l'euro présente de fortes différences par rapport aux placements en euros. En assurance non vie les entreprises d'assurances maritimes sont presque les seules à

Les entreprises

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2003

L'assurance non vie en 2003

L'assurance-vie en 2003

travailler couramment dans ces devises, les affaires se réglant normalement en dollars. Pour l'assurance-vie, les chiffres du tableau 2.8 se réfèrent pour l'essentiel aux actifs couvrant les polices d'assurance-vie en unités de compte.

D'un côté pour les actifs hors euro le pourcentage du total des placements obligataires, pris globalement, est inférieur de près de 54 % au pourcentage correspondant pour l'euro, alors qu'un écart en sens inverse est constaté pour les investissements en actions et parts d'organismes de placement collectif. Si une telle différence d'orientation peut paraître normale lorsqu'on oppose l'assurance-vie classique à celle en unités de compte, on ne manque pas de remarquer que dans l'assurance non vie les assureurs maritimes investissent plus du quart de leurs actifs en actions, contre seulement moins de 12 % pour les autres assureurs. Sans doute faut-il y voir l'influence des modes de gestion anglo-saxons.

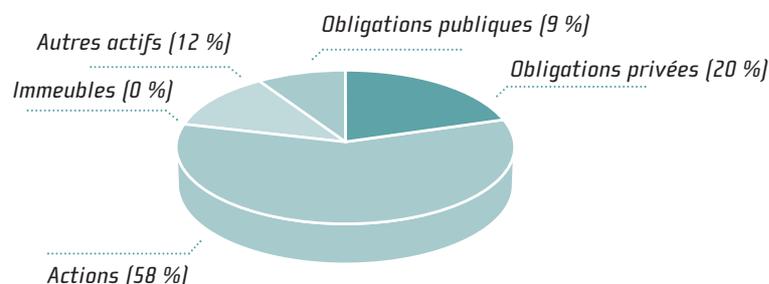
Le tableau 2.6 fournit les chiffres comparatifs des investissements, toutes devises confondues, sur la période 2000-2003. Malgré le redressement en 2003 des marchés boursiers, la hausse de l'importance relative des placements en actions et en parts d'organismes de placement collectif n'est guère significative : leur part dans le total

des placements passe de 16,65 % à 17,41 % en assurance non vie, de 3,26 % à 3,76 % en assurance-vie classique et de 61,06 % à 60,79 % en assurance-vie en unités de compte. Si on ne tient compte que du seul poste des actions, les mouvements vers la hausse sont cependant légèrement plus prononcés. Dans aucun cas on atteint les niveaux constatés en 2000 et 2001. Si on tient compte du fait que l'évolution des cours des actifs en question aurait dû augmenter mécaniquement leur poids dans la pondération globale, on ne peut que conclure que certaines compagnies ont choisi en 2003 de maintenir à un niveau bas leurs investissements en actions et actifs assimilés, voire de les diminuer encore.

Les gagnants de cette politique de réallocation des actifs ne sont cependant pas les placements obligataires dont la part dans le total des actifs passe de 48,98 % à 44,41 %. Il convient de rappeler à cet égard que la réorientation de l'assurance-vie vers les contrats en unités de compte – moins massivement investis en obligations que les actifs représentatifs des contrats d'assurance-vie classique – n'est pas étrangère à cette évolution, les actifs des contrats d'assurance-vie classique représentant encore 30,47 % du total des actifs en 2000 contre 25,32 % à la fin de 2003.

Diagramme 2.8

Ventilation des placements en représentation des provisions techniques – devises autres que l'euro



On note enfin l'existence et la part sans cesse croissante d'actifs nécessitant l'accord spécial de l'autorité de contrôle. En assurance autre que l'assurance sur la vie de tels actifs se rencontrent presque exclusivement dans les mutuelles de l'assurance RC maritime, où il a été tenu compte des règles de fonctionnement très spécifiques de

ces organismes. Dans l'assurance-vie certains produits faisant appel aux derniers développements de l'ingénierie financière ont été admis sous ce poste du moment qu'ils offraient une sécurité jugée suffisante tant pour les entreprises d'assurances que pour les preneurs d'assurance.

Tableau 2.6

Ventilation des placements des entreprises luxembourgeoises ou de pays tiers en représentation des engagements - évolution historique

	2000	2001	2002	2003
Assurance non vie	1 986 561	2 024 597	1 965 558	2 250 210
<i>Obligations d'émetteurs publics</i>	38,39 %	38,05 %	45,36 %	36,32 %
<i>Obligations d'émetteurs privés</i>	19,32 %	17,79 %	17,51 %	16,52 %
<i>Actions</i>	16,14 %	15,52 %	10,76 %	12,69 %
<i>Parts d'organismes de placement collectif</i>	5,21 %	5,18 %	5,88 %	4,72 %
<i>Immeubles</i>	2,56 %	2,96 %	2,96 %	2,70 %
<i>Autres actifs</i>	18,38 %	20,50 %	17,52 %	27,05 %
Assurance-vie classique	7 305 190	7 581 963	7 505 200	7 688 798
<i>Obligations d'émetteurs publics</i>	67,56 %	66,59 %	66,60 %	63,64 %
<i>Obligations d'émetteurs privés</i>	18,88 %	18,39 %	20,19 %	22,55 %
<i>Actions</i>	2,81 %	2,41 %	1,53 %	1,75 %
<i>Parts d'organismes de placement collectif</i>	1,78 %	2,17 %	1,73 %	2,01 %
<i>Immeubles</i>	0,30 %	0,29 %	0,30 %	0,29 %
<i>Autres actifs</i>	8,67 %	10,17 %	9,65 %	9,75 %
Assurance-vie en unités de compte	14 676 946	16 259 407	16 264 876	20 417 609
<i>Obligations d'émetteurs publics</i>	8,10 %	7,47 %	8,08 %	6,99 %
<i>Obligations d'émetteurs privés</i>	17,50 %	18,67 %	21,78 %	20,76 %
<i>Actions</i>	15,82 %	13,63 %	10,44 %	10,92 %
<i>Parts d'organismes de placement collectif</i>	51,03 %	52,28 %	50,62 %	49,87 %
<i>Immeubles</i>	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
<i>Autres actifs</i>	7,56 %	7,96 %	9,08 %	11,46 %
Total des actifs	23 968 697	25 865 967	25 735 634	30 356 617
<i>Obligations d'émetteurs publics</i>	28,73 %	27,19 %	27,99 %	23,51 %
<i>Obligations d'émetteurs privés</i>	18,07 %	18,52 %	20,99 %	20,90 %
<i>Actions</i>	11,88 %	10,49 %	7,87 %	8,73 %
<i>Parts d'organismes de placement collectif</i>	32,22 %	33,90 %	32,95 %	34,40 %
<i>Immeubles</i>	0,30 %	0,32 %	0,31 %	0,27 %
<i>Autres actifs</i>	8,79 %	9,59 %	9,89 %	12,18 %

Les entreprises

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2003

L'assurance non vie en 2003

L'assurance-vie en 2003

Tableau 2.7

Ventilation des placements des entreprises luxembourgeoises ou de pays tiers en représentation des engagements en euros au 31 décembre 2003 (en milliers d'euros)

	Assurance non vie	Assurance-vie	Total
1. Obligations d'un émetteur public de l'Union Européenne	550 458	4 285 825	4 836 283
2. Obligations d'un émetteur public de l'OCDE hors Union Européenne	3 107	52 529	55 636
3. Obligations d'organismes internationaux	92 986	261 840	354 826
4. Titres de banques d'émission de lettres de gage	37 394	53 859	91 252
5. Obligations d'un émetteur privé de l'Union Européenne négociées sur un marché réglementé	218 836	1 346 763	1 565 599
6. Obligations d'un émetteur privé de l'Union Européenne non négociées sur un marché réglementé	10 437	13 257	23 694
7. Obligations privées de l'OCDE hors Union Européenne négociées sur un marché réglementé	23 358	230 410	253 768
Total A	936 575	6 244 483	7 181 058
8. Actions d'un émetteur de l'Union Européenne négociées sur un marché réglementé	70 822	103 696	174 517
9. Actions d'un émetteur de l'Union Européenne non négociées sur un marché réglementé	6 880	1 581	8 461
10. Actions d'un émetteur de l'OCDE hors Union Européenne négociées sur un marché réglementé	4 082	23	4 105
11. Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	13 068	25 987	39 055
12. Parts d'organismes de placements collectifs monétaires	50 080	27 664	77 745
13. Parts d'organismes de placements collectifs en actions	22 083	46 950	69 033
14. Parts d'autres organismes de placements collectifs	2 802	31 324	34 126
Total B	169 817	237 224	407 041
15. Immeubles situés dans la Communauté	38 713	22 611	61 324
Total C	38 713	22 611	61 324
16. Prêts garantis par des hypothèques	720	0	720
17. Comptes à vue, à préavis ou à terme	234 713	504 398	739 111
18. Intérêts courus et non échus	21 754	133 115	154 869
19. Primes dues et créances sur intermédiaires	29 169	9 945	39 115
20. Avances sur contrats « vie »	0	16 323	16 323
21. Frais d'acquisition reportés	34 355	3 139	37 494
22. Actifs admis après accord du Commissariat	0	12 634	12 634
Total D	320 712	679 554	1 000 266
Total général	1 465 817	7 183 872	8 649 689

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2003

L'assurance non vie en 2003

L'assurance-vie en 2003

1

2

3

4

Le marché de l'assurance directe en 2003

Tableau 2.8

Ventilation des placements des entreprises luxembourgeoises ou de pays tiers en représentation des engagements au 31 décembre 2003 - devises autres que l'euro (en milliers d'euros)

	Assurance non vie	Assurance-vie	Total
1. Obligations d'un émetteur public de l'Union Européenne	35 248	1 316 908	1 352 157
2. Obligations d'un émetteur public de l'OCDE hors Union Européenne	129 270	151 692	280 963
3. Obligations d'organismes internationaux	6 201	252 182	258 383
4. Titres de banques d'émission de lettres de gage	0	19 484	19 484
5. Obligations d'un émetteur privé de l'Union Européenne négociées sur un marché réglementé	41 069	2 804 295	2 845 364
6. Obligations d'un émetteur privé de l'Union Européenne non négociées sur un marché réglementé	0	1 001 132	1 001 132
7. Obligations privées de l'OCDE hors Union Européenne négociées sur un marché réglementé	40 694	502 583	543 277
Total A	252 482	6 048 277	6 300 758
8. Actions d'un émetteur de l'Union Européenne négociées sur un marché réglementé	24 040	1 519 375	1 543 415
9. Actions d'un émetteur de l'Union Européenne non négociées sur un marché réglementé	1 389	61 647	63 036
10. Actions d'un émetteur de l'OCDE hors Union Européenne négociées sur un marché réglementé	178 302	677 480	855 782
11. Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	454	2 567 759	2 568 213
12. Parts d'organismes de placements collectifs monétaires	13 119	858 121	871 240
13. Parts d'organismes de placements collectifs en actions	0	5 342 056	5 342 056
14. Parts d'autres organismes de placements collectifs	4 581	1 437 223	1 441 804
Total B	221 884	12 463 662	12 685 546
15. Immeubles situés dans la Communauté	22 072	0	22 072
Total C	22 072	0	22 072
16. Prêts garantis par des hypothèques	0	0	0
17. Comptes à vue, à préavis ou à terme	67 632	1 432 365	1 499 997
18. Intérêts courus et non échus	2 647	69 971	72 619
19. Primes dues et créances sur intermédiaires	27 451	829	28 280
20. Avances sur contrats « vie »	0	7 020	7 020
21. Frais d'acquisition reportés	2 007	33 244	35 252
22. Actifs admis après accord du Commissariat	188 216	867 168	1 055 384
Total D	287 954	2 410 597	2 698 551
Total général	784 393	20 922 535	21 706 928

Les entreprises

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2003

L'assurance non vie en 2003

L'assurance-vie en 2003

Tableau 2.9

Ventilation des placements des entreprises luxembourgeoises ou de pays tiers en représentation des engagements au 31 décembre 2003 - toutes devises (en milliers d'euros)

	Assurance non vie	Assurance-vie	Total
1. Obligations d'un émetteur public de l'Union Européenne	585 706	5 602 734	6 188 439
2. Obligations d'un émetteur public de l'OCDE hors Union Européenne	132 377	204 221	336 599
3. Obligations d'organismes internationaux	99 187	514 022	613 209
4. Titres de banques d'émission de lettres de gage	37 394	73 342	110 736
5. Obligations d'un émetteur privé de l'Union Européenne négociées sur un marché réglementé	259 905	4 151 058	4 410 963
6. Obligations d'un émetteur privé de l'Union Européenne non négociées sur un marché réglementé	10 437	1 014 389	1 024 825
7. Obligations privées de l'OCDE hors Union Européenne négociées sur un marché réglementé	64 052	732 993	797 045
Total A	1 189 057	12 292 759	13 481 817
8. Actions d'un émetteur de l'Union Européenne négociées sur un marché réglementé	94 862	1 623 071	1 717 933
9. Actions d'un émetteur de l'Union Européenne non négociées sur un marché réglementé	8 269	63 228	71 497
10. Actions d'un émetteur de l'OCDE hors Union Européenne négociées sur un marché réglementé	182 384	677 502	859 887
11. Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	13 522	2 593 746	2 607 268
12. Parts d'organismes de placements collectifs monétaires	63 199	885 786	948 984
13. Parts d'organismes de placements collectifs en actions	22 083	5 389 006	5 411 089
14. Parts d'autres organismes de placements collectifs	7 382	1 468 547	1 475 930
Total B	391 701	12 700 886	13 092 587
15. Immeubles situés dans la Communauté	60 786	22 611	83 396
Total C	60 786	22 611	83 396
16. Prêts garantis par des hypothèques	720	0	720
17. Comptes à vue, à préavis ou à terme	302 345	1 936 763	2 239 108
18. Intérêts courus et non échus	24 402	203 086	227 488
19. Primes dues et créances sur intermédiaires	56 621	10 774	67 395
20. Avances sur contrats « vie »	0	23 343	23 343
21. Frais d'acquisition reportés	36 363	36 383	72 746
22. Actifs admis après accord du Commissariat	188 216	879 801	1 068 017
Total D	608 666	3 090 151	3 698 817
Total général	2 250 210	28 106 407	30 356 617

Après les années 2001 et 2002 où les évolutions des marchés financiers avaient dominé les bilans des assureurs non vie, les chiffres de l'exercice 2003 marquent le retour vers l'assurance et le risque.

Certes, à première vue la comparaison des résultats de 2003 de l'assurance non vie avec ceux de 2002 accrédite l'idée que la meilleure tenue des marchés boursiers et la forte croissance des revenus financiers qui en a résulté expliquent à elles seules l'évolution positive des résultats des entreprises d'assurances. En réalité l'exercice 2003 se caractérise seulement par le retour d'une certaine accalmie sur les marchés boursiers, évitant aux assureurs de procéder, comme en 2001 et en 2002, à de nouvelles dévaluations importantes d'actifs. Ce sont les événements des deux exercices précédents qui étaient exceptionnels, alors que 2003 est l'année du retour à la normale en termes de revenus financiers, ce retour permettant aux assureurs de se concentrer sur l'essence même de leur métier, l'acceptation et la gestion des risques.

A cet égard les chiffres de l'assurance non vie de 2003 marquent une continuation par rapport aux tendances observées en 2002 et l'année est une bonne année moyenne sans constituer pour autant un crû exceptionnel :

- l'encaissement connaît une progression de 5,02 %, en ligne avec celle de 4,51 % enregistrée en 2002,
- la charge sinistres croît plus vite que l'encaissement, le ratio sinistres/primes passant de 71,07 % à 78,00 %,
- le résultat de la réassurance cédée s'améliore sensiblement tout en demeurant négatif.

La détérioration des résultats qui aurait dû résulter de la conjonction de ces trois facteurs – le second l'emportant largement sur les deux autres – est plus que compensée par une hausse des revenus financiers de l'ordre de 108 millions d'euros, hausse qui touche l'ensemble des actifs des assureurs et non seulement les actifs représentatifs des provisions techniques :

- les bénéfices après impôts remontent de 6,13 à 93,67 millions d'euros et atteignent leur niveau le plus haut depuis 1999, soit le second meilleur résultat des dix dernières années,

- après correction destinée à tenir compte de l'augmentation de quelque 12,58 millions d'euros du stock de plus-values latentes, le résultat de 2003 dépasse les 100 millions d'euros.

Comme toujours ces tendances générales masquent des évolutions très divergentes d'une branche d'assurance à l'autre, et ce tant du point de vue de l'encaissement, que de celui de l'évolution de la sinistralité et de celui des résultats.

Les tableaux 3.1 et 3.2 fournissent les chiffres clés de 2003 relatifs aux différentes branches de l'assurance non vie en brut et en net de réassurance cédée.

En termes d'encaissement on note que, contrairement à l'exercice 2002, les assurances maritimes et celles non maritimes évoluent dans le même sens et à des rythmes assez voisins : avec une croissance des primes émises de 29,29 millions d'euros, l'activité hors assurance maritime affiche en 2003 une progression de 4,44 %, progression sensiblement en recul par rapport à celle de 9,28 % enregistrée en 2002. Les branches de l'assurance maritime progressent de 18,94 millions d'euros ou de 6,28 %, et ce après une année de décroissance de -4,60 % en 2002.

Dans le détail on note que pour les branches hors assurances maritimes – mises à part celles des pertes pécuniaires diverses, de l'assistance et de la réassurance acceptée – toutes les autres branches affichent des taux de progression plus ou moins importants de leur chiffre d'affaires. Parmi les branches connaissant une croissance particulièrement vigoureuse, on remarque celle de l'assurance crédit qui progresse de 502,27 %, soit +8,50 millions d'euros, ainsi que celle de l'assurance caution qui croît de 49,06 %, soit +14,04 millions.

Après une année de stagnation on constate une progression supérieure à la moyenne dans la branche de la R.C. générale (+10,52 %) alors que l'évolution dynamique de l'encaissement en assurance-maladie s'est poursuivie avec une progression de 17,95 % suivant celle de 9,78 % enregistrée en 2002.

Les entreprises

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2003

L'ASSURANCE NON VIE EN 2003

L'ASSURANCE-VIE EN 2003

Tableau 3.1

Assurance non vie : détail des opérations de 2003 en brut de réassurance cédée (en milliers d'euros)

Branche	Primes émises	Autres produits	Sinistres réglés*	Variation des provisions pour sinistres à régler	Variation des autres postes de provisions	Frais d'acquisition	Frais d'administration	Autres charges	Produits financiers	Solde
1. Accidents	18 897	132	4 117	1 399	73	4 182	1 471	128	749	8 408
2. Maladie	19 495	0	11 087	-114	2 248	4 395	1 996	106	843	618
3. Corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires										
a) vol	25 157	504	4 983	151	786	4 680	1 687	200	397	13 572
b) autres risques	108 587	5 465	82 059	2 685	3 031	20 120	7 275	868	2 323	337
4. Corps de véhicules ferroviaires	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
5. Corps de véhicules aériens	39 077	1	22 169	-325	6 018	3 451	2 749	1	2 257	7 274
6. Corps de véhicules maritimes	33 543	265	11 938	2 097	-170	1 034	770	264	447	18 322
7. Marchandises transportées										
8. Incendie et éléments naturels										
a) risques simples d'habitation	50 980	555	21 886	971	1 123	14 380	4 886	850	1 121	8 560
b) risques agricoles	3 395	41	2 019	-586	74	913	249	64	58	761
c) risques industriels et commerciaux	36 420	850	28 206	7 448	-671	3 978	1 677	507	1 145	-2 731
9. Autres dommages aux biens	66 796	584	29 558	5 700	-3 382	13 408	7 247	599	1 881	16 132
10. Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs	135 097	1 508	89 132	18 609	146	20 898	9 531	1 007	14 407	11 689
11. Responsabilité civile véhicules aériens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
12. Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres, fluviaux	281 663	1	280 924	61 083	4 077	27 734	20 736	1	54 370	-58 522
13. Responsabilité civile générale										
a) RC familiale	9 342	79	4 523	-2 741	-43	2 319	767	80	854	5 370
b) autres RC	49 984	573	27 419	-5 851	-5 616	7 206	2 395	7 631	3 820	21 194
14. Crédit	10 193	1	1 439	-403	-19	504	97	0	218	8 793
15. Caution	42 659	2 021	2 765	3 511	31 169	2 990	340	3 149	1 232	1 988
16. Pertes pécuniaires diverses	41 766	330	15 774	2 821	-403	3 158	1 415	253	3 842	22 920
17. Protection juridique	11 793	195	6 027	1 108	156	2 050	1 220	190	894	2 131
18. Assistance	23 170	13	6 671	-582	1 735	7 678	1 373	14	987	7 281
19. Réassurance acceptée	1 672	117	583	692	-262	282	-96	117	21	494
Total	1 009 686	13 235	653 280	97 671	40 072	145 360	67 784	16 028	91 867	94 593

* y compris les frais de règlement internes des sinistres réglés au cours de l'exercice

Tableau 3.2

Assurance non vie : détail des opérations de 2003 en net de réassurance cédée (en milliers d'euros)

Branche	Primes émises	Autres produits	Sinistres réglés*	Variation des provisions pour sinistres à régler	Variation des autres postes de provisions	Frais d'acquisition	Frais d'administration	Autres charges	Produits financiers	Solde
1. Accidents	16 664	132	3 860	344	89	3 891	1 471	128	730	7 743
2. Maladie	15 600	0	9 399	-47	2 127	2 470	1 996	106	769	317
3. Corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires										
a) vol	19 624	421	3 879	190	536	3 087	1 687	200	396	10 862
b) autres risques	84 216	4 094	64 920	1 585	2 427	13 292	7 275	868	2 319	263
4. Corps de véhicules ferroviaires										
a) Corps de véhicules aériens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
b) Corps de véhicules maritimes	5 514	1	2 252	360	2 293	-985	2 749	1	2 257	1 103
7. Marchandises transportées	8 982	265	5 462	-554	-35	-120	770	264	435	3 894
8. Incendie et éléments naturels										
a) risques simples d'habitation	41 614	555	18 832	869	1 054	13 158	4 886	850	1 088	3 609
b) risques agricoles	2 547	41	1 646	-324	105	657	249	64	56	248
c) risques industriels et commerciaux	13 684	850	14 180	645	12	1 015	1 677	507	794	-2 708
9. Autres dommages aux biens	47 526	1 245	20 772	2 569	2 018	9 828	7 247	599	1 741	7 479
10. Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs	114 574	1 508	79 869	17 427	349	20 102	9 531	1 007	12 955	753
11. Responsabilité civile véhicules aériens	0	0	0	25	0	0	0	0	1	-24
12. Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres, fluviaux	207 108	1	172 247	18 158	1 720	23 295	20 736	1	54 370	25 322
13. Responsabilité civile générale										
a) RC familiale	8 823	79	4 289	-2 179	-46	2 315	767	80	833	4 509
b) autres RC	26 073	573	11 970	2 191	-1 616	5 004	2 395	364	3 651	9 990
14. Crédit	368	1	367	-100	-20	-21	97	0	218	264
15. Caution	38 012	2 021	2 765	-1 077	31 207	2 978	340	3 149	1 232	1 903
16. Pertes pécuniaires diverses	13 913	330	12 005	3 174	278	854	1 415	253	3 836	99
17. Protection juridique	11 058	195	5 671	875	48	1 945	1 220	190	894	2 197
18. Assistance	18 227	13	6 243	-640	1 687	7 678	1 373	14	987	2 871
19. Réassurance acceptée	960	117	388	-288	-95	224	-96	117	21	847
Total	695 083	12 441	441 013	43 204	44 137	110 669	67 784	8 760	89 585	81 542

* y compris les frais de règlement internes des sinistres réglés au cours de l'exercice

Les entreprises

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2003

L'ASSURANCE NON VIE EN 2003

L'ASSURANCE-VIE EN 2003

En ce qui concerne l'assurance automobile les deux branches enregistrent des taux de croissance divergents, assez similaires à ceux de 2002, l'encaissement de l'assurance casco automobile augmentant de 10,61 millions d'euros, soit +8,62 %, et celui de l'assurance RC automobile de 2,09 millions, soit +1,57 %. L'évolution observée en casco se situe dans le droit fil d'une tendance qui se manifeste depuis de nombreuses années déjà : elle témoigne à la fois du renouvellement constant du parc automobile luxembourgeois et de la pénétration croissante de ce type d'assurance parmi les automobilistes. De plus la concurrence dans cette branche s'est moins manifestée par un abaissement des primes et donc de l'encaissement que par une amélioration des couvertures offertes.

Après une brève reprise constatée en 2001, la relative stagnation de l'encaissement s'est poursuivie dans la branche des autres dommages aux biens (+0,16 %), la branche des pertes pécuniaires diverses décline même de 17,15 %.

Par ailleurs l'accroissement continu de l'encaissement observé dans la branche caution s'explique par le déve-

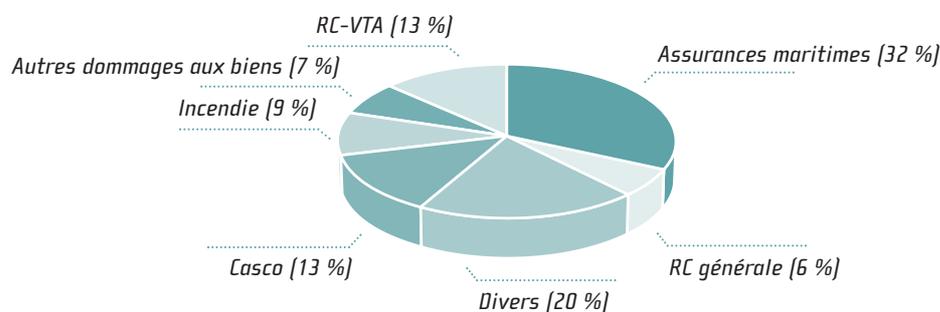
loppement d'une activité en libre prestation de services réalisée par certaines sociétés spécialisées.

Enfin pour les branches d'assurance non vie moins importantes en termes d'encaissement, il convient de citer une évolution positive des branches accidents (+4,98 %) et protection juridique (+4,84 %).

Les deux branches des assurances maritimes connaissent une progression similaire alors que le fait majeur de l'exercice 2000 avait été le développement pour la première fois dans l'histoire de l'assurance luxembourgeoise d'une activité significative dans la branche des corps de véhicules maritimes, l'encaissement de cette branche a de nouveau connu une croissance de 6,07 % après celle de 18,21 % de 2002 et le recul de 42,21 % en 2001 ; l'évolution de 2001 était imputable à une plus grande sélection des risques et au non renouvellement de la couverture pour certains types de navires, sélection devenue nécessaire à la suite des déficits enregistrés en 2000. La branche de l'assurance RC maritime progresse quant à elle de 6,31 % avec une hausse de l'encaissement de 16,71 millions.

Diagramme 3.1

Assurance non vie : primes brutes émises



Le diagramme 3.1 illustre l'importance relative des différentes branches en termes d'encaissement : il fait apparaître que malgré une légère croissance de la part des assurances maritimes au détriment de l'assurance de la

responsabilité civile automobile, la répartition de l'encaissement global entre les différentes branches est très voisine de celle observée en 2002.

Retrouvant les niveaux du milieu de la dernière décennie, les branches maritimes - corps de véhicules et R.C. véhicules maritimes - continuent d'occuper la première place en termes de primes avec 31,77 % de l'encaissement des entreprises d'assurances non vie établies au Luxembourg. Les places suivantes sont occupées respectivement par la R.C. véhicules terrestres automoteurs (13,38 %), par l'assurance casco automobile (13,25 %) et par l'assurance incendie (8,99 %).

Le tableau 3.3 fournit la ventilation de l'encaissement pour les principaux marchés géographiques. On constate que la part des primes émises sur le marché luxembour-

geois progresse de nouveau à 54,34 % du total des primes émises, contre 53,87 % en 2002 et 54,91 % en 2001. Cette hausse de la part relative est due au départ récent d'une entreprise créée spécialement dans le but de déployer des activités de couverture du risque terroriste en libre prestation de services. Il convient ensuite de noter l'importance des primes - soit près du quart du total - réalisées en dehors de l'Espace économique européen : ce phénomène est exclusivement imputable aux assureurs des corps de véhicules maritimes et de la responsabilité civile maritime qui s'adressent à un marché mondial plutôt qu'euro-péen.

Tableau 3.3

Assurance non vie : primes par pays d'engagement (en milliers d'euros)

Pays	2000	2001	2002	2003
Luxembourg	467 742	505 224	517 948	548 707
Allemagne	38 421	35 862	44 697	32 174
Danemark	7 027	7 378	8 384	4 633
France	36 955	51 507	80 140	95 527
Grèce	9 283	18 188	13 266	13 923
Norvège	5 468	6 441	6 984	7 837
Pays-Bas	15 566	17 005	25 897	19 096
Royaume-Uni	31 980	35 725	22 912	24 747
Suède	4 888	3 933	4 131	1 163
Autres pays de l'Espace économique européen	13 403	18 596	20 695	26 909
Pays hors Espace économique européen	205 972	220 088	216 402	234 970
Total	836 705	919 947	961 456	1 009 686

Le résultat technique en brut de réassurance connaît en 2003 un redressement de 4,03 % après le tassement de 27,65 % observé en 2002 et s'établit à 94,59 millions d'euros, montant très honorable en comparaison avec ceux de la dernière décennie.

La hausse des résultats ne touche toutefois que les activités sur le territoire luxembourgeois alors que les opérations réalisées à l'étranger, en établissement ou en libre prestation de services voient leurs performances se détériorer fortement.

Quant aux causes de l'évolution des résultats, les deux facteurs qui y ont contribué en ordre principal résident

dans l'évolution de la charge sinistres et dans celle des revenus financiers.

La charge sinistres s'établit en 2003 à 750,95 millions d'euros en brut de réassurance cédée et est en augmentation de 107,23 millions d'euros ou de 16,66 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation doit de plus être vue en relation avec la progression des primes acquises qui ne croissent quant à elles que de +6,29 %.

Ici encore l'évolution est différente suivant les marchés géographiques : les affaires luxembourgeoises voient leur ratio de sinistralité s'améliorer en passant de 63,86 % à 56,88 %, soit le niveau de 2001, alors que pour les

Les entreprises

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2003

L'ASSURANCE NON VIE EN 2003

L'ASSURANCE-VIE EN 2003

activités exercées en dehors du Luxembourg le ratio sinistres /primes monte de 80,35 % en 2002 à 105,05 % en 2003. Il est à noter que sur l'ensemble des marchés les sinistres réglés au cours de l'exercice sont en augmentation de 16,60 millions d'euros pour les affaires luxembourgeoises et de 74,01 millions pour les activités transfrontalières, mais que les dotations aux provisions pour sinistres à régler sont en diminution pour les premières alors qu'elles augmentent fortement pour les secondes.

L'évolution du résultat technique brut du marché de l'assurance non vie a également été marquée fortement par celle du poste des produits financiers. Ce facteur

touche l'ensemble des acteurs, mais à des degrés très inégaux. La croissance des revenus financiers – hors revenus financiers sur fonds propres – n'est que de 6,22 millions d'euros ou de 29,83 % pour les affaires luxembourgeoises et elle se monte à 62,39 millions pour les assureurs travaillant principalement sur les marchés étrangers.

Comme déjà en 2002 le ratio des commissions et frais généraux par rapport à l'encaissement n'a pas eu un impact significatif sur l'évolution de la rentabilité. Ce ratio ne diminue que très légèrement et son évolution est semblable sur l'ensemble des marchés.

Tableau 3.4

Branches non vie - évolution historique (en milliers d'euros)

	2000	2001	2002	2003
Primes émises	836 705	919 947	961 456	1 009 686
Variation de la provision pour primes non acquises	38 529	32 865	55 659	46 918
Primes acquises	798 176	887 082	905 797	962 768
Produits financiers	81 963	49 314	23 256	91 867
Autres produits techniques	5 741	8 893	13 425	13 235
Sinistres réglés	568 002	641 229	562 669	653 280
Variation de la provision pour sinistres à régler	86 463	-20 697	81 053	97 671
Charge sinistres	654 465	620 532	643 723	750 951
Frais d'acquisition	130 893	139 761	147 033	145 360
Frais généraux	56 276	57 389	60 244	67 784
Variation des autres postes de provisions	-1 753	-2 416	-8 034	-6 846
Autres charges techniques	108	4 337	8 582	16 028
Résultat technique en brut de réassurance	45 890	125 686	90 929	94 593
Produits financiers sur fonds propres	14 063	28 346	-6 776	32 879
Résultat de la réassurance cédée	8 135	-88 103	-58 904	-13 051
Résultat technique net	68 088	65 929	25 250	114 421
Produits non techniques	2 617	2 143	4 394	1 996
Charges non techniques	1 890	2 340	10 322	2 443
Impôts	20 974	17 126	13 194	20 304
Résultat de l'exercice	47 841	48 605	6 128	93 669

En termes de résultats après impôts, l'année 2003 retrouve un solde global positif de 93,67 millions d'euros pour l'ensemble des activités non vie, solde qui tranche avec le montant de seulement 6,13 millions d'euros de 2002 et est même près du double de l'excédent de 48,61 millions d'euros réalisé en 2001. Les entreprises de droit luxembourgeois réalisent un bénéfice de 87,29 millions d'euros et leur rentabilité sur fonds propres s'établit à 19,34 % après le creux de 0,84 % atteint en 2002. La rentabilité n'égale cependant pas les chiffres records de 23,16 % et de 35,89 % obtenus en 1999 et 1998.

Le total des différentes sortes d'impôts dus au titre de l'activité non vie - y compris les taxes sur les primes et celles perçues au titre du service de lutte contre l'incendie - s'élèvent à quelque 20,30 millions d'euros. Le produit de la taxe sur les primes peut être estimé à 21,95 millions d'euros et celui de l'impôt dans l'intérêt du service de l'incendie à 2,95 millions d'euros, de sorte que le total des impositions de toutes natures payées au titre de l'activité non vie se chiffre à 45,20 millions d'euros pour l'exercice 2003. Ce montant se compare favorablement aux 36,70 millions d'euros dus au titre de 2002 et il dépasse le précédent record de 42,79 millions d'euros atteint en 1998. La hausse de la charge des impôts est d'autant plus remarquable qu'elle s'est réalisée malgré les mesures d'allègements fiscaux décidées dans un passé récent.

Les résultats après impôts ne donnent pas une information complète sur les performances effectives d'un exercice comptable, dans la mesure où comme suite à la comptabilisation des actifs au coût historique il convient d'ajouter à ces résultats l'incidence des variations subies par le stock des plus-values latentes. Or, comme suite à la reprise des marchés boursiers, ce stock s'est reconstitué en 2003 en augmentant de 12,58 millions d'euros de sorte que le résultat de l'exercice corrigé de l'effet de la diminution des moins-values s'établit à 106,25 millions d'euros. Moyennant une rectification similaire, les résultats des exercices 2001 et 2002 étaient déficitaires de -3,95 et de -3,91 millions d'euros, une décroissance du stock des plus-values de 52,56 et de 10,04 millions d'euros ayant été enregistrées au cours de ces deux exercices. Il y a cependant lieu de remarquer que le stock global des plus-values non réalisées, qui dépasse légère-

ment les 161 millions d'euros à la fin de 2003, est encore loin du niveau de 211 millions atteint à la fin de l'exercice 2000.

Le tableau 3.4 - qui retrace l'évolution que connaît l'activité non vie dans sa globalité depuis 2000 - montre que la croissance en 2003 de l'excédent global résulte de la combinaison des facteurs suivants :

- l'amélioration du résultat technique en brut de réassurance qui passe de 90,93 à 94,59 millions d'euros ; en y incluant les produits financiers sur fonds propres la hausse est plus importante encore : 127,47 millions d'euros en 2003 contre 84,15 millions d'euros en 2002 (+51,48 %),
- l'amélioration pour la seconde année consécutive du solde de la réassurance cédée : -13,05 millions d'euros contre -58,90 millions d'euros en 2002,
- la relative stabilité du compte non technique : -20,75 millions d'euros contre -19,12 millions d'euros en 2002 (-8,53 %).

Il convient de noter que la présentation du tableau 3.4 se distingue de celle des rapports antérieurs à celui de 2002 par le fait qu'elle procède, comme les autres tableaux et à l'instar de la loi sur les comptes des entreprises d'assurances, à une imputation partielle des frais généraux aux postes de la charge sinistres et des produits financiers. Une comparaison avec les rapports précédents du Commissariat aux Assurances peut dès lors s'avérer parfois difficile, encore que le tableau 3.5 permette de faire le raccord avec les informations du passé.

D'une manière générale la légère amélioration du résultat technique brut de 3,66 millions d'euros masque des tendances divergentes d'une branche d'assurance à l'autre. Les branches maladie, casco automobile, autres dommages aux biens, responsabilité civile générale, crédit et caution, déjà bénéficiaires en 2002, augmentent leurs bénéfices avec des taux de progression parfois spectaculaires et contribuent pour +26,37 millions d'euros à l'évolution du résultat total. Après des déficits enregistrés en 2002, les branches des marchandises transportées, de la responsabilité civile automobile et de la réassurance sont redevenues bénéficiaires avec là aussi certains retournements de tendances spectaculaires.

Les deux branches de l'assurance maritime prises ensemble accroissent considérablement leurs pertes, l'amélioration du résultat de la branche des corps de véhicules maritimes de 5 millions d'euros ne compensant pas l'aggravation de 52,27 millions d'euros des pertes de la RC correspondante. La plupart des autres branches enregistrent des dégradations, parfois notables de leurs résultats : parmi celles-ci il convient de citer avant tout la branche de l'assurance incendie (-9,27 millions), et, dans une moindre mesure, celles des pertes pécuniaires diverses (-1,48 millions) et de l'accident (-0,81 millions).

Comme les années précédentes la réassurance a pleinement joué son rôle de stabilisateur des résultats et le solde de la réassurance cédée évolue donc normalement dans le sens inverse de celui de la charge sinistres. L'amélioration marquée du solde de la réassurance cédée est donc à mettre en relation avec la dégradation de la sinistralité : le fait que cette hausse de la sinistralité a été plus que compensée par le retour de revenus financiers largement positifs pourrait amener à penser que la corrélation entre les résultats bruts par branche et les soldes de réassurance n'aurait dû être que faible. Il faut toutefois garder à l'esprit que pour les opérations de fronting au profit de captives de réassurance les baisses de revenus financiers influent également sur ce solde.

Pour les branches assurances des corps de véhicules maritimes, des marchandises transportées et de la RC automobile les fortes variations positives de leurs résultats sont presque entièrement absorbées par les réassureurs. A l'inverse pour les branches accidents, incendie, pertes pécuniaires diverses et protection juridique la réassurance prend à sa charge tout ou partie de la dégradation du solde brut. Pour la RC maritime l'amélioration de 84,63 millions du solde de la réassurance fait même plus que compenser la dégradation du résultat brut de 52,27 millions d'euros.

Un peu moins de 40 % des primes de réassurance cédée, soit 124,07 millions d'euros, sont payées à des réassureurs établis au Luxembourg. Pour environ 60 % de ces primes il s'agit de cessions en rapport avec des opérations de fronting effectuées au profit de captives de réassurances : dans ces opérations l'assureur luxembourgeois accepte des risques qu'il rétrocède en majeure partie à une entreprise de réassurances appartenant au groupe

industriel, commercial ou financier originaire des risques. Il s'agit le plus souvent de risques catastrophiques de faible fréquence pour lesquels le marché de l'assurance traditionnel n'offre pas ou peu de couvertures. Pour ces activités de fronting, la partie des primes de réassurance non consommée par l'indemnisation des sinistres n'est pas synonyme de profit pour le réassureur, mais est destinée à alimenter la provision pour fluctuation de sinistralité que ce dernier est tenu de constituer. Pour certaines branches – dont notamment celles des autres dommages aux biens et des pertes pécuniaires diverses – le solde constamment négatif de la réassurance au cours des dernières années s'explique par l'engagement très actif des assureurs luxembourgeois dans ces activités de fronting.

Pour les quarante autres pour cent des primes cédées à des réassureurs luxembourgeois, il s'agit d'entreprises de réassurances établies par des groupes d'assurances luxembourgeois aux fins de regrouper des risques provenant de leurs différentes entités, d'augmenter leur rétention globale et de mieux négocier leurs arrangements de rétrocession aux grands réassureurs internationaux, le tout en mettant également à profit les dispositions sur la constitution de provisions d'égalisation pour aménager des matelas prudentiels supplémentaires.

Le tableau 3.5 permet de retrouver le détail des frais généraux inclus sous les différents postes des comptes annuels ainsi que la ventilation familière entre commissions et autres frais généraux.

Le tableau 3.6 indique les variations annuelles de quelques grandeurs significatives au cours de la période 2000-2003.

Les primes acquises progressent de 6,29 %, soit 1,27 % de plus que les primes émises. La charge sinistres monte de 16,66 % après la hausse de 3,74 % observée en 2002. Contrairement aux années précédentes les commissions et les frais généraux de toute nature progressent moins rapidement que l'encaissement. Après quatre années consécutives d'une progression fulgurante des frais généraux hors commissions, les exercices 2001 et 2002 avaient déjà marqué un tournant avec des taux de croissance entre 4 % et 5 % ; le taux de croissance de 2,27 % semble confirmer ce retour à une meilleure maîtrise des frais.

Tableau 3.5

Assurance non vie : ventilation des frais généraux

	2000	2001	2002	2003
<i>Commissions</i>	85 199	96 133	102 866	108 299
Autres frais d'acquisition	50 293	48 907	52 132	47 638
Frais d'acquisition payés	135 492	145 040	154 998	155 937
<i>Variation des frais d'acquisition reportés</i>	-4 599	-5 278	-7 965	-10 576
Frais d'acquisition imputés à l'exercice	130 893	139 761	147 033	145 360
Frais de gestion financière	4 733	5 834	5 509	5 227
Frais de règlement des sinistres	35 763	40 875	42 475	43 349
Frais d'administration	56 276	57 389	60 244	67 784
Total des frais généraux	227 665	243 860	255 261	261 721

Tableau 3.6

Branches non vie - variations annuelles moyennes

	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Primes acquises	11,14 %	2,11 %	6,29 %
Charge sinistres	-5,18 %	3,74 %	16,66 %
Commissions	12,83 %	7,00 %	5,28 %
Frais généraux hors commissions	4,04 %	4,81 %	2,27 %

Tableau 3.7

Branches non vie - ratios

	2000	2001	2002	2003
Charge sinistres/primes acquises	82,00 %	69,95 %	71,07 %	78,00 %
Provision pour primes non acquises/ primes émises	24,05 %	25,62 %	29,94 %	32,68 %
Commissions/primes émises	15,64 %	15,19 %	15,29 %	14,40 %
Frais généraux/primes émises	6,73 %	6,24 %	6,27 %	6,71 %
Commissions + frais généraux/primes émises	22,37 %	21,43 %	21,56 %	21,11 %
Sinistres + commissions + frais généraux/ primes émises	104,36 %	91,38 %	92,63 %	99,11 %
Solde technique brut/primes acquises	5,75 %	14,17 %	10,04 %	9,83 %

La progression de la sinistralité est sans doute l'un des enseignements clés du tableau 3.7 : avec 78 % le ratio sinistres/primes – frais de règlement des sinistres inclus – se situe nettement au-dessus de son niveau autour de

71,50 % maintenu entre 1990 et 1997 puis de nouveau en 2001 et 2002, et s'approche, sans pour autant les atteindre, des 80 % enregistrés entre 1998 et 2000.

Les entreprises

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2003

L'assurance non vie en 2003

L'assurance-vie en 2003

Comme toujours cette croissance en moyenne masque plusieurs phénomènes en sens contraire :

- principale responsable de la remontée globale du taux de sinistralité, la RC maritime rompt avec deux années de stabilité, le ratio sinistres/primes passant de 89,24 % à 123,21 % ; la branche des corps de véhicules maritimes poursuit quant à elle son assainissement, le ratio de sinistralité ne s'établissant plus qu'à 66,07 % contre 77,89 % en 2002, et ce après les sommets de 162,78 % et de 113,59 % atteints en 2000 et en 2001,
- la sinistralité s'est considérablement dégradée dans la branche incendie (66,37 % en 2003 contre 51,05 % en 2002), dans celle des pertes pécuniaires diverses (44,08 % en 2003 contre 35,41% en 2002) et dans la protection juridique (61,32 % en 2003 contre 43,46 % en 2002). Ces remontées – même si elles peuvent paraître importantes – ne sont nullement inquiétantes et constituent la correction de taux anormalement bas constatés antérieurement,
- dans la branche importante de la RC automobile, la sinistralité, après deux années d'augmentation, recule de nouveau en passant de 86,47 % à 79,85 % ; ce niveau reste raisonnable en comparaison avec ceux des marchés des autres pays européens ; pour l'assurance casco automobile, comme déjà en 2002, la lente détérioration du ratio sinistres/primes observée depuis 1996 marque un temps d'arrêt et stagne à 69,14 %,
- dans d'autres branches enfin le ratio sinistres/primes a fortement varié, cette baisse ou cette hausse étant le plus souvent consécutive à un mouvement en sens inverse isolé en 2002 ; c'est ainsi qu'en réassurance acceptée ce ratio retourne à une valeur normale de 65,91 % après celle de 104,38 % atteinte en 2002 ; il se retrouve même parfois à un niveau anormalement bas comme dans la branche des marchandises transportées (41,63 % après le pic de 106,97 % de 2002), crédit (10,14 % en 2003 contre 49,52 % en 2002),
- dans la branche de l'assistance la baisse de l'année 2003 fait suite à une autre année de baisse importante et le ratio ne s'établit plus qu'à 28,07 %.

Pour ce qui est du ratio des frais généraux et des commissions par rapport aux primes, il est stable – et même en légère diminution – à 21,11 % ; la tendance à la croissance régulière de ce ratio constatée entre 1997 et 2000 s'était inversée en 2001. Les efforts très importants déployés au cours des dernières années par certaines compagnies dans le domaine de l'informatique et du commerce électronique commencent ainsi à porter leurs fruits.

Le tableau 3.8 reprend les montants de la provision pour sinistres telle qu'arrêtée à la fin des quatre derniers exercices. Globalement on constate que ce poste diminue pour la seconde année consécutive. Il faut cependant remarquer que la variation de cette provision d'un exercice à l'autre se compose d'une part des dotations supplémentaires effectuées en 2003 et d'autre part de la variation que subit ce poste du fait de sa conversion de la devise dans laquelle les entreprises établissent leurs comptes vers l'euro. Ce dernier effet peut s'avérer extrêmement important certaines années comme l'illustrent les chiffres de la RC maritime pour laquelle la provision pour sinistres diminue de 53,25 millions d'euros, alors que le tableau 3.24 indique au contraire une dotation à la provision pour sinistres de 61,08 millions d'euros.

Par rapport à la ventilation de l'encaissement par marché géographique du tableau 3.3, les tableaux 3.9 à 3.10 donnent des indications supplémentaires sur les affaires réalisées par les entreprises d'assurances non vie sur le marché national et sur les marchés étrangers, que ce soit par voie de libre prestation de services ou par voie de l'établissement d'une succursale. Il faut remarquer que les activités d'assurances transfrontalières des entreprises luxembourgeoises sont surtout réalisées par quelques compagnies spécialisées dans la souscription de garanties des assurances maritimes ou dans la commercialisation de produits très spécifiques relatifs aux branches autres dommages aux biens, RC véhicules terrestres, caution, pertes pécuniaires diverses et assistance.

Tableau 3.8

Assurances non vie : évolution de la provision pour sinistres à régler (en milliers d'euros)

Branche	2000	2001	2002	2003
1. Accidents	15 655	17 900	17 901	19 300
2. Maladie	3 208	3 714	3 615	3 501
3. Corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires				
a) vol	4 609	5 480	4 730	4 880
b) autres risques	27 933	32 821	38 468	41 152
4. Corps de véhicules ferroviaires	0	0	0	0
5. Corps de véhicules aériens	0	0	0	0
6. Corps de véhicules maritimes	54 526	45 331	31 909	26 141
7. Marchandises transportées	7 216	5 811	24 746	26 843
8. Incendie et éléments naturels				
a) risques simples d'habitation	17 764	17 970	18 927	19 898
b) risques agricoles	1 132	801	1 298	712
c) risques industriels et commerciaux	9 703	15 213	24 367	31 815
9. Autres dommages aux biens	39 063	41 137	43 698	49 397
10. Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs	393 100	407 206	433 201	451 810
11. Responsabilité civile véhicules aériens	9	28	26	26
12. RC véhicules maritimes, lacustres et fluviaux	739 400	777 725	669 799	616 549
13. Responsabilité civile générale				
a) RC familiale	21 736	20 647	23 407	20 666
b) autres RC	119 739	117 451	124 113	118 262
14. Crédit	345	1 066	769	366
15. Caution	767	1 643	3 495	7 006
16. Pertes pécuniaires diverses	36 887	15 759	16 722	19 351
17. Protection juridique	15 813	15 980	15 151	16 235
18. Assistance	3 834	6 050	3 965	3 383
19. Réassurance acceptée	7 038	5 745	7 454	8 145
Total	1 519 478	1 555 479	1 507 760	1 485 439

A la lecture du tableau 3.9 on remarque d'emblée que, comme déjà entre 1999 et 2001, l'intégralité des bénéfices techniques est réalisée sur le marché luxembourgeois, l'excédent passant même de 73,22 millions en 2002 à 122,94 millions d'euros en 2003 ; le fait nouveau, constaté en 2001 et 2002, que les activités transfrontalières peuvent se solder à leur tour par un excédent ne s'est par contre pas confirmé en 2003. Ces activités enregistrent de nouveau une perte qui atteint 28,34 millions d'euros, ce qui représente une détérioration

sensible par rapport aux bénéfices de 6,90 et de 17,71 millions de 2001 et de 2002 ; la perte ne représente toutefois que la moitié des déficits de -50,92 millions d'euros et de -59,97 millions atteints en 1999 et en 2000.

La hausse marquée du résultat positif du marché luxembourgeois résulte d'une multitude de facteurs et est imputable pour les deux tiers environ au recul de la sinistralité et pour un tiers à l'évolution des produits financiers et des frais généraux.

1	Les entreprises
2	STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2003
3	L'ASSURANCE NON VIE EN 2003
4	L'ASSURANCE-VIE EN 2003

Tableau 3.9

Assurances non vie : détail des opérations de 2003 (en milliers d'euros)

	Opérations réalisées au Luxembourg	Opérations réalisées à l'étranger	Total
Primes émises	548 707	460 979	1 009 686
Variation de la provision pour primes non acquises	8 070	38 847	46 918
Primes acquises	540 637	422 131	962 768
Produits financiers	27 066	64 801	91 867
Autres produits	10 334	2 901	13 235
Sinistres réglés	281 638	371 642	653 280
Variation de la provision pour sinistres à régler	25 879	71 792	97 671
Charge sinistres	307 517	443 434	750 951
Frais d'acquisition	99 988	45 372	145 360
Frais d'administration	40 384	27 400	67 784
Variation des autres postes de provisions	1 740	-8 586	-6 846
Autres charges d'exploitation	5 470	10 558	16 028
Résultat technique	122 937	-28 345	94 593
Produits financiers sur fonds propres			32 879
Résultat de réassurance cédée			-13 051
Résultat technique net			114 421
Produits non techniques			1 996
Charges non techniques			2 443
Impôts			20 304
Résultat de l'exercice			93 669

Tableau 3.10

Assurance non vie : ratios de l'exercice 2003

	Opérations réalisées au Luxembourg	Opérations réalisées à l'étranger	Total
Charge sinistres/primes acquises	56,88 %	105,05 %	78,00 %
Provisions pour primes non acquises/primes émises	30,18 %	35,67 %	32,68 %
Frais d'acquisition/primes émises	18,22 %	9,84 %	14,40 %
Frais d'administration/primes émises	7,36 %	5,94 %	6,71 %
Frais d'acquisition + frais d'administration/primes émises	25,58 %	15,79 %	21,11 %
Solde technique brut/primes acquises	22,74 %	-6,71 %	9,83 %

Pour les opérations effectuées à l'extérieur du Luxembourg, c'est l'aggravation très sensible de la charge sinistres – due à l'assurance de la responsabilité civile maritime – qui est responsable exclusivement de la détérioration des résultats ; elle est cependant partiellement compensée par une hausse importante des revenus financiers.

Le ratio charge sinistres/primes demeure largement inférieur, pour les opérations réalisées sur le marché local, à celui des affaires conclues à l'étranger. Comme déjà les années précédentes ce sont avant tout les opérations relevant de la branche de l'assurance RC maritime qui sont à l'origine de l'écart observé : malgré l'amélioration passagère de la sinistralité dans cette branche en 2001, le ratio de 123,21 % pour la RC maritime demeure très supérieur aux valeurs constatées dans les autres branches. Par contre, avec 18,22 % le ratio des frais d'acquisition versés par rapport aux primes émises est largement supérieur sur le marché local à celui constaté sur les marchés étrangers (9,84 %), alors qu'au niveau des frais d'administration par rapport aux primes émises les valeurs restent assez voisines.

La proportion plus importante – illustrée par le tableau 3.11 – des provisions pour sinistres constituées pour les affaires réalisées à l'étranger par rapport aux primes émises sur ces marchés, témoigne du caractère à déroulement lent que revêtent ces activités.

Le diagramme 3.2 fournit quelques précisions sur la politique de placement des actifs représentatifs des provisions techniques des entreprises d'assurances non vie de droit luxembourgeois ou originaires de pays non communautaires. Par rapport à 2002 on note une décroissance des investissements en obligations d'émetteurs publics au profit de la catégorie des autres actifs. La part des actions qui avait diminué en 2002, n'a pas augmenté en dépit de la reprise des marchés financiers. La part relativement importante de la catégorie des autres actifs s'explique, comme il a déjà été dit plus haut, par l'importance des mutuelles d'assurance RC maritime pour lesquelles la politique de placement a dû être adaptée à leurs spécificités très particulières.

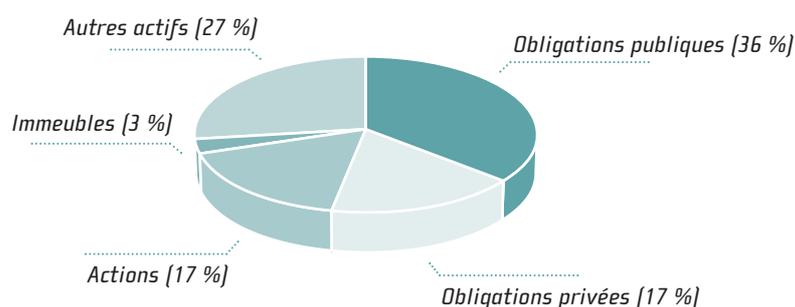
Tableau 3.11

Assurance non vie : primes et provisions au 31 décembre 2003 (en milliers d'euros)

	Primes	Sinistres réglés	Provision pour sinistres	Autres provisions
Opérations luxembourgeoises	548 707	281 638	752 100	344 868
Opérations à l'étranger	460 979	371 642	733 338	421 865
Total	1 009 686	653 280	1 485 439	766 733

Diagramme 3.2

Ventilation des placements en représentation des provisions techniques - assurance non vie



Les entreprises

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2003

L'ASSURANCE NON VIE EN 2003

L'ASSURANCE-VIE EN 2003

Les tableaux 3.12 à 3.29 reprennent les mêmes informations que celles contenues dans les tableaux 3.4 à 3.7 pour les branches suivantes :

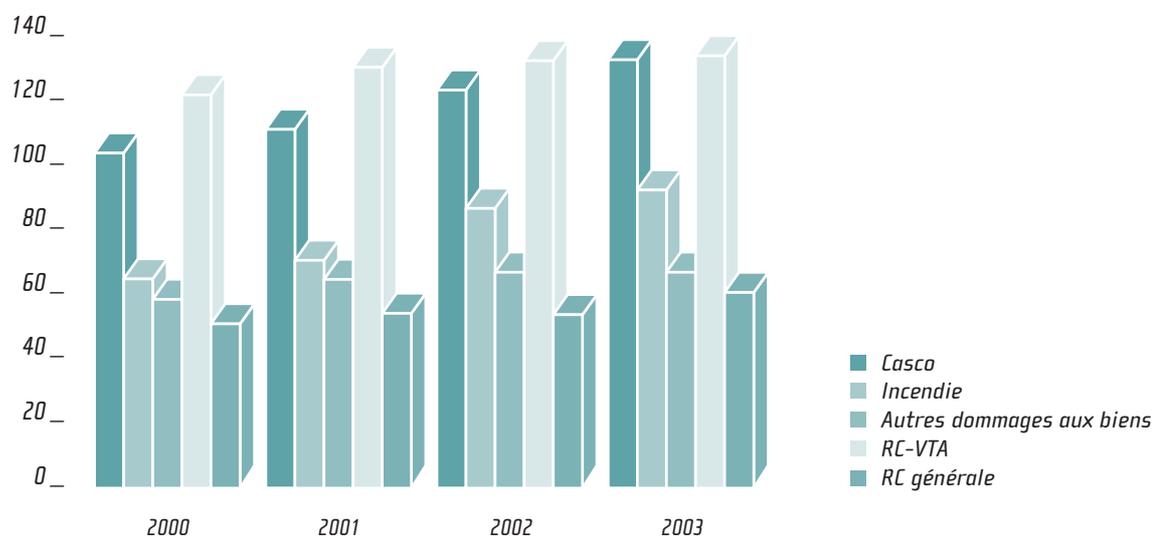
- corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires (tableaux 3.12, 3.13 et 3.14),
- incendie (tableaux 3.15, 3.16 et 3.17),
- autres dommages aux biens (tableaux 3.18, 3.19 et 3.20),
- responsabilité civile automobile (tableaux 3.21, 3.22 et 3.23),
- responsabilité civile des véhicules maritimes (tableaux 3.24, 3.25 et 3.26),
- responsabilité civile générale (tableaux 3.27, 3.28 et 3.29).

Le diagramme 3.3 illustre l'encaissement pour ces branches depuis 2000.

Pour la branche de l'assurance des *corps de véhicules terrestres automoteurs* (casco automobile) on constate une remontée du résultat technique net de quelque 3,06 millions d'euros. Le mouvement d'une lente détérioration du ratio sinistres/primes s'est arrêté à partir de 2002, alors que la part des primes nécessaire à la couverture des frais généraux et des commissions - qui s'était stabilisée pendant deux ans autour du niveau élevé atteint en 2000 - a de nouveau reculé.

Diagramme 3.3

Primes brutes émises dans les principales branches non vie (en millions d'euros)



Dans la branche *incendie* le résultat technique net de 1,15 million d'euros est de nouveau en net recul par rapport à celui de l'exercice précédent et constitue le plus bas excédent des dix dernières années. La décroissance du résultat brut due à l'augmentation du ratio de sinistralité n'est pas compensée par la réassurance. Après le pic de 53,65 % enregistré en 1999 et le creux de 39,57 % de 2000, le ratio sinistres/primes atteint un nouveau sommet avec 66,37 %, nettement supérieur aux niveaux moyens des dix dernières années qui se situe autour de 45 %. Contrairement à 2002, la détérioration de la sinistralité touche en 2003 la sous-branche des risques industriels et commerciaux : si cette sous-branche a toujours connu une sinistralité bien plus élevée que la moyenne, elle a enregistré une aggravation sensible de la charge sinistres qui passe de 60,87 % à 97,90 %, cette aggravation visant des risques couverts en libre prestation de services. Pour les risques d'habitation le ratio susvisé augmente légèrement de 38,15 % à 44,84 % alors que pour les risques agricoles, il redescend du sommet de 73,08 % atteint en 2002 à un niveau plus normal de 42,21 %.

Dans la branche *autres dommages aux biens* la hausse de 4 millions d'euros du résultat en brut de réassurance est imputable à la hausse de l'activité et du recul du ratio de sinistralité, le solde négatif de réassurance s'est amélioré de près d'un million d'euros et le résultat technique net, en forte croissance par rapport à celui de 2002, se retrouve à un niveau voisin de celui de 2001.

Pour la branche *RC automobile* le solde brut redevient positif de 11,69 millions d'euros après le léger déficit de 1,57 millions de 2002. Le ratio sinistres/primes retrouve un niveau voisin de celui de 2001, aux alentours de 80 %, alors que la sinistralité s'était établie à 86,47 % en 2002. Dans le même temps les revenus financiers affectés à cette activité ont augmenté de plus de 3 millions d'euros alors que les frais d'acquisition ont diminué de 1 million et que les frais d'administration sont restés stables.

Branche la plus importante en termes de primes, l'assurance de la *RC véhicules maritimes* réalise en 2003 un encaissement de 281,66 millions d'euros, en progression

de 6,31 % par rapport à 2002. Cette croissance modérée de l'encaissement, de même que la décroissance de 2001, a été fortement influencée par la dépréciation du dollar américain, devise de référence pour cette activité, par rapport à l'euro. Il est vrai aussi que l'amélioration sensible de la sinistralité entre 2000 et 2002 s'était traduite en 2002, et encore pour partie en 2003, par un moindre besoin d'appels de contributions supplémentaires. Cette situation devrait changer radicalement au vu de l'évolution préoccupante de la sinistralité en 2003. Avec 123,21 % le ratio sinistres/primes enregistre la valeur la plus élevée jamais atteinte et bat le précédent record de l'exercice 2000 (117,56 %). En termes de résultats cette sinistralité aboutit logiquement à une perte record de 58,52 millions d'euros en brut de réassurance, perte qui aurait été de loin plus importante encore sans une croissance très importante des produits financiers qui passent de 12,34 à 54,37 millions d'euros. Il est remarquable de constater que l'accroissement du déficit brut est pris intégralement en charge par la réassurance, et même au-delà, de sorte que le solde en net de réassurance s'améliore même substantiellement en passant d'un déficit de 7,04 millions à un excédent de 25,32 millions d'euros.

La branche *RC générale* enregistre pour l'année 2003 – après la très légère régression des primes émises de -0,40 % en 2002 – une progression de l'encaissement de 10,52 %. Le ratio de sinistralité redescend après le pic de 54,86 % atteint en 2002 et se situe avec 40,47 % dans sa moyenne à long terme. L'évolution positive du résultat en brut est également fortement influencée par l'extourne d'une provision pour risques en cours, provision devenue superflue comme suite à un transfert des risques correspondants vers un assureur étranger. Pour l'exercice 2003 le solde de réassurance demeure négatif, alors même que ce solde négatif diminue régulièrement depuis l'exercice 2000. Le résultat net global de la branche redevient largement positif, cette croissance des résultats affectant tant la *RC familiale* avec un solde de 4,51 millions d'euros (2001 : -0,71 millions) que les autres sous-branches de la responsabilité civile générale qui enregistrent un bénéfice net de 9,99 millions d'euros (2001 : 0,22 millions).

Les entreprises

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2003

L'ASSURANCE NON VIE EN 2003

L'ASSURANCE-VIE EN 2003

Tableau 3.12

Branche casco automobile - évolution historique montants absolus (en milliers d'euros)

	2000	2001	2002	2003
Primes émises	103 907	111 224	123 129	133 744
Variation de la provision pour primes non acquises	3 274	2 166	3 129	3 744
Primes acquises	100 632	109 059	120 001	130 001
Produits financiers	3 151	2 806	2 242	2 719
Autres produits techniques	3 572	3 711	6 031	5 969
Sinistres réglés	62 584	70 462	78 471	87 042
Variation de la provision pour sinistres à régler	3 661	5 759	4 896	2 835
Charge sinistres	66 244	76 222	83 366	89 878
Frais d'acquisition	22 231	22 166	24 450	24 800
Frais d'administration	5 736	7 430	8 442	8 962
Variation des autres postes de provisions	8	86	37	73
Autres charges techniques	882	698	1 228	1 067
Résultat technique en brut de réassurance	12 254	8 974	10 751	13 909
Solde de réassurance cédée	-1 576	-2 135	-2 680	-2 784
Résultat technique net	10 678	6 838	8 070	11 125

Tableau 3.13

Branches casco automobile - variations annuelles moyennes

	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Primes acquises	8,37 %	10,03 %	8,33 %
Charge sinistres	15,06 %	9,37 %	7,81 %
Frais d'acquisition	-0,29 %	10,30 %	1,43 %
Frais d'administration	29,53 %	13,62 %	6,16 %

Tableau 3.14

Branche casco automobile - ratios

	2000	2001	2002	2003
Charge sinistres/primes acquises	65,83 %	69,89 %	69,47 %	69,14 %
Provision pour primes non acquises/primes émises	35,88 %	35,47 %	34,58 %	34,63 %
Frais d'acquisition/primes émises	21,39 %	19,93 %	19,86 %	18,54 %
Frais d'administration/primes émises	5,52 %	6,68 %	6,86 %	6,70 %
Frais d'acquisition + Frais d'administration/primes émises	26,92 %	26,61 %	26,71 %	25,24 %
Solde technique brut/primes acquises	12,18 %	8,23 %	8,96 %	10,70 %

Tableau 3.15

Branche incendie - évolution historique montants absolus (en milliers d'euros)

	2000	2001	2002	2003
Primes émises	64 708	70 475	86 669	90 795
Variation de la provision pour primes non acquises	-267	2 934	4 257	472
Primes acquises	64 975	67 541	82 412	90 323
Produits financiers	2 727	2 022	1 627	2 323
Autres produits techniques	565	888	1 091	1 446
Sinistres réglés	28 846	25 373	31 467	52 111
Variation de la provision pour sinistres à régler	-3 133	5 385	10 608	7 834
Charge sinistres	25 713	30 758	42 074	59 945
Frais d'acquisition	18 479	18 560	19 220	19 271
Frais d'administration	4 328	5 690	6 389	6 812
Variation des autres postes de provisions	328	-253	117	54
Autres charges techniques	1 578	1 098	1 471	1 420
Résultat technique en brut de réassurance	17 841	14 599	15 859	6 590
Solde de réassurance cédée	-10 780	-5 821	-10 966	-5 441
Résultat technique net	7 061	8 778	4 893	1 149

Tableau 3.16

Branche incendie - variations annuelles moyennes

	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Primes acquises	3,95 %	22,02 %	9,60 %
Charge sinistres	19,62 %	36,79 %	42,47 %
Frais d'acquisition	0,44 %	3,56 %	0,27 %
Frais d'administration	31,47 %	12,29 %	6,62 %

Tableau 3.17

Branche incendie - ratios

	2000	2001	2002	2003
Charge sinistres/primes acquises	39,57 %	45,54 %	51,05 %	66,37 %
Provision pour primes non acquises/ primes émises	30,18 %	31,89 %	30,84 %	29,96 %
Frais d'acquisition/primes émises	28,56 %	26,34 %	22,18 %	21,23 %
Frais d'administration/primes émises	6,69 %	8,07 %	7,37 %	7,50 %
Frais d'acquisition + Frais d'administration/ primes émises	35,25 %	34,41 %	29,55 %	28,73 %
Solde technique brut/primes acquises	27,46 %	21,62 %	19,24 %	7,30 %

- 1 Les entreprises
- 2 STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2003
- 3 **L'ASSURANCE NON VIE EN 2003**
- 4 L'ASSURANCE-VIE EN 2003

Tableau 3.18

Branche autres dommages aux biens - évolution historique montants absolus (en milliers d'euros)

	2000	2001	2002	2003
Primes émises	58 646	64 939	66 689	66 796
Variation de la provision pour primes non acquises	1 026	4 131	3 459	-3 632
Primes acquises	57 620	60 808	63 230	70 428
Produits financiers	2 460	1 674	1 223	1 881
Autres produits techniques	901	206	923	584
Sinistres réglés	39 903	28 346	29 784	29 558
Variation de la provision pour sinistres à régler	-1 701	2 075	2 560	5 700
Charge sinistres	38 202	30 421	32 344	35 258
Frais d'acquisition	12 655	12 962	13 061	13 408
Frais d'administration	3 312	3 959	6 939	7 247
Variation des autres postes de provisions	-48	-24	162	250
Autres charges techniques	199	428	679	599
Résultat technique en brut de réassurance	6 661	14 942	12 191	16 132
Solde de réassurance cédée	-5 208	-7 704	-9 583	-8 653
Résultat technique net	1 453	7 238	2 608	7 479

Tableau 3.19

Branches autres dommages aux biens - variations annuelles moyennes

	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Primes acquises	5,53 %	3,98 %	11,38 %
Charge sinistres	-20,37 %	6,32 %	9,01 %
Frais d'acquisition	2,43 %	0,76 %	2,66 %
Frais d'administration	19,54 %	75,26 %	4,43 %

Tableau 3.20

Branches autres dommages aux biens - ratios

	2000	2001	2002	2003
Charge sinistres/primes acquises	66,30 %	50,03 %	51,15 %	50,06 %
Provision pour primes non acquises/primes émises	29,66 %	33,15 %	37,46 %	31,97 %
Frais d'acquisition/primes émises	21,58 %	19,96 %	19,58 %	20,07 %
Frais d'administration/primes émises	5,65 %	6,10 %	10,41 %	10,85 %
Frais d'acquisition + Frais d'administration/primes émises	27,23 %	26,06 %	29,99 %	30,92 %
Solde technique brut/primes acquises	11,56 %	24,57 %	19,28 %	22,91 %

Tableau 3.21

Branche RC automobile - évolution historique montants absolus (en milliers d'euros)

	2000	2001	2002	2003
Primes émises	122 394	130 802	133 002	135 097
Variation de la provision pour primes non acquises	2 193	2 370	-63	165
Primes acquises	120 201	128 432	133 065	134 932
Produits financiers	19 363	16 035	10 966	14 407
Autres produits techniques	534	770	2 052	1 508
Sinistres réglés	81 784	90 025	89 064	89 132
Variation de la provision pour sinistres à régler	9 704	14 106	25 995	18 609
Charge sinistres	91 489	104 131	115 059	107 741
Frais d'acquisition	20 874	21 642	22 042	20 898
Frais d'administration	7 202	9 163	9 268	9 531
Variation des autres postes de provisions	-100	-53	34	-19
Autres charges techniques	402	743	1 251	1 007
Résultat technique en brut de réassurance	20 232	9 609	-1 571	11 689
Solde de réassurance cédée	-9 718	-5 012	10 015	-10 937
Résultat technique net	10 514	4 597	8 443	753

Tableau 3.22

Branche RC automobile - variations annuelles moyennes

	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Primes acquises	6,85 %	3,61 %	1,40 %
Charge sinistres	13,82 %	10,49 %	-6,36 %
Frais d'acquisition	3,68 %	1,85 %	-5,19 %
Frais d'administration	27,24 %	1,14 %	2,83 %

Tableau 3.23

Branche RC automobile - ratios

	2000	2001	2002	2003
Charge sinistres/primes acquises	76,11 %	81,08 %	86,47 %	79,85 %
Provision pour primes non acquises/primes émises	33,01 %	32,70 %	32,11 %	31,74 %
Frais d'acquisition/primes émises	17,06 %	16,55 %	16,57 %	15,47 %
Frais d'administration/primes émises	5,88 %	7,01 %	6,97 %	7,05 %
Frais d'acquisition + Frais d'administration/primes émises	22,94 %	23,55 %	23,54 %	22,52 %
Solde technique brut/primes acquises	16,83 %	7,48 %	-1,18 %	8,66 %

- 1 Les entreprises
- 2 STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2003
- 3 **L'ASSURANCE NON VIE EN 2003**
- 4 L'ASSURANCE-VIE EN 2003

Tableau 3.24

Branche RC maritime - évolution historique montants absolus (en milliers d'euros)

	2000	2001	2002	2003
Primes émises	237 380	285 180	264 955	281 663
Variation de la provision pour primes non acquises	4 315	1 453	2 790	4 077
Primes acquises	233 064	283 726	262 166	277 585
Produits financiers	35 386	20 157	12 339	54 370
Autres produits techniques	0	2 114	1	1
Sinistres réglés	236 527	269 835	220 365	280 924
Variation de la provision pour sinistres à régler	37 458	-14 370	13 580	61 083
Charge sinistres	273 985	255 465	233 945	342 007
Frais d'acquisition	22 311	27 650	28 714	27 734
Frais d'administration	20 462	18 064	16 313	20 736
Variation des autres postes de provisions	897	-961	0	0
Autres charges techniques	0	1	1 784	1
Résultat technique en brut de réassurance	-49 205	5 779	-6 250	-58 522
Solde de réassurance cédée	59 918	-15 354	-784	83 844
Résultat technique net	10 713	-9 575	-7 035	25 322

Tableau 3.25

Branche RC maritime - variations annuelles moyennes

	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Primes acquises	21,74 %	-7,60 %	5,88 %
Charge sinistres	-6,76 %	-8,42 %	46,19 %
Frais d'acquisition	23,93 %	3,85 %	-3,41 %
Frais d'administration	-11,72 %	-9,69 %	27,11 %

Tableau 3.26

Branche RC maritime - ratios

	2000	2001	2002	2003
Charge sinistres/primes acquises	117,56 %	90,04 %	89,24 %	123,21 %
Provision pour primes non acquises/primes émises	3,47 %	3,60 %	4,33 %	4,83 %
Frais d'acquisition/primes émises	9,40 %	9,70 %	10,84 %	9,85 %
Frais d'administration/primes émises	8,62 %	6,33 %	6,16 %	7,36 %
Frais d'acquisition + Frais d'administration/primes émises	18,02 %	16,03 %	16,99 %	17,21 %
Solde technique brut/primes acquises	-21,11 %	2,04 %	-2,38 %	-21,08 %

Tableau 3.27

Branche RC générale - évolution historique montants absolus (en milliers d'euros)

	2000	2001	2002	2003
Primes émises	50 773	53 898	53 681	59 325
Variation de la provision pour primes non acquises	1 495	-102	2 099	1 626
Primes acquises	49 279	54 001	51 582	57 699
Produits financiers	6 257	4 741	3 110	4 674
Autres produits techniques	100	102	611	653
Sinistres réglés	19 672	21 795	18 874	31 942
Variation de la provision pour sinistres à régler	-11 182	-3 384	9 422	-8 593
Charge sinistres	8 490	18 411	28 297	23 349
Frais d'acquisition	9 430	9 133	9 339	9 525
Frais d'administration	2 473	2 983	2 898	3 162
Variation des autres postes de provisions	-3 447	-3 138	-3 255	-7 285
Autres charges techniques	176	297	536	7 711
Résultat technique en brut de réassurance	38 514	31 157	17 487	26 564
Solde de réassurance cédée	-29 869	-22 295	-17 978	-12 065
Résultat technique net	8 645	8 862	-491	14 499

Tableau 3.28

Branche RC générale - variations annuelles moyennes

	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Primes acquises	9,58 %	-4,48 %	11,86 %
Charge sinistres	116,86 %	53,69 %	-17,48 %
Frais d'acquisition	-3,15 %	2,26 %	1,98 %
Frais d'administration	20,64 %	-2,85 %	9,10 %

Tableau 3.29

Branche RC générale - ratios

	2000	2001	2002	2003
Charge sinistres/primes acquises	17,23 %	34,09 %	54,86 %	40,47 %
Provision pour primes non acquises/primes émises	29,88 %	27,96 %	31,98 %	31,68 %
Frais d'acquisition/primes émises	18,57 %	16,94 %	17,40 %	16,05 %
Frais d'administration/primes émises	4,87 %	5,54 %	5,40 %	5,33 %
Frais d'acquisition + Frais d'administration/primes émises	23,44 %	22,48 %	22,80 %	21,38 %
Solde technique brut/primes acquises	78,16 %	57,70 %	33,90 %	46,04 %

Les entreprises

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2003

L'assurance non vie en 2003

L'assurance-vie en 2003

Comme sur la plupart des marchés européens, l'année 2003 a été celle du redressement en assurance-vie, et ce tant au niveau des primes qu'à celui de la somme des bilans et des résultats.

Si, en raison de la mauvaise tenue persistante des marchés des actions l'exercice 2002 n'avait pu clôturer qu'avec une très légère progression de l'encaissement et que le premier trimestre de 2003 s'inscrivait même en recul de l'ordre de 7 % par rapport à la même période de 2002, un net retournement de tendance s'est fait jour dès le deuxième trimestre, la croissance s'amplifiant de trimestre à trimestre pour culminer à +34 % pour les trois derniers mois de 2003.

Pour l'ensemble de l'exercice, l'encaissement atteint 6,33 milliards d'euros et s'inscrit en progression de 15,36 % par rapport aux primes émises en 2002. Cette évolution tranche avec la quasi-stagnation de +1,28 % enregistrée au cours de l'année précédente et permet de dépasser nettement le niveau record de 6,02 milliards d'euros d'encaissement atteint en 2000.

En raison des rachats demeurés limités par rapport à l'encaissement et grâce à la hausse de la valeur des engagements en unités de compte et de l'appréciation de certains actifs, la somme des bilans des compagnies d'assurance-vie de droit luxembourgeois a pu réamorcer une croissance vigoureuse de 17,06 % et les provisions techniques – qui représentent les engagements vis-à-vis des assurés – ont augmenté de 17,76 %. Pour 2002 les taux de progression correspondants étaient de 0,65 % et de 0,40 %.

Quant aux résultats de l'assurance-vie dans son ensemble, si ceux-ci se sont considérablement améliorés, le secteur n'en enregistre pas moins encore une perte pour la seconde année consécutive.

Diagramme 4.1

Primes brutes émises et provisions mathématiques (en millions d'euros)

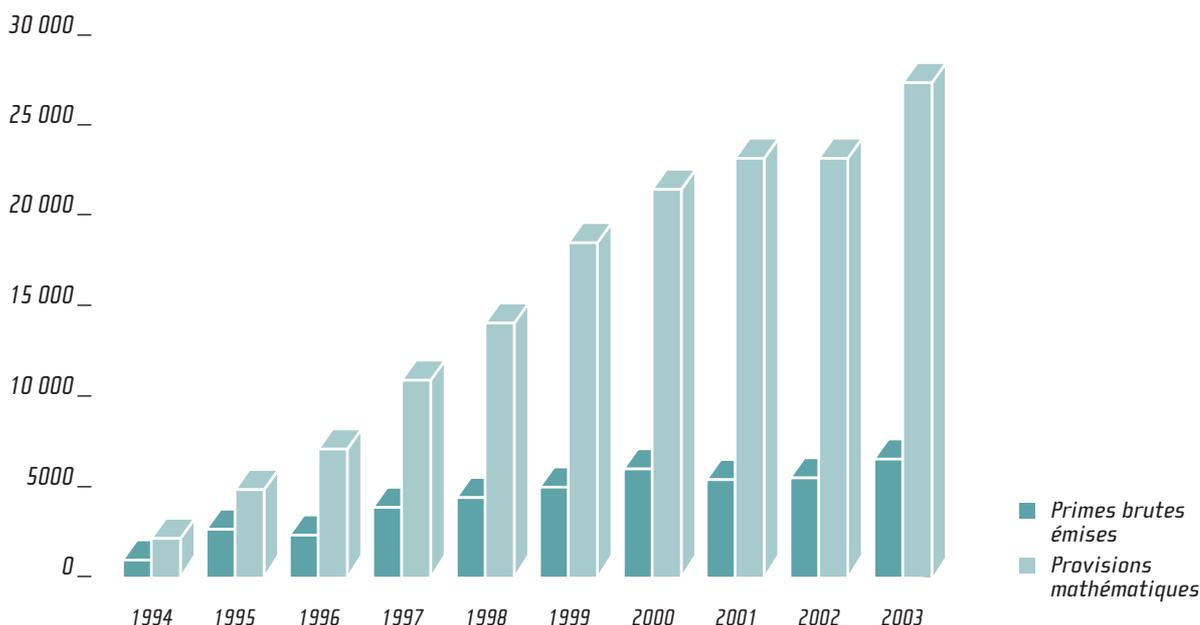


Tableau 4.1

Assurance-vie - évolution historique montants absolus (en milliers d'euros)

	2000	2001	2002	2003
Primes émises	6 019 535	5 413 948	5 483 254	6 325 475
Produits financiers	1 377	-927 948	-2 067 653	1 353 406
Autres produits techniques	13 898	30 279	32 134	40 042
Prestations	2 666 617	2 342 637	2 952 631	3 089 912
Variation des provisions techniques	2 964 617	1 759 217	80 749	4 147 039
Frais d'acquisition imputés	282 251	295 733	297 827	301 164
Frais d'administration	97 398	113 971	122 718	139 509
Autres charges techniques	14 948	2 433	2 376	5 124
Résultat technique en brut de réassurance	8 978	2 288	-8 566	36 174
Produits financiers sur fonds propres	33 048	36 808	9 257	29 908
Résultat de réassurance cédée	53 141	27 494	-12 936	-48 760
Résultat technique net	95 167	66 590	-12 245	17 322
Produits non techniques	2 831	7 095	3 381	11 595
Charges non techniques	4 363	3 147	12 227	7 954
Impôts	35 025	28 552	14 785	23 447
Résultat de l'exercice	58 610	41 986	-35 876	-2 483

Avec 3,09 milliards d'euros, les prestations sont en progression de 4,65 % par rapport à 2002 et représentent 48,85 % de l'encaissement. Si, à l'instar des années précédentes, une grande partie de ces prestations provient encore de produits à taux garantis dont les bons de capitalisation souscrits au cours de la décennie 1990 et venus à échéance, des sommes non négligeables ont été retirées au titre des contrats en unités de compte pour lesquels les rachats représentent plus du tiers des primes. Il est à noter toutefois que les prestations augmentent sensiblement plus lentement que les primes émises.

Pour ce qui est des efforts déployés par le secteur des entreprises d'assurance-vie au niveau de la diversification géographique, les chiffres de 2003 ne permettent guère de constater de nouveaux progrès. La dépendance du marché belge, premier marché traditionnel des assureurs luxembourgeois, s'est encore accentuée, et l'encaissement réalisé dans ce pays représente près de 46 %

du total des primes émises, contre environ 43 % en 2002. L'Allemagne qui représente 14,42 % de l'encaissement en 2003 et progresse de 27,48 % semble s'être installée durablement en deuxième position, devançant la France dont la part de marché est restée stable à 8,78 %. Quatre autres pays, dont le Luxembourg, représentent autour de 5 % de l'encaissement.

Si, au niveau du secteur dans son entier, la diversification géographique ne s'est pas améliorée, force est de constater que cette diversification ne s'est pas non plus renforcée au niveau des entreprises d'assurances individuelles. En effet, sur 53 entreprises vie de droit luxembourgeois actives en 2003, 38 d'entre elles, soit près de 72 %, dépendent d'un seul marché pour plus des deux tiers de leur encaissement. En 2002 ce chiffre n'était que de 63 %. On peut toutefois déceler un recul du nombre d'entreprises accusant une dépendance à plus de 90 % d'un seul marché : leur nombre ne s'élève plus qu'à 15 sociétés, soit 28 % des entreprises, contre 16, ou 31 %, l'année précédente.

Les entreprises

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2003

L'assurance non vie en 2003

L'assurance-vie en 2003

En raison de la remontée des marchés des actions, l'orientation de la production vers les produits pour lesquels le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance s'est de nouveau accentuée. La part de ces produits dans l'encaissement total est revenue à plus de 84 % des nouvelles souscriptions en 2003, soit son niveau de 2001, après son fléchissement à 82 % en 2002. Le pic de 86 % enregistré en 2000 n'est cependant pas égalé. Il convient de voir dans cette évolution vers le monolithisme tant un choix délibéré de la part des entreprises soucieuses de développer à partir du Luxembourg une production dans des niches innovantes qu'une réponse aux demandes du marché qui, bien que déçu par les mauvaises performances boursières des exercices 2001 et 2002, ne voit pas d'alternative valable dans les produits à taux garanti au vu de la persistance de rendements offerts historiquement bas.

Enfin les données de 2003 confirment les chiffres observés entre 1999 et 2002 quant au degré de concentration du marché de la libre prestation de services à partir du Grand-Duché de Luxembourg en assurance-vie. Comme déjà les trois années précédentes, les neuf premiers assureurs de la place comptabilisent 60 % de l'encaissement total. Six assureurs se retrouvent en 2003 avec un encaissement dépassant les 250 millions d'euros, soit le même nombre qu'en 2002.

Malgré la croissance sensible des chiffres globaux, l'évolution de l'encaissement en 2003 a été variable d'une compagnie à l'autre. Si près de 60 % des assureurs enregistre une croissance, parfois notable, de leur encaissement, d'autres compagnies, actives sur des marchés connaissant des difficultés ou engagées dans des opérations de restructuration du groupe dont elles font partie ou faisant elles-mêmes l'objet de mesures de réorganisation internes importantes, voient diminuer le volume des primes émises.

Le tableau 4.1 fournit les chiffres clés de l'assurance-vie pour la période de 2000 à 2003.

Le résultat technique en brut de réassurance cédée passe d'un déficit de 8,57 millions en 2002 à un excédent de

36,17 millions d'euros en 2003. Cette amélioration globale des résultats masque toutefois des évolutions divergentes entre les opérations luxembourgeoises et celles réalisées en libre prestation de services. Pour les opérations réalisées au Grand-Duché de Luxembourg le solde technique brut décroît légèrement du niveau de 13,05 millions d'euros atteint en 2002 à 12,84 millions en 2003. Très significative est l'amélioration du résultat des opérations réalisées en libre prestation de services qui passent d'un résultat négatif de 21,62 millions d'euros en 2002 à un excédent de 23,34 millions d'euros en 2003.

L'explication de ces évolutions en sens contraires doit être recherchée dans les différents types de contrats vendus. Sur le marché luxembourgeois les contrats à rendement garanti par l'assureur prédominent et la marge entre les intérêts garantis par les assureurs et le rendement des actifs de couverture, majoritairement des obligations, s'effrite ; les contrats vendus en libre prestation de services sont très majoritairement des contrats en unités de compte où les fluctuations de la valeur des investissements sont intégralement répercutées sur les avoirs des assurés et où la croissance des fonds sous gestion comme suite à l'évolution favorable des marchés boursiers a procuré aux assureurs des revenus de gestion plus élevés.

Si l'amélioration du résultat technique en brut de réassurance est sensible, il en va de même des résultats globaux : le solde dégagé par l'assurance-vie est passé d'un déficit de 35,88 millions en 2002 à une perte limitée à seulement 2,48 millions d'euros en 2003.

Trois facteurs agissant dans des sens contraires influent sur le résultat global, à savoir :

- le redressement des produits financiers sur fonds propres qui passent de 9,26 millions d'euros à 29,91 millions,
- l'évolution du solde de réassurance cédée dont le déficit passe de 12,94 millions d'euros en 2002 à 48,76 millions en 2003,
- la croissance importante des produits non techniques.

Enfin les résultats précités sont des soldes après impôts, le total des impôts à charge des assureurs-vie établis au Grand-Duché de Luxembourg s'élevant à 23,45 millions d'euros, en augmentation de 58,58 % par rapport à 2002 après deux années consécutives de baisses.

Comme pour l'assurance non vie les résultats comptables ne donnent pas une information complète sur les performances effectives d'un exercice, dans la mesure où comme suite à la comptabilisation des actifs au coût historique il convient d'ajouter à ces résultats l'incidence des variations subies par les stocks de plus-values ou de moins-values latentes. En assurance-vie, ce stock s'est accru en 2003 de 29,75 millions d'euros de sorte que le résultat de l'exercice corrigé de l'effet de l'accroissement des plus-values s'élève à +27,27 millions d'euros. Moyennant une rectification similaire, le résultat de l'exercice 2002 affichait un déficit de 22,13 millions d'euros, malgré une croissance du stock de plus-values enregistrée au cours de cet exercice s'établissant à 13,75 millions d'euros.

En 2002 l'explication de l'évolution paradoxale des plus-values en plein marasme boursier était à rechercher dans la hausse substantielle des cours des obligations comme suite à la baisse continue des taux d'intérêt. Dans la mesure où les obligations doivent généralement rester

jusqu'à leur maturité dans le portefeuille des assureurs aux fins de leur permettre d'honorer leurs promesses pour les contrats à taux garanti, les plus-values correspondantes ne peuvent guère être réalisées et ont donc un caractère largement artificiel.

Aux plus-values sur obligations, qui n'ont guère encore souffert d'une hausse des taux d'intérêt, sont venues s'ajouter en 2003 celles résultant de l'appréciation du cours des actions.

Le tableau 4.2 montre que pour les seules sociétés de droit luxembourgeois, l'exercice 2003 se clôture par un solde légèrement positif de 0,45 millions d'euros contre une perte de 32,48 millions en 2002. Après trois années de recul, pour ces entreprises la rentabilité sur fonds propres après impôts progresse de son niveau de -4,73 % en 2002 à +0,06 % en 2003. Des niveaux de 13,30 % et de 14,19 % avaient encore été atteints en 1999 et en 1998.

Ce tableau illustre par ailleurs le fait que contrairement aux années précédentes la durée d'implantation des entreprises n'a pas eu un impact significatif sur leur profitabilité, toutes les entreprises étant pareillement touchées par la tourmente des marchés financiers.

Tableau 4.2

Primes et résultats des entreprises vie de droit luxembourgeois par date d'agrément (en milliers d'euros)

Date d'agrément	Primes	Résultat	Nombre de compagnies	Résultat par compagnie
avant 1999	6 125 071	11 353	49	232
1999-2000	164 030	-4 967	4	-1 242
2001-2003	11 186	-5 934	3	-1 978
Total	6 300 287	452	56	8

Les entreprises

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2003

L'assurance non vie en 2003

L'assurance-vie en 2003

Le tableau 4.3 illustre l'importance, pour les entreprises d'assurances établies au Grand-Duché de Luxembourg, des activités réalisées en dehors du marché national : sur un encaissement global de 6,33 milliards d'euros, 5,98 milliards, soit 94,58 %, ont été réalisés en régime de libre prestation de services ou d'établissement à l'étranger. En 2001 et 2002 ce chiffre s'élevait à 94,88 % et à 92,75 % respectivement.

La légère progression du pourcentage des affaires souscrites en libre prestation de services est due non seulement au dynamisme retrouvé de la plupart des marchés extérieurs, mais aussi à la régression de 13,80 % de l'encaissement réalisé sur le marché luxembourgeois qui passe de 397,61 millions d'euros en 2002 à 342,73 millions en 2003. Cette régression est due au fait que les

chiffres de 2002, contrairement à ceux de 2003, comprenaient des primes uniques importantes en relation avec l'externalisation des promesses de pension de certains employeurs luxembourgeois soit vers une entreprise d'assurance-vie luxembourgeoise, soit vers un fonds de pension soumis au contrôle du Commissariat aux Assurances. Entre les exercices 2002 et 2003 l'encaissement au titre des contrats d'assurance-groupe – dont une grande partie sinon l'essentiel est réalisé au Luxembourg – a diminué de 58,14 millions d'euros ou de 21,84 %. L'introduction d'un régime d'épargne-pension individuelle fiscalement favorisée explique quant à elle un chiffre d'affaires de l'ordre de 34,45 millions d'euros, en progression de près de 10 millions par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 4.3

Assurance-vie : détail des opérations de 2003 (en milliers d'euros)

	Opérations réalisées au Luxembourg	Opérations réalisées à l'étranger	Total
Primes émises	342 732	5 982 742	6 325 475
Produits financiers	71 713	1 281 693	1 353 406
Autres produits	2 645	37 397	40 042
Prestations	208 043	2 881 869	3 089 912
Variation des provisions techniques	139 103	4 007 936	4 147 039
Frais d'acquisition	26 425	274 739	301 164
Frais d'administration	27 076	112 434	139 509
Autres charges d'exploitation	3 605	1 519	5 124
Résultat technique	12 838	23 336	36 174
Produits financiers sur fonds propres			29 908
Résultat de réassurance cédée			-48 760
Résultat technique net			17 322
Produits non techniques			11 595
Charges non techniques			7 954
Impôts			23 447
Résultat de l'exercice			-2 483

Les fluctuations de l'encaissement sur le marché luxembourgeois ne sont pas exceptionnelles et des taux de variation supérieurs à 30 % ont déjà été enregistrés dans le passé comme par exemple en 1999 et en 2002. S'agissant d'un petit marché, les résultats des différents exercices sont parfois fortement influencés par une seule

affaire importante. Si, plutôt que de s'attacher aux chiffres d'un exercice déterminé, on estime qu'il est plus réaliste de prendre en compte des durées plus longues, on constate que sur la période de 1998 à 2003 la croissance moyenne annuelle a été de 8,71 %.

Tableau 4.4

Assurance-vie : évolution du nombre de contrats

	Nouvelles souscriptions	Maturités et rachats	Contrats à la fin de l'exercice	Prime moyenne (en euros)
Contrats à primes périodiques	79 728	42 216	430 446	2 338
Contrats à primes uniques ou libres	48 172	56 098	455 664	109 972
Total des contrats	127 900	98 314	886 110	13 171

Pour ce qui est de la répartition entre produits à primes uniques et contrats à primes périodiques – répartition illustrée par le tableau 4.4 –, les premiers continuent à représenter l'essentiel de l'activité, avec 84,04 % du total de l'encaissement des entreprises de droit luxembourgeois. Cependant il est encourageant de constater que, comme déjà en 2002 et en 2001, les primes périodiques continuent de croître à un rythme beaucoup plus rapides que les primes uniques : de 31,48 % en 2003 pour les premiers contre 13,01 % pour les seconds.

Le diagramme 4.2 et le tableau 4.5 fournissent des indications sur l'activité des entreprises d'assurances luxembourgeoises sur les principaux marchés où elles sont actives.

Une croissance importante de l'encaissement est réalisée sur presque tous les marchés à l'exception du Royaume-Uni, de la Finlande et, dans une moindre mesure, du

Luxembourg. En Belgique, principal marché des assureurs luxembourgeois, la croissance de 23,08 % suit deux années de recul de l'encaissement avec -6,12 % en 2002 et -5,11 % en 2001. L'Allemagne, deuxième marché de l'assurance-vie luxembourgeoise, connaît quant à elle une croissance de 27,48 % de l'encaissement. Grâce à une opération de réassurance importante réalisée par une seule compagnie l'Irlande apparaît pour la première fois dans le tableau 4.5. En Italie et en Espagne des taux de progression de 74,62 % et de 19,93 % sont enregistrés. En France, dans un contexte toujours marqué par une fiscalité peu favorable aux opérations en libre prestation de services et par certaines affaires judiciaires qui marquent le pas tout en maintenant un climat d'insécurité juridique, l'encaissement ne recule plus pour la première fois depuis 2000.

Les entreprises

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2003

L'assurance non vie en 2003

L'assurance-vie en 2003

Diagramme 4.2

Primes émises en 2003 par pays de l'engagement

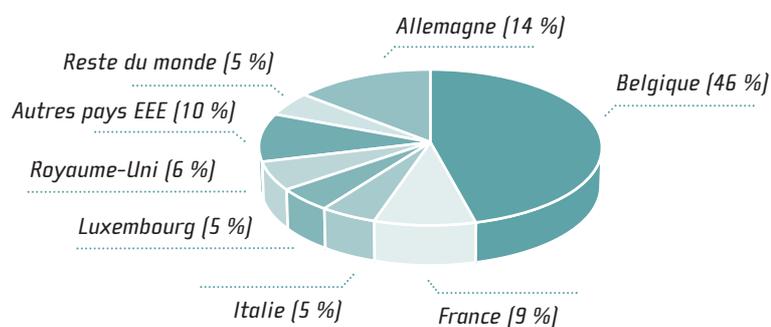


Tableau 4.5

Assurance-vie : primes par pays d'engagement (en milliers d'euros)

Pays	2000	2001	2002	2003
Luxembourg	344 626	277 308	397 606	342 732
Allemagne	514 595	569 200	715 302	911 900
Belgique	2 652 935	2 517 374	2 363 288	2 908 678
Espagne	77 755	161 013	256 513	307 625
Finlande	42 210	26 068	24 510	20 432
France	1 078 519	756 381	541 775	555 347
Irlande	1 982	1 043	5 843	119 185
Italie	391 975	185 073	192 096	335 434
Pays-Bas	14 583	15 078	19 688	37 582
Royaume-Uni	504 455	435 849	527 111	349 677
Suède	149 518	61 824	104 680	104 783
Autres pays de l'Espace économique européen	28 478	32 450	50 672	47 155
Pays hors Espace économique européen	217 904	375 287	284 170	284 946
Total	6 019 535	5 413 948	5 483 254	6 325 475

Tableau 4.6

Assurance-vie : détail des opérations de 2003
en brut de réassurance cédée (en milliers d'euros)

Branche	Primes émises	Arbitrage entrant	Produits financiers	Autres produits	Prestations réglées*	Arbitrage sortant	Variation des provisions d'assurance-vie	Variation des autres postes de provisions	Frais d'acquisition	Frais d'administration	Autres charges	Solde
1. Vie non liée à des fonds d'investissements	837 460	101 380	237 618	3 772	586 052	37 396	410 338	5 754	51 540	36 579	2 890	49 680
2. Assurances nuptialité, natalité non liées	110	0	-150	0	314	0	-354	0	13	5	0	-18
3. Assurances liées à des fonds d'investissements	5 196 858	220 856	1 047 339	36 083	1 853 588	284 652	4 038 415	2 035	246 232	96 629	2 231	-22 646
4. Opérations de capitalisation	161 382	63 567	63 975	56	607 958	63 769	-398 056	-1 012	3 289	4 461	2	8 568
5. Gestion des fonds collectifs de retraite	9 325	0	2 213	140	30 060	0	-18 787	0	94	157	0	155
6. Réassurance acceptée	120 339	0	2 411	4	11 940	0	108 683	23	-3	1 678	0	434
Total	6 325 475	385 804	1 353 406	40 055	3 089 912	385 817	4 140 239	6 800	301 164	139 509	5 124	36 174

Tableau 4.7

Assurance-vie : détail des opérations de 2003
en net de réassurance cédée (en milliers d'euros)

Branche	Primes émises	Arbitrage entrant	Produits financiers	Autres produits	Prestations réglées*	Arbitrage sortant	Variation des provisions d'assurance-vie	Variation des autres postes de provisions	Frais d'acquisition	Frais d'administration	Autres charges	Solde
1. Vie non liée à des fonds d'investissements	656 079	94 763	211 682	3 759	510 431	37 396	322 257	5 794	32 706	36 579	2 890	18 229
2. Assurances nuptialité, natalité non liées	109	0	-150	0	314	0	-354	0	13	5	0	-19
3. Assurances liées à des fonds d'investissements	5 057 794	220 856	1 034 979	36 082	1 802 356	284 652	3 990 090	2 359	209 984	96 629	1 771	-38 129
4. Opérations de capitalisation	156 201	57 127	60 279	56	595 126	63 769	-398 637	-1 012	3 208	4 461	2	6 747
5. Gestion des fonds collectifs de retraite	9 325	0	2 213	140	30 060	0	-18 787	0	94	157	0	155
6. Réassurance acceptée	120 336	0	2 411	4	11 940	0	108 683	23	-3	1 678	0	431
Total	5 999 844	372 746	1 311 415	40 041	2 950 226	385 817	4 003 251	7 164	246 001	139 509	4 664	-12 586

* y compris les frais de règlement internes des prestations réglées au cours de l'exercice

Les entreprises

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2003

L'assurance non vie en 2003

L'assurance-vie en 2003

Les tableaux 4.6 et 4.7 reprennent les chiffres de 2003 ventilés par branche d'assurance, en brut et en net de réassurance cédée. Comme déjà pour 2002 ces tableaux diffèrent de ceux des rapports antérieurs à cet exercice en ce que la classification par branche suit à présent celle de la première directive d'assurance sur la vie en accord avec la modification législative introduite par une loi du 8 août 2000. Ici encore des comparaisons avec les exercices antérieurs à 2002 seront malaisées.

Il résulte de ces tableaux que la branche vie liée à des fonds d'investissements représente près des cinq sixièmes des primes, suivie de celles de la vie non liée à des fonds d'investissements avec 13,24 % de l'encaissement.

La branche de la gestion de fonds collectifs de retraite enregistre un recul important en passant de 47,55 à 9,32 millions d'euros, soit une décroissance de 80,39 %, et ce

après la progression déjà importante de 35,89 % de 2002. L'explication de ces mouvements réside dans une opération unique et importante en libre prestation de services en 2002.

Les tableaux 4.6 et 4.7 enseignent enfin que malgré sa prédominance écrasante en termes de primes, la branche de l'assurance-vie en unités de compte (assurances liées à des fonds d'investissement) reste déficitaire, tout comme en 2002. De plus l'amélioration du résultat en brut de réassurance – le déficit passant de 29,25 millions d'euros à 22,65 millions – est très en deçà de celle touchant les autres branches de l'assurance-vie. Des bénéfices substantiels et récurrents ne sont en définitive dégagés que sur l'assurance-vie classique et sur les opérations de capitalisation.

Tableau 4.8

Assurance-vie : primes et provisions au 31 décembre 2003 (en milliers d'euros)

	Primes	Prestations	Provision pour sinistres	Provision mathématique
Opérations luxembourgeoises	342 732	208 043	28 306	1 863 920
Opérations à l'étranger	5 982 742	2 881 869	40 951	25 563 730
Total	6 325 475	3 089 912	69 257	27 427 650

Le tableau 4.8 indique que le niveau des provisions mathématiques a atteint à la fin de 2003 un niveau avoisinant les 27,43 milliards d'euros contre 23,29 milliards en 2002, soit une augmentation de près de 17,76 % par

rapport à l'exercice précédent. Les provisions relatives aux opérations réalisées en régime de libre prestation de services représentent plus de 13 fois celles du portefeuille luxembourgeois.

Tableau 4.9

Assurance-vie : ratios de l'exercice 2003

	Opérations réalisées au Luxembourg	Opérations réalisées à l'étranger	Total
Provisions techniques moyennes/primes émises	531,81 %	394,48 %	401,92 %
Frais d'acquisition imputés/primes émises	7,71 %	4,59 %	4,76 %
Frais d'administration/provisions techniques moyennes	1,49 %	0,48 %	0,55 %
Rendement/provisions techniques moyennes	3,93 %	5,43 %	5,32 %

Le tableau 4.9 fournit quelques ratios caractéristiques pour l'exercice 2003 en distinguant entre opérations réalisées sur le marché luxembourgeois et opérations en libre prestation de services.

Au niveau des frais d'acquisition (commissions et autres frais en rapport avec la souscription de nouvelles affaires) et surtout des frais généraux on remarquera que les contrats conclus en libre prestation de services donnent lieu à des charges bien moindres que les opérations du marché luxembourgeois. Ceci s'explique par les caractéristiques propres des produits vendus sous le régime de la libre prestation de services, produits qui incorporent une composante d'épargne très importante et portent sur des primes élevées : il en résulte des économies d'échelle et l'absence ou la quasi-absence de frais engendrés par la gestion des risques. Comme en 2001, mais contrairement à 2002, on note cependant un accroissement de l'écart des taux de frais entre opérations luxembourgeoises et opérations en libre prestation de services. Pour les frais d'acquisition, leur importance par rapport aux primes passe ainsi de 6,50 % à 7,71 % pour les affaires luxembourgeoises, alors qu'elle diminue de 5,35 % à 4,59 % pour les activités en libre prestation de services.

Cette évolution n'est pas sans surprendre : on devrait en effet s'attendre à une poursuite de la convergence entre les différents taux de frais, dans la mesure où les produits en unités de compte, moins chargés que les produits classiques, intéressent de plus en plus une clientèle résidant au Luxembourg et qu'inversement, les produits en

unités de compte vendus en libre prestation de services sont vendus dans une mesure croissante sous forme de contrats à primes périodiques pour lesquels le rapport des frais d'acquisition par rapport aux primes est notablement plus élevé que pour les contrats à primes uniques. Une explication peut sans doute être trouvée dans le fait que la concurrence est bien plus féroce sur les marchés étrangers que sur le marché luxembourgeois, d'une part, et que les contrats adossés à des fonds dédiés, contrats à primes très élevées comportant des faibles chargements et vendus en général à une clientèle non résidente, représentent une part croissante de l'encaissement.

Le rendement des placements représentatifs des provisions techniques, compte tenu des frais de gestion financière, rapporté au niveau moyen des provisions techniques est redevenu positif à 5,32 % après deux années consécutives de pertes avec -8,87 % en 2002 et -4,14 % en 2001. La hausse des rendements affecte principalement les opérations réalisées en dehors du Luxembourg pour lesquelles le rendement passe de -9,65 % à 5,43 %. Pour les affaires conclues avec une clientèle résidente, on enregistre une hausse plus modérée quoique encore importante, le rendement passant de 0,70 % à 3,93 %. L'explication doit en être vue dans la stabilité beaucoup plus grande du portefeuille luxembourgeois, où le long terme de la plupart des opérations et le choix des investissements, notamment en obligations de longue durée, qui leur correspond, se traduisent par une inertie assez prononcée des rendements financiers.

Les entreprises

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2003

L'assurance non vie en 2003

L'assurance-vie en 2003

Ces taux doivent cependant être appréciés avec prudence pour trois raisons.

En premier lieu les revenus financiers incluent les plus et moins-values non réalisées provenant des modifications des cours de change entre le début et la fin de l'exercice. Or, même si l'avènement de l'euro a pu réduire dans une certaine mesure le volume de ces plus et moins-values, une bonne partie des opérations d'assurances se conclut dans des devises autres que l'euro et certaines de ces devises ont connu des variations importantes de leur cours en 2003.

Ensuite le rendement n'est pas déterminé de façon uniforme suivant le type de contrats vendus, un mode de calcul différent étant utilisé pour la détermination des revenus financiers selon qu'il s'agit de produits vie classiques ou de produits dits en unités de compte pour lesquels le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance. Dans ce dernier cas le rendement inclut toutes les plus et les moins-values non réalisées sur les actifs, alors que seules les moins-values non réalisées durables sont obligatoirement prises en compte dans l'assurance-vie classique. Si la plupart des entreprises ont par le passé pris en charge au niveau du compte de résultats

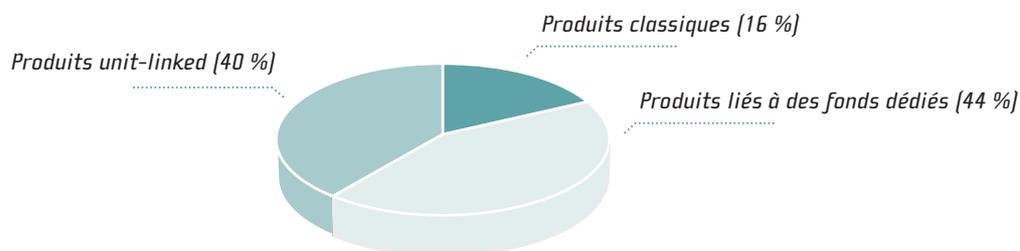
l'ensemble de leurs moins-values non réalisées, durables ou non, tel n'a plus été le cas depuis 2002. Il s'y ajoute que pour éviter des dépréciations trop importantes certaines compagnies ont renforcé leurs conditions pour considérer une moins-value comme durable.

Enfin, si les rendements du tableau 4.9 ne prennent en compte que les seuls revenus financiers sur actifs représentatifs des provisions techniques – à l'exclusion donc de ceux réalisés sur les fonds propres – force est de constater que les critères d'allocation des produits financiers à l'une ou l'autre des catégories varient suivant les entreprises.

Il n'en demeure pas moins qu'au-delà de ces considérations techniques les rendements financiers se sont très nettement redressés en 2003 après l'effondrement des années 2001 et 2002. Cette hausse s'explique par les bonnes performances de l'ensemble des marchés des actions qui non seulement n'ont pas donné lieu à de nouvelles moins-values mais ont même permis une reprise partielle des provisions antérieurement constituées pour moins-values non réalisées. Ces effets compensent la stagnation à un niveau historiquement bas des taux d'intérêt sur les marchés financiers.

Diagramme 4.3

Ventilation des primes d'assurance-vie par type de produits



Ainsi qu'il ressort du diagramme 4.3, l'encaissement global de 6,33 milliards d'euros de 2003 se répartit pour 16 % sur les produits classiques à rendement garanti par l'assureur et pour 84 % sur les produits en unités de compte. Ces chiffres démontrent que pour les assureurs luxembourgeois la période de tassement de ce dernier type de produits est révolue, alors que sur certains marchés étrangers la confiance tarde à revenir après les revers boursiers de 2001 et 2002. Il n'en demeure pas moins que sur le moyen et le long terme la montée en puissance des produits en unités de compte constitue une réorientation majeure de la production des entreprises luxembourgeoises d'assurance-vie, entamée depuis une demi-douzaine d'années. Il convient de rappeler que l'assurance classique a encore représenté 70 % des affaires nouvelles en 1996 et 33 % en 1998. La hausse relative des produits en unités de compte en 2003 a affecté de manière différente les produits destinés au grand public dont la part progresse de 38 % à 40 % de l'encaissement total et les produits liés à des fonds dédiés, déclinaison de la gestion de fortune dans sa version assurance, qui restent stables à 44 % de l'encaissement réalisé à partir du Grand-Duché de Luxembourg.

En chiffres absolus la vente de produits adossés à des fonds dédiés progresse en 2003 de 2,40 à 2,78 milliards d'euros, soit une progression de plus de 15,83 %, alors que dans le même temps les produits en unités de compte grand public croissent de plus de 22 % en passant de 2,08 à 2,54 milliards d'euros. Comme la crise boursière elle-même, sa fin a ainsi affecté avant tout le comportement des clients plus modestes, un moment déçus puis de nouveau séduits par les rendements potentiels élevés d'un investissement en actions. Au-delà des aléas de la conjoncture, la tendance observée traduit cependant également un choix stratégique pris par un certain nombre d'entreprises d'assurances en faveur d'une clientèle fortunée et exigeante, choix qui complète de façon heureuse la gamme de produits offerts par la place financière de Luxembourg pour ce type d'investisseurs.

Il ne convient toutefois pas de considérer cette évolution vers les produits en unités de compte comme traduisant une réorientation des assureurs vers des produits pure-

ment financiers et un abandon progressif de leur part d'une prise en charge de risques. Si les souscripteurs sont de plus en plus disposés à assumer eux-mêmes le risque financier, il n'en va pas de même du risque de mortalité. En effet les capitaux sous risque en cas de décès – en croissance de 9,71 % – s'élèvent à 22,11 milliards à la fin de l'exercice 2003. Sur la période de 2000 à 2003 le taux de croissance annuel moyen de cette grandeur est voisin de 8,04 %.

En 2003, contrairement à la période de 2000 à 2002, la prise en charge par les souscripteurs du risque de placement s'est enfin traduit de nouveau par une performance financière accrue : les actifs représentatifs des provisions techniques relatives aux produits classiques ont généré des revenus financiers de 296,35 millions d'euros, soit un taux de rendement de 4,18 % (contre 4,48 % en 2002, 5,61 % en 2001 et 6,36 % en 2000), alors que ceux des provisions techniques des produits en unités de compte ont enregistré un gain financier de 1.353 millions, soit un taux de 5,82 % (contre -14,79 % en 2002, -8,04 % en 2001 et -3,83 % en 2000). Pour les contrats en unités de compte grand public la performance est de même de 7,22 % et les contrats adossés à des fonds dédiés qui, s'adressant à une clientèle plus avertie et permettant la prise de risques accrus, enregistrent un gain de 5,70 %.

Le tableau 4.10 retrace l'évolution des frais généraux de l'assurance-vie au cours de la période allant de 2000 à 2003. Le tableau 4.11 fournit les variations annuelles de quelques postes essentiels sur la période de 2000 à 2003 et le tableau 4.12 indique quelques ratios pour cette même période.

Le tableau 4.10 a pour objet de faire ressortir dans le détail certains postes de frais généraux inclus dans les frais d'acquisition, dans les produits financiers ou encore dans les prestations. Il permet en outre de distinguer entre frais d'acquisition payés au cours de l'exercice et frais d'acquisition portés en charge au compte de profits et pertes.

- 1 Les entreprises
- 2 STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2003
- 3 L'ASSURANCE NON VIE EN 2003
- 4 L'assurance-vie en 2003

Tableau 4.10

Assurance-vie : ventilation des frais généraux montants absolus (en milliers d'euros)

	2000	2001	2002	2003
Commissions	224 459	182 350	186 310	206 823
Autres frais d'acquisition	86 380	102 716	112 760	94 098
Frais d'acquisition payés	310 839	285 067	299 070	300 921
Variation des frais d'acquisition reportés	-28 587	10 666	-1 243	243
Frais d'acquisition imputés à l'exercice	282 251	295 733	297 827	301 164
Frais de gestion financière	10 398	13 446	15 473	15 854
Frais de règlement des sinistres	9 872	15 473	19 467	23 247
Frais d'administration	97 398	113 971	122 718	139 509
Total des frais généraux	399 920	438 624	455 485	479 775

Tableau 4.11

Assurance-vie : évolution historique - variations annuelles moyennes

	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Primes émises	-10,06 %	1,28 %	15,36 %
Prestations	-12,15 %	26,04 %	4,65 %
Frais d'acquisition imputés	4,78 %	0,71 %	1,12 %
Frais d'administration	17,02 %	7,67 %	13,68 %
Total des frais généraux	9,68 %	3,84 %	5,33 %
Provisions mathématiques en fin d'exercice	8,23 %	0,40 %	17,76 %

S'il convient de se référer aux explications données ci-dessus pour ce qui concerne l'évolution des postes des primes, des prestations et des provisions techniques, il convient de relever une croissance de nouveau accélérée des frais généraux qui avec +5,33 % tranche nettement avec le taux de 2002 sans pour autant égaler les progres-

sions des exercices antérieurs. Alors que pour les frais d'acquisition cette croissance demeure inférieure à celle de l'encaissement, l'inverse est vrai pour ce qui concerne l'évolution des frais d'administration par rapport aux provisions techniques et les ratios du tableau 4.12 s'en ressentent.

Tableau 4.12

Assurance-vie : évolution historique - ratios

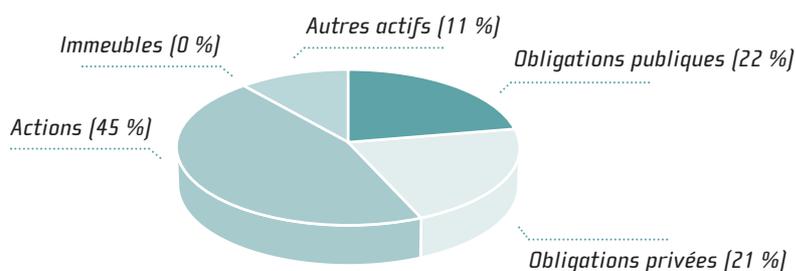
	2000	2001	2002	2003
Provisions techniques moyennes/primes émises	332,41 %	413,72 %	425,18 %	401,92 %
Frais d'acquisition payés/primes émises	5,16 %	5,27 %	5,45 %	4,76 %
Frais d'acquisition imputés/primes émises	4,69 %	5,46 %	5,43 %	4,76 %
Frais d'administration/provisions techniques moyennes	0,49 %	0,51 %	0,53 %	0,55 %
Frais de règlement des sinistres/sinistres payés	0,37 %	0,66 %	0,66 %	0,75 %
Rendement/provisions techniques moyennes	0,01 %	-4,14 %	-8,87 %	5,32 %

Le tableau 4.13 et le diagramme 4.4. donnent quelques précisions sur la politique de placement des entreprises d'assurance-vie de droit luxembourgeois et de pays tiers, y non compris donc les succursales luxembourgeoises d'entreprises communautaires.

Sur la globalité des portefeuilles, les investissements en obligations et ceux en actions restent plus ou moins équivalents avec une part de 43 % pour les premiers et de 45 % pour les seconds. A la fin de 2002 le rapport de force entre ces deux types de placements était inversé.

Diagramme 4.4

Ventilation des placements en représentation des provisions techniques - assurance-vie



Les entreprises

STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2003

L'ASSURANCE NON VIE EN 2003

L'assurance-vie en 2003

Il ressort d'emblée du tableau 4.13 que la politique de placement est sensiblement différente suivant que le risque de placement est supporté par l'entreprise d'assurances qui a donné une garantie de rendement ou par le preneur d'assurance dans le cadre d'une police en unités de compte. Dans ce dernier cas les investissements en actions et surtout en parts d'organismes de placements collectifs deviennent beaucoup plus importants : ils y représentent plus des trois cinquièmes des actifs représentatifs des provisions techniques contre moins de 4 % pour les contrats à rendement garanti.

Dans l'assurance-vie classique – qui englobe les produits de capitalisation – on note la part importante occupée par les titres obligataires et, à l'intérieur de cette catégorie d'actifs, par les emprunts d'Etat ou d'autres émetteurs publics qui représentent 63,64 % du total des actifs. Il n'en demeure pas moins que la part des obligations d'émetteurs publics a sensiblement diminué depuis quelques années déjà. Cette décroissance, amorcée depuis 1997, a fait revenir la part de ces obligations de 77,10 % en 1996 à 67,56 % en 2000. Si les exercices 2001 et 2002 se traduisaient par une stabilité de cette part autour de 67 %, un nouveau recul est donc visible en 2002. L'appréciation des portefeuilles d'actions a certes eu pour effet mécanique de minorer la part du portefeuille investie en obligations d'émetteurs publics, mais c'est surtout la montée en puissance de la catégorie d'obligations d'émetteurs privés, légèrement plus risquées mais également plus rémunératrices qui explique le recul relatif constaté.

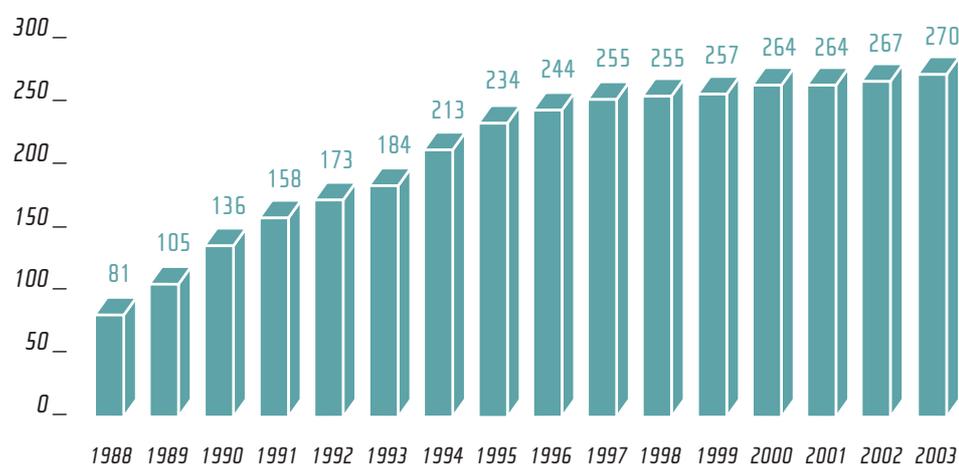
Pour les contrats en unités de compte l'accroissement de l'ordre de 25 % des actifs sous gestion ne s'est pas traduit par une réorientation de la politique de placement. La part investie en actions et parts d'organismes de placement collectif est restée remarquablement stable autour de 61 % et le recul observé pour ces catégories d'actifs en 2001 et 2002 n'a donc pas été compensé malgré l'embellie des marchés financiers. La part des instruments obligataires a diminué en passant de 29,86 % à 27,75 % des actifs. Le bénéficiaire de ce recul a été la catégorie des actifs divers qui regroupe certains outils plus sophistiqués de l'ingénierie financière moderne tels que les fonds alternatifs ou les produits structurés.

Tableau 4.13

Ventilation des placements des entreprises d'assurance-vie luxembourgeoises ou de pays tiers en représentation des engagements au 31 décembre 2003 suivant le type de contrats (en milliers d'euros)

	Contrats où le risque de placement est supporté par l'entreprise	Contrats où le risque de placement est supporté par le preneur	Total
1. Obligations d'un émetteur public de l'Union Européenne	4 443 997	1 158 736	5 602 734
2. Obligations d'un émetteur public de l'OCDE hors Union Européenne	119 778	84 444	204 221
3. Obligations d'organismes internationaux	329 310	184 712	514 022
4. Titres de banques d'émission de lettres de gage	73 342	0	73 342
5. Obligations d'un émetteur privé de l'Union Européenne négociées sur un marché réglementé	1 398 070	2 752 988	4 151 058
6. Obligations d'un émetteur privé de l'Union Européenne non négociées sur un marché réglementé	13 257	1 001 132	1 014 389
7. Obligations privées de l'OCDE hors Union Européenne négociées sur un marché réglementé	248 983	484 010	732 993
Total A	6 377 755	5 182 012	12 292 759
8. Actions d'un émetteur de l'Union Européenne négociées sur un marché réglementé	121 520	1 501 551	1 623 071
9. Actions d'un émetteur de l'Union Européenne non négociées sur un marché réglementé	1 581	61 647	63 228
10. Actions d'un émetteur de l'OCDE hors Union Européenne négociées sur un marché réglementé	11 748	665 754	677 502
11. Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	35 416	2 558 330	2 593 746
12. Parts d'organismes de placements collectifs monétaires	30 132	855 654	885 786
13. Parts d'organismes de placements collectifs en actions	57 912	5 331 094	5 389 006
14. Parts d'autres organismes de placements collectifs	31 430	1 437 118	1 468 547
Total B	289 738	12 411 148	12 700 886
15. Immeubles situés dans la Communauté	22 611	0	22 611
Total C	22 611	0	22 611
16. Prêts garantis par des hypothèques	0	0	0
17. Comptes à vue, à préavis ou à terme	564 658	1 372 105	1 936 763
18. Intérêts courus et non échus	140 483	62 603	203 086
19. Primes dues et créances sur intermédiaires	10 774	0	10 774
20. Avances sur contrats « vie »	17 982	5 361	23 343
21. Frais d'acquisition reportés	3 180	33 203	36 383
22. Actifs admis après accord du Commissariat	12 634	867 168	879 801
Total D	749 711	2 340 439	3 090 151
Total général	7 439 815	19 933 599	28 106 407

Diagramme 1.1

Sociétés de réassurances agréées

L'année 2003 a vu la création de 12 compagnies de réassurances nouvelles, à savoir : BALTA REINSURANCE S.A., DMG REINSURANCE S.A., ERSTE REINSURANCE S.A., HECO REASSURANTIE S.A., INCODEN S.A., INOX RE S.A., LIRIN S.A., OCEANE RE S.A., RECTICEL RE S.A., SHANKS RE S.A., ST LOUIS RE S.A., TA REINSURANCE S.A.

Au cours de la même année 9 sociétés de réassurances ont abandonné leurs activités au Luxembourg. Les raisons de l'abandon de l'activité résident, soit dans la logique d'un regroupement des activités de réassurance en une seule unité dans le cadre d'une stratégie de groupe, soit dans l'absorption ou fusion d'une ou plusieurs entreprises pour en faire une entité plus puissante. Le regroupement de deux ou plusieurs sociétés de réassurances pour en faire une entité plus grande se fait d'ailleurs souvent dans la perspective des exigences renforcées en capital et en solvabilité qui résulteront de la proposition de directive communautaire concernant les entreprises de réassurances, actuellement en discussion au niveau du Conseil.

Il convient d'ailleurs de relever que les propositions communautaires actuellement en discussion tiennent très largement compte des exigences et considérations particulières présentées par le Commissariat lors de la phase de préparation des textes par la Commission.

Aussi, l'adoption prochaine de la proposition de directive ne devrait-elle guère gêner le marché de la réassurance en place. Au contraire, la soumission des entreprises de réassurances luxembourgeoises aux nouvelles exigences communautaires auront pour conséquence une reconnaissance automatique et obligatoire de ces entreprises par toutes les autorités des Etats membres de l'Union Européenne et par les autorités communautaires elles-mêmes.

Le diagramme 1.2. fournit une ventilation des entreprises de réassurances suivant le pays d'origine de la maison mère du groupe auquel elles appartiennent.

Diagramme 1.2

Pays d'origine de la maison mère

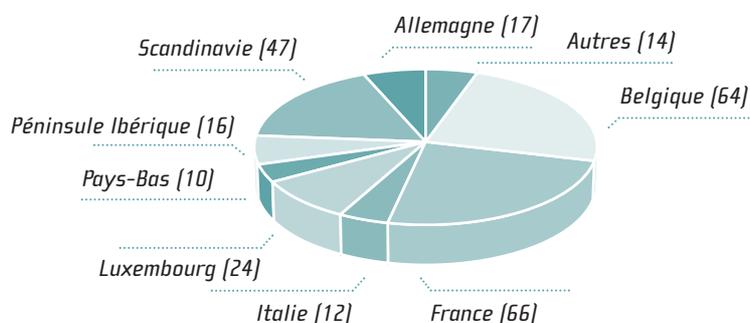
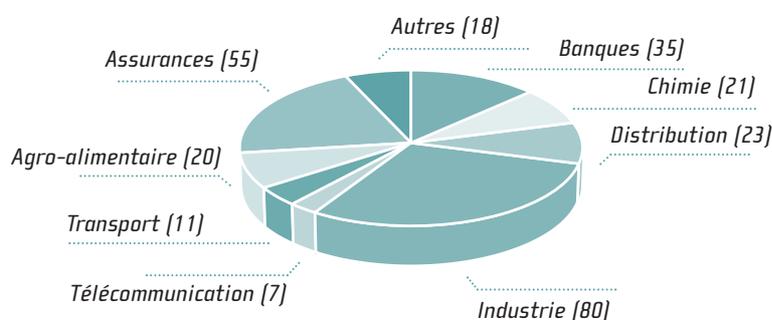


Diagramme 1.3

Secteur d'activité de la maison mère



Le diagramme 1.3 fournit une ventilation du nombre des entreprises de réassurances luxembourgeoises suivant le secteur économique auquel appartient la maison mère. Tout comme pour le diagramme 1.2, ce diagramme fait référence non pas à l'activité de l'entreprise mère directe mais à celle de l'actionnaire ultime tel que constaté à la fin de l'année 2003.

Le secteur de la production industrielle, celui des assurances et celui des établissements bancaires constituent

les trois domaines économiques ayant le plus largement contribué à la création d'entreprises de réassurances au Luxembourg avec des parts respectives de 30 %, 20 % et 13 % du total des entreprises. Le fait que 20 % des entreprises de réassurances appartiennent à un groupe d'assurance démontre le bien-fondé technique du système luxembourgeois dans le cadre des concepts généraux de financement de risques.

En 2003, les chiffres de la réassurance luxembourgeoise sont marqués par deux tendances :

- un ralentissement de l'activité globale qui s'est traduit par une diminution de l'encaissement (-13,67 %), de la charge sinistres (-14,51 %) et des frais généraux (-14,38 %),
- une hausse à 503 millions d'euros des produits financiers réalisés par les entreprises de réassurances au cours de l'exercice et une croissance concomitante de la dotation à la provision pour fluctuation de sinistralité.

Ces tendances générales masquent des évolutions très divergentes d'une entreprise à l'autre et ce tant du point de vue de l'encaissement que des résultats.

Si les années 1999 à 2002 ont connu une croissance continue de l'encaissement avec en moyenne +7,5 % par an, cette tendance ne s'est pas confirmée pendant l'exercice écoulé. Après une croissance de 8,69 % en 2002, le marché de la réassurance luxembourgeoise enregistre en 2003 un recul de l'encaissement de 13,67 %.

Tableau 2.1

Entreprises de réassurances - évolution historique (en milliers d'euros)

	2000	2001	2002	2003*
Primes émises	2 840 878	3 093 860	3 362 709	2 903 027
Variation de la provision pour primes non acquises	19 828	77 794	31 177	-11 957
Primes acquises	2 821 050	3 016 066	3 331 532	2 914 983
Produits financiers	471 870	297 037	129 418	503 421
Autres produits techniques	16 002	20 404	20 662	19 093
Sinistres réglés	2 340 267	1 537 783	2 452 957	1 885 642
Variation de la provision pour sinistres à régler	464 981	1 260 612	-370 420	-105 187
Charge sinistres	2 805 249	2 798 394	2 082 537	1 780 454
Frais d'acquisition	567 861	596 813	636 065	537 070
Frais d'administration	37 929	35 885	37 576	39 707
Variation des autres provisions techniques	-102 746	-264 306	-133 116	-179 508
Autres charges techniques	24 461	27 250	23 930	149 027
Variation de la PFS	237 055	-184 920	361 867	717 523
Résultat technique	-260 887	324 392	472 754	393 224
Résultat de la réassurance cédée	-376 176	278 306	409 102	185 094
Résultat technique net	115 289	46 086	63 651	208 130
Produits non techniques	69 114	31 604	29 790	29 133
Charges non techniques	56 045	31 328	69 427	58 473
Impôts	52 550	26 343	16 593	38 043
Résultat de l'exercice	75 808	20 019	7 421	140 747

* chiffres provisoires

En analysant ces chiffres en détail, on peut noter cependant que ce recul des primes émises est imputable pour l'essentiel à un nombre très limité de réassureurs professionnels qui enregistrent une baisse d'activité importante. En revanche la majorité des sociétés agréées, soit 55,78 % du total, ont vu leur encaissement croître entre 2002 et 2003, traduisant ainsi la volonté de bon nombre de réassureurs luxembourgeois de continuer à jouer un rôle actif dans le financement des risques des groupes auxquels ils appartiennent. Toutefois, en termes de volumes, ces accroissements de l'encaissement ont en général été relativement modestes et n'ont pas pu compenser les réductions substantielles des primes émises constatées chez quelques acteurs de taille.

Il faut remarquer que, malgré le grand nombre d'acteurs, le marché luxembourgeois de la réassurance reste concentré entre les mains d'un nombre restreint de réassureurs, de sorte qu'un changement affectant l'une ou l'autre des entreprises importantes a des répercussions notables sur les chiffres de l'ensemble du secteur. C'est ainsi qu'en 2003, la moitié des primes est encaissée par seulement 17 réassureurs, soit 7 % du total des réassureurs ayant eu une activité de souscription, alors que les 142 entreprises les moins importantes en termes de primes, soit 60 % du nombre total, ne réalisent ensemble que 10 % de l'encaissement.

Il s'y ajoute qu'en 2003, 36 entreprises de réassurances, soit 9 entreprises de plus qu'en 2002, n'ont eu aucune activité de souscription. Cette inactivité s'explique pour certaines d'entre elles par le fait que les groupes auxquels elles appartiennent sont en train de se restructurer respectivement de redéfinir leur politique de financement de risques et que de ce fait elles restent en attente des orientations stratégiques futures qui leur seront assignées.

Enfin il convient de signaler le fait que depuis quelques années déjà certains réassureurs captifs éprouvent des difficultés croissantes à trouver pour les risques à réassurer par eux des sociétés d'assurances dites de « fronting » disposées à émettre des polices d'assurances directes. Ce phénomène s'explique d'abord par le rétrécis-

sement conjoncturel des capacités d'assurance directe pour les risques industriels et financiers, par le fait ensuite qu'une activité de fronting nécessite l'immobilisation de fonds propres importants – denrée rare depuis la crise boursière des années 2001 et 2002 –, et enfin par la crainte des assureurs directs de subir les conséquences financières d'une éventuelle défaillance des entreprises captives les réassurant.

A cet égard les efforts réalisés tant par la Commission européenne que par l'AICA (Association Internationale des Contrôleurs d'Assurances) pour créer un cadre légal pour la supervision du secteur de la réassurance, y compris celui des captives de réassurances devraient contribuer à restaurer la confiance des assureurs directs dans la solidité financière de la réassurance des risques industriels en général et dans la réassurance captive en particulier.

Le tableau 2.2. indique la ventilation des primes acceptées selon l'origine géographique des entreprises d'assurances cédantes.

Le recul de l'encaissement global cache des fluctuations relativement importantes des encaissements réalisés sur les différents marchés géographiques. Alors que les primes encaissées sur les marchés belges, irlandais et surtout allemands régressent de manière substantielle, l'encaissement en Allemagne diminuant même de plus de la moitié par rapport à 2002, les encaissements réalisés en France, au Royaume-Uni et au Danemark affichent des accroissements considérables. Après un développement très positif en 2002 (+35,75 %), on observe un recul des primes encaissées auprès des entreprises d'assurances et de réassurances cédantes luxembourgeoises de -8,51 %, recul moins important toutefois que celui de l'ensemble des activités (-13,67 %). En ce qui concerne les marchés hors Union Européenne on ne constate qu'une faible diminution de -1,8 % de l'encaissement. Cette diminution est surtout due à un rétrécissement de 24,41 % des primes émises sur des cédantes suisses qui a pu être partiellement contrebalancé par une hausse de l'encaissement réalisé par certains réassureurs luxembourgeois dans des pays d'Amérique du Nord et Latine et notamment aux Bermudes.

Tableau 2.2

Ventilation des primes acceptées selon l'origine géographique de la cédante (en milliers d'euros)

	2000	2001	2002	2003*
Luxembourg	209 513	201 380	273 371	250 109
Allemagne	605 460	547 115	650 300	301 204
Belgique	373 767	391 478	390 137	306 033
Péninsule Ibérique	84 769	105 692	205 018	199 589
France	700 730	735 943	757 374	810 356
Irlande	47 154	118 003	171 936	140 676
Royaume-Uni	137 263	133 965	121 337	146 304
Suède	87 004	94 796	108 412	104 298
Pays-Bas	87 594	127 221	183 104	159 443
Autres pays de l'EEE	52 217	132 263	79 675	70 729
Reste du monde	455 407	506 004	422 046	414 285
	2 840 878	3 093 860	3 362 709	2 903 027

* chiffres provisoires

Ces variations plus ou moins importantes de la répartition géographique d'une année à l'autre ne résultent que marginalement de comportements affectant la totalité des acteurs du secteur, mais s'expliquent pour l'essentiel par la réorientation de la politique de souscription de quelques grands réassureurs non captifs établis sur la place.

Le taux de rétention – c'est-à-dire le pourcentage des primes retenues pour le compte des entreprises de réassurances après déduction de la rétrocession par rapport aux primes brutes émises – a connu au cours des dernières années des évolutions divergentes.

Alors qu'au cours des années quatre-vingt-dix les taux de rétention des primes dépassaient régulièrement les 75 % en moyenne, une tendance à la réduction de ce taux s'était manifestée en 1999 et en 2000, la rétention reculant à 66,86 % en 2000. Cette régression pouvait s'expliquer par le fait que face à une sinistralité croissante les entreprises avaient tendance à réduire leur exposition aux risques au profit d'un marché de rétrocession disposé à les couvrir à des prix extrêmement avantageux.

Depuis 2001 cette tendance s'est progressivement inversée et l'exercice 2003 affiche de nouveau un taux de rétention de 75,08 %, de loin supérieur à celui de 69,32 % enregistré en 2002. En effet, déjà lors des renouvellements des couvertures en rétrocession en 2001, un durcissement général des conditions d'acceptation sur les marchés de la réassurance et de la rétrocession était perceptible. Cette tendance s'est dramatiquement accentuée avec les événements du 11 septembre 2001 et il en est résulté des accroissements de prix très substantiels pour des garanties restant souvent en deçà de leur niveau des années précédentes.

D'une manière générale, et abstraction faite des fluctuations conjoncturelles précitées, il faut constater que des taux de rétention du marché de réassurance luxembourgeois de l'ordre de 70 % à 75 % témoignent de la volonté des entreprises luxembourgeoises d'assumer elles-mêmes une large part de leurs risques tout en cherchant des protections de rétrocession pour des niveaux de risques dépassant leur propre capacité financière.

Les 708 millions d'euros de primes rétrocédées sont versées à hauteur de 26,23 % vers la France, de 13,36 % vers l'Irlande, de 10,90 % vers l'Allemagne et de 10,45 % vers la Suisse. Comparant ces chiffres à ceux de l'année précédente on constate qu'avec seulement 10,90 % du total, les réassureurs allemands perdent massivement, et pour la deuxième année consécutive, des parts d'un marché dont ils détenaient encore 24,64 % en 2002 et 30,62 % en 2001 ; cette réorientation des rétrocessions s'est opérée avant tout au profit des réassureurs français (26,23 % en 2003 contre 21,02 % en 2002) et britanniques, ces derniers voyant leur part de marché augmenter à 9,39 % contre 5,37 % en 2002. Ces tendances s'expliquent d'une part par les difficultés financières qu'un des grands réassureurs allemands spécialisés dans les risques industriels a connues en 2002 et 2003 et d'autre part par la volonté stratégique de certains groupes d'assurances et industriels de réorienter la rétrocession de leurs entreprises de réassurances luxembourgeoises vers des rétrocessionnaires français, irlandais, britanniques et non-européens.

Après deux années très maigres en termes de revenus financiers, les réassureurs luxembourgeois ont pleinement profité en 2003 du redressement des marchés boursiers. D'une année à l'autre les produits financiers ont plus que triplé en volume pour dépasser les 500 millions d'euros. En conséquence le rendement des actifs s'établit en 2003 à 4,25 % des provisions techniques moyennes, en forte progression par rapport aux taux observés en 2002 (1,08 %) et en 2001 (2,53 %), mais à un niveau comparable à ceux de la fin des années quatre-vingt-dix.

Avec 1.780 millions d'euros la charge sinistres de l'exercice 2003 diminue de 14,51 % par rapport à celle de l'exercice précédent, elle-même en nette régression déjà par rapport à celle de 2001. Dans la mesure où en 2003 cette réduction va de pair avec un recul de l'encaissement d'ampleur comparable, le ratio « charge sinistres/ primes » ne varie que légèrement et s'établit en 2003 à 61,08 % contre 62,51 % en 2002.

Après les années 1999 à 2001 qui ont affiché des niveaux de sinistralité très importants avec des ratios « charge sinistres/primes » touchant les 100 %, l'année 2003

confirme donc le retour déjà observé en 2002 à une certaine maîtrise de la sinistralité. Cette réduction générale de la charge sinistres est essentiellement le fruit des efforts que nombre de groupes industriels, commerciaux et financiers déploient dans le cadre de la prévention et de la sélection de risques de manière à ce que les risques qui sont finalement pris en charge par les réassureurs captifs luxembourgeois sont de meilleure qualité. A cela s'ajoute qu'en 2003 aucune grande catastrophe naturelle n'a touché de manière significative les portefeuilles des réassureurs luxembourgeois.

Le montant des sinistres payés en 2003 s'élève avec 1.886 millions d'euros à un niveau inférieur à celui connu en 2002. Cette décroissance des paiements ne s'est pas faite au prix d'un renforcement de la provision pour sinistres à payer, puisque la variation de cette provision constitue en 2003 à son tour un produit de 105 millions d'euros, recette certes inférieure à celle de 370 millions d'euros comptabilisée en 2002. On peut estimer qu'une partie de cette évolution positive de la sinistralité provient de bénéfices de déroulement de sinistres d'années antérieures.

Ces tendances générales cachent cependant des évolutions parfois très contrastées au niveau des entreprises individuelles. 54 entreprises de réassurances avaient en 2003 une sinistralité zéro, alors que 52 entreprises de réassurances affichaient un ratio « charge sinistres/ primes » supérieur à 100 %. Pour 24 d'entre elles ce ratio dépassait même les 200 %.

Comme en 2002 la majeure partie de la sinistralité subie par les réassureurs luxembourgeois reste à leur propre charge. Toutefois en 2003 la participation des rétrocessionnaires va en croissant et se chiffre à 482 millions d'euros, ce qui représente 27,08 % de la charge sinistres brute, contre 18,5 % en 2002. Ce chiffre, loin de traduire une tendance générale du marché, s'explique par l'importante participation des rétrocessionnaires dans la forte sinistralité subie par quelques réassureurs.

Tableau 2.3

Entreprises de réassurances : ratios

	2000	2001	2002	2003*
Primes nettes/primes brutes	66,86 %	69,65 %	69,32 %	75,08 %
Charge sinistres/primes acquises	99,44 %	92,78 %	62,51 %	61,08 %
Charge sinistres + variation de la PFS/ primes acquises	107,84 %	86,65 %	73,37 %	85,69 %
Frais d'acquisition/primes brutes émises	19,99 %	19,29 %	18,92 %	18,50 %
Frais d'administration/primes acquises	1,34 %	1,19 %	1,13 %	1,36 %
Produits financiers/provisions moyennes	4,06 %	2,53 %	1,08 %	4,25 %

* chiffres provisoires

Depuis 1996 les dotations à la provision pour fluctuation de sinistralité se sont constamment réduites en chiffres absolus et relatifs et cela malgré un volume croissant d'affaires et de risques souscrits par les réassureurs luxembourgeois. En 2001 face à une très forte sinistralité et un recul des produits financiers, la dotation à la provision pour fluctuation de sinistralité était même devenue, et ce pour la première fois, négative avec -185 millions d'euros.

Si en 1996 les dotations à la provision pour fluctuation de sinistralité s'élevaient encore à 33,96 % des primes acquises, elles ne constituaient en 2000 plus que 8,40 % des primes acquises de l'exercice.

Un renversement de ce mouvement a cependant été observé en 2002, où 362 millions d'euros, soit 10,86 % des primes acquises de l'exercice ont été dotés à la provision pour fluctuation de sinistralité.

En 2003, la tendance dégagée en 2002 s'est confirmée. En présence d'une sinistralité modérée et d'une importante hausse des produits financiers, la dotation à la provision pour fluctuation de sinistralité est remontée en 2003 à 718 millions d'euros, ce qui représente 24,62 % des

primes acquises. Ainsi fin 2003, la provision pour fluctuation de sinistralité constituée dans l'ensemble des bilans des entreprises de réassurances luxembourgeoises s'élève à 6,36 milliards d'euros.

Le ratio des sinistres et de la variation de la provision pour fluctuation de sinistralité par rapport aux primes, ratio qui prend en compte non seulement la charge sinistres relative à des sinistres survenus mais aussi la dotation à la provision pour fluctuation de sinistralité, est en croissance par rapport à l'exercice précédent. Avec 85,69 % il est nettement supérieur aux 73,37 % observés en 2002 et rejoint le niveau de 86,65 % de 2001. On observe néanmoins que sur la période de 1999 à 2003 ce ratio est exposé à des variations bien moindres que celles que subit le ratio des sinistres par rapport aux primes.

Les fortes variations de la sinistralité d'une année à l'autre qui peuvent ainsi être amorties par des variations en sens contraire des dotations à la provision pour fluctuation de sinistralité qui en résultent, prouvent qu'il existe un besoin évident de la part des entreprises de réassurances en général et des réassureurs captifs en particulier de pouvoir constituer des provisions d'égalisation pour faire face à une forte fluctuation de leur sinistralité.

En 2003, 22 % des entreprises agréées ont dû procéder à une extourne plus ou moins substantielle de leur provision pour fluctuation de sinistralité constituée au cours des années précédentes afin de pouvoir financer la charge sinistres supportée lors de cet exercice.

A l'image des trois années précédentes, les entreprises de réassurances luxembourgeoises extournent des montants substantiels du poste des autres provisions techniques (-179,5 millions d'euros). Cette réduction résulte :

- d'extournes de provisions pour risques en cours constituées au cours des exercices précédents et pour lesquels les raisons prudentielles ayant motivé leur constitution ont disparu,
- de sorties de portefeuilles réalisées dans le cadre de transferts de portefeuilles comprenant des provisions d'assurances-vie et
- de réductions de la provision pour participation aux bénéficiaires constituée par certains réassureurs luxembourgeois dans le cadre de traités de réassurances à transferts de risques seulement partiels.

C'est cette dernière raison qui explique en 2003 l'essentiel de l'évolution de ce poste, l'extourne des provisions pour participations bénéficiaires trouvant sa contrepartie dans la croissance substantielle du poste des autres charges techniques.

Les frais d'acquisition, constitués pour la très large partie de commissions payées aux entreprises d'assurances et de réassurances cédantes, ont diminué de 15,56 % par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 537 millions d'euros en 2003. Cette réduction des frais d'acquisition va certes de pair avec le recul de l'encaissement constaté en 2003, mais est même légèrement plus importante. Par rapport à l'encaissement brut, le taux des frais d'acquisition a en effet diminué de 18,92 % en 2002 à 18,50 % en 2003. Ce même taux s'établissait encore à près de 20 % en 2000. Il y a lieu de remarquer que depuis 1999 on observe une décroissance continue de ce rapport, alors qu'au cours de la décennie précédente les frais

d'acquisition ont toujours évolué sur-proportionnellement aux primes brutes émises.

Les frais d'administration augmentent en 2003 de 2,13 millions d'euros pour atteindre 39 millions d'euros fin 2003. Rapportés aux primes brutes acquises, ils progressent en valeur relative pour s'établir à 1,36 % contre 1,13 % en 2002. Ce taux reste quand-même très faible comparé aux taux des frais généraux enregistrés dans le secteur des assurances directes. Ceci s'explique principalement par la manière spécifique selon laquelle les sociétés de réassurances sont gérées. La plupart d'entre elles ont confié leur gestion journalière à des entreprises de gestion agréées.

D'une manière générale, les entreprises ont réglé des frais de gestion et de personnel pour un montant de 22,94 millions d'euros, ce qui correspond à une croissance de 13,96 % par rapport aux 20,13 millions d'euros de 2002. Les frais de révision s'établissent à 2,94 millions d'euros et accusent une croissance de 13,35 % par rapport à 2002 (2,59 millions d'euros).

Au cours de l'exercice 2003, 226 personnes étaient directement employées dans le secteur de la réassurance par rapport à 267 en 2002. Cette réduction de 41 unités s'explique essentiellement par la réduction importante de l'effectif employé par une société de gestion d'entreprises de réassurances.

Si les années 1999 et 2000 affichaient des résultats techniques bruts fortement déficitaires, les années suivantes présentaient de nouveau un résultat technique brut positif ; en 2003 celui-ci se chiffre à 393 millions d'euros, en recul de 16,82 % par rapport à celui de l'exercice précédent.

Analysant l'évolution du résultat technique brut au niveau des compagnies prises individuellement, on constate que 48 sociétés de réassurances ont affiché à la fin de l'exercice 2003 un résultat technique brut négatif contre 23 en 2002.

Par contre le solde de la réassurance cédée qui en 1999 et 2000 était largement positif, est en 2003, tout comme les deux années précédentes, déficitaire de 185 millions d'euros. Ce déficit est cependant inférieur à celui observé en 2002 (409 millions d'euros) en raison de l'importante participation des rétrocessionnaires dans la charge sinistres de quelques réassureurs luxembourgeois ayant subi une très forte sinistralité en 2003.

Il résulte de ce qui précède que le résultat technique global en net de réassurances s'établit en 2003 à 208 millions d'euros, ce qui constitue une progression de 227 % par rapport à 2002.

Les soldes de réassurance négatifs observés au cours des derniers exercices s'expliquent par le fait que les entreprises de réassurances luxembourgeoises ne se réassurent en général que contre des expositions aux risques catastrophiques. Les niveaux de risques rétrocédés se caractérisent par une probabilité de survenance très faible, mais dans l'éventualité de la survenance d'un sinistre, par un coût de la sinistralité très important. Par conséquent, les entreprises de réassurances luxembourgeoises paient des primes dont la contrepartie, c'est-à-dire le paiement de sinistres par le marché des rétrocessionnaires, est très fluctuante au cours des différents exercices. Au cours de l'exercice 2003, la charge sinistres payée par le marché de la rétrocession au marché de la réassurance s'élève à 482 millions d'euros, ce qui représente 61,60 % du montant des primes acquises rétrocédées.

Le montant des impôts de toutes catégories générés par le secteur de la réassurance pour l'exercice 2003 s'élève à 38,04 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 129,27 % par rapport à l'exercice précédent qui était en recul de 37,01 %. Cet accroissement de la charge fiscale s'explique par la conjonction de deux phénomènes. Comme suite aux nouvelles modalités de calcul du plafond réglementaire de la provision pour fluctuation de sinistralité, certaines entreprises se sont trouvées en situation de dépassement de ce plafond : elles ont été contraintes d'extourner une partie des provisions antérieurement constituées et de dégager ainsi des bénéfices imposables. D'autres entreprises qui ont renoncé à l'agrément n'ont pas toujours transféré la provision pour fluctuation de sinistralité qui a dès lors dû être réintégré dans le bénéfice imposable augmentant de cette manière le montant des impôts à payer.

Au niveau des résultats globaux, après prise en compte des autres produits et charges non techniques, l'exercice 2003 clôture avec un solde positif de 140,75 millions d'euros. Ce résultat est le plus important jamais connu sur le marché de la réassurance luxembourgeois, mais il est largement influencé par les résultats de deux entreprises ayant extourné partiellement ou totalement leur provision pour fluctuation de sinistralité.

Tableau 2.4

Bilan des entreprises de réassurances (en milliers d'euros)

Actif	2000	2001	2002	2003*
A. Capital souscrit non versé	210 398	209 110	202 751	201 866
B. Actifs incorporels	762	7 028	3 658	469
C. Placements	10 804 064	11 114 600	11 207 414	11 557 248
D. Subrogations et sauvetages	13 804	25 701	37 099	13 783
E. Parts des réassureurs dans les provisions techniques	1 637 852	1 525 030	1 306 609	1 236 240
F. Créances	976 049	1 094 748	1 198 099	971 357
G. Autres éléments d'actifs	476 158	528 055	496 165	651 603
H. Comptes de régularisation	129 028	128 770	134 222	139 316
Total	14 248 114	14 633 042	14 586 016	14 771 883
Passif	2000	2001	2002	2003*
A. Capitaux propres	1 089 041	1 215 707	1 201 959	1 520 719
B. Passifs subordonnés	3 650	19 874	27 074	20 712
C. Provisions techniques	11 918 749	12 186 078	11 899 528	12 043 046
E. Provisions pour autres risques et charges	56 037	33 312	15 934	26 952
E.bis Part des réassureurs dans les subrogations et sauvetages	9 768	19 026	24 910	8 184
F. Dépôts reçus des réassureurs	235 028	170 176	278 992	259 662
G. Dettes	921 039	987 903	1 131 107	885 019
H. Comptes de régularisation	14 802	965	6 511	7 588
Total	14 248 114	14 633 042	14 586 016	14 771 883

* chiffres provisoires

Comme le montre le tableau 2.4 qui fournit les principaux postes du bilan agrégé, le passif des entreprises de réassurances se compose, outre des provisions techniques pour un montant de 12.043 millions d'euros, de fonds propres pour 1.521 millions d'euros, de dettes pour 885 millions d'euros ainsi que d'autres postes du passif de 323 millions d'euros. La somme des bilans des entreprises de réassurances luxembourgeoises est avec 14.772 millions d'euros légèrement en croissance par rapport à celle de 2002.

L'augmentation des fonds propres des entreprises de réassurances de 319 millions d'euros soit +26,52 % résulte d'abord des augmentations substantielles de

capital auxquelles ont procédé un certain nombre de sociétés agréées, ensuite des apports en fonds propres effectués par les sociétés nouvellement agréées en 2003 et enfin de la croissance des bénéfices réalisés au cours de l'exercice écoulé. Le rapport des fonds propres par rapport aux primes nettes acquises s'élève avec 71,31 % à un niveau indiquant que les entreprises de réassurances luxembourgeoises disposent en moyenne de plus de 7 fois de la marge de solvabilité légalement requise.

Tableau 2.5

Entreprises de réassurances : provisions techniques (en milliers d'euros)

	2000	2001	2002	2003*
Provision pour primes non acquises	504 947	545 933	575 273	556 081
Provision d'assurance-vie	560 650	962 400	1 102 231	1 122 551
Provision pour sinistres	3 953 789	4 611 941	4 022 544	3 835 243
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	146 870	152 026	143 413	115 450
Provision pour fluctuation de sinistralité	6 256 041	5 544 075	5 803 674	6 356 574
Autres provisions techniques	496 452	369 703	252 393	57 147
Provisions techniques	11 918 749	12 186 078	11 899 528	12 043 046

* chiffres provisoires

Le tableau 2.5 fournit la ventilation des provisions techniques. A la fin de l'année 2003, le montant global des provisions constituées par les entreprises de réassurances luxembourgeoises s'élève à quelque 12,04 milliards d'euros dont la provision pour sinistres pour près de 3,84 milliards d'euros. La part des rétrocessionnaires dans les provisions techniques hors provision pour fluctuation de sinistralité a connu une légère hausse par rapport à 2002 pour s'établir à 21,74 % (21,43 % en 2002) ; cette part se situe à un niveau largement supérieur à ceux connus à la fin des années quatre-vingt-dix où elle fluctuait entre 10 % et 15 %. Pour la seule provision pour sinistres la part des rétrocessionnaires s'élève même à 24,04 % (22,71 % en 2002).

Il est à noter que les différents postes comptables de chaque exercice ont été calculés en y appliquant les taux de change tels qu'arrêtés à la fin de chaque exercice. De cette manière la différence entre les montants de provisions d'un exercice à l'autre tient compte de la dotation à ces provisions telles qu'indiquées dans le compte de profits et pertes à laquelle s'ajoute un correctif éventuel pour une variation de taux de change.

Le tableau 2.6 fournit la ventilation des placements des entreprises de réassurances suivant les rubriques du plan comptable légalement imposé. On notera que sur le montant total des placements, la part réinvestie directement dans d'autres sociétés du groupe auquel appartient l'entreprise luxembourgeoise, s'élève à 23,24 %, ce qui reste faible par rapport aux taux de réinvestissement observés dans d'autres centres de captives.

Malgré les redressements des marchés boursiers en 2003, la part des placements en actions et organismes de placement collectifs diminue de son niveau de 27,60 % du total des placements en 2002 à 25,43 % en 2003. On constate de même une réduction du poste des dépôts auprès des établissements de crédit. Les deux réductions ont été opérées en faveur d'une réorientation par les entreprises de réassurances de leurs politiques d'investissement vers les titres à revenu fixe.

Tableau 2.6

Entreprises de réassurances : placements (en milliers d'euros)

	2000	2001	2002	2003*
Terrains et constructions	74 580	57 883	44 595	23 083
Placements dans des entreprises liées et participations, dont	2 038 187	2 523 801	2 619 356	2 685 889
<i>Parts dans des entreprises liées et participations</i>	482 367	688 711	560 764	416 411
<i>Bons et obligations émis par des entreprises liées ou avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation et créances sur ces entreprises</i>	1 555 820	1 835 090	2 058 593	2 269 478
Autres placements financiers, dont	8 010 563	7 849 940	7 770 966	8 152 756
<i>Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placements</i>	3 576 739	3 161 517	3 093 501	2 939 497
<i>Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe</i>	2 593 490	2 754 134	2 736 900	3 537 563
<i>Autres prêts</i>	84 309	104 385	172 382	112 799
<i>Dépôt auprès des établissements de crédit</i>	1 719 583	1 809 142	1 750 278	1 548 321
<i>Autres placements</i>	36 441	20 761	17 905	14 577
Dépôts auprès des entreprises cédantes	680 733	682 976	772 496	695 480
Total	10 804 064	11 114 600	11 207 414	11 557 208

* chiffres provisoires

1. Loi du 24 août 1956, ayant pour objet de modifier et de compléter la législation sur la chasse (Article 11). (Mémorial n° 45 du 11 septembre 1956)
2. Loi du 17 juillet 1960 portant institution d'un statut de l'hôtellerie (articles 7a et 21). (Mémorial n° 48 du 5 août 1960)
3. Loi modifiée du 16 décembre 1963 portant création d'un Fonds commun de garantie automobile. (Mémorial A 68 du 18 décembre 1963) (abrogée sauf pour les demandes d'indemnisations adressées aux Fonds pour les accidents survenus avant l'entrée en vigueur de la loi référencée sub 16.).
4. Loi du 13 décembre 1989 portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil (Article 6). (Mémorial A n° 82 du 23 décembre 1989)
5. Loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. (Mémorial A n° 84 du 23 décembre 1991)
6. Loi du 18 décembre 1993 portant modification et complément de certaines dispositions en matière d'assurances. (Mémorial A n° 102 du 28 décembre 1993)
7. Loi du 14 juin 1994 portant réglementation des conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours et portant transposition de la directive du 13 juin 1990 concernant les voyages, vacances et circuits à forfait (Articles 5 et 6). (Mémorial A n° 58 du 6 juillet 1994)
8. Loi du 8 décembre 1994 portant modification et complément de... la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. (Mémorial A n° 117 du 24 décembre 1994)
9. Loi du 8 décembre 1994 relative :
 - aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances de droit luxembourgeois
 - aux obligations en matière d'établissement et de publicité des documents comptables des succursales d'entreprises d'assurances de droit étranger. (Mémorial A n° 118 du 28 décembre 1994)
10. Texte coordonné du 15 février 1995 de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances telle qu'elle a été modifiée. (Mémorial A n° 12 du 15 février 1995)
11. Loi du 27 juillet 1997 sur le contrat d'assurance. (Mémorial A n° 65 du 3 septembre 1997)
12. Loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal et modifiant... la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. (Mémorial A n° 73 du 10 septembre 1998)
13. Loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés et ... complétant la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. (Mémorial A n° 77 du 21 juin 1999)
14. Loi du 8 août 2000 relative à la surveillance complémentaire des entreprises d'assurances faisant partie d'un groupe d'assurances et modifiant :
 - la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances,
 - la loi du 8 décembre 1994 relative :
 - aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances de droit luxembourgeois,
 - aux obligations en matière d'établissement et de publicité des documents comptables des succursales d'entreprises d'assurances de droit étranger,
 - la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu,
 - la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée. (Mémorial A n° 99 du 29 septembre 2000)
15. Loi du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs. (Mémorial A n° 62 du 8 mai 2003).
16. Loi du 11 mars 2004 relative à l'assainissement et la liquidation des entreprises d'assurances et modifiant la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. (Mémorial A n° 44 du 29 mars 2004).

1. Arrêté grand-ducal du 19 mars 1945 portant création d'une assurance obligatoire des animaux de boucherie, modifié par l'arrêté grand-ducal du 27 juillet 1945. (Mémorial 1945 pages 158 et 430)
2. Règlement grand-ducal du 8 février 1967 portant l'exécution de la loi du 25 mars 1963 concernant la protection de la population contre les dangers résultant des radiations ionisantes. (Mémorial A 15 du 8 mars 67)
3. Règlement ministériel du 21 juillet 1969 fixant les conditions générales des contrats d'assurances garantissant la Responsabilité Civile de la Chasse. (Mémorial A n° 38 du 4 août 1969)
4. Règlement grand-ducal du 17 février 1987 sur l'identification des bâtiments de plaisance (Article 10). (Mémorial n° 34 du 20 mai 1987)
5. Règlement ministériel du 31 mars 1987 relatif à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de bâtiments de plaisance. (Mémorial A n° 34 du 20 mai 1987)
6. Règlement grand-ducal du 10 août 1993 modifiant et complétant certaines dispositions réglementaires en matière de navigation fluviale. (Mémorial A n° 77 du 22 septembre 1993)
7. Règlement ministériel du 25 avril 1994 fixant le régime des courtiers d'assurances. (Mémorial A n° 36 du 17 mai 1994)
8. Règlement ministériel du 25 avril 1994 fixant le régime des agents d'assurances. (Mémorial A n° 36 du 17 mai 1994)
9. Règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes. (Mémorial A n° 117 du 24 décembre 1994)
10. Règlement grand-ducal du 31 août 2000 portant exécution de l'article 26, paragraphe 3, de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et relatif aux fonds de pension soumis au contrôle prudentiel du Commissariat aux Assurances. (Mémorial A n° 99 du 29 septembre 2000)
11. Règlement grand-ducal du 30 novembre 2000 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités de la surveillance complémentaire des entreprises d'assurances faisant partie d'un groupe d'assurances. (Mémorial A n° 132 du 20 décembre 2000)
12. Règlement grand-ducal du 31 décembre 2001 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises de réassurances. (Mémorial A n°172 du 31 décembre 2001)
13. Règlement grand-ducal du 16 mai 2002 concernant les contributions aux frais de personnel et de fonctionnement du Commissariat aux Assurances. (Mémorial A n° 58 du 11 juin 2002)
14. Règlement grand-ducal du 10 janvier 2003 portant modification du règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes. (Mémorial A n° 26 du 14 février 2003)

A

LOIS

B

RÈGLEMENTS ET ARRÊTÉS

15. Règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 relatif au fonctionnement du Fonds de garantie automobile. (Mémorial A n° 165 du 19 novembre 2003)
16. Règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 pris en exécution de la loi du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs. (Mémorial A n° 166 du 19 novembre 2003)
17. Règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 relatif au plan d'activité des entreprises d'assurances et portant modification du règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes. (Mémorial A n° 167 du 19 novembre 2003)

LISTE DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES D'ASSURANCES NON VIE

LISTE DES SUCCURSALES D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES D'ASSURANCES NON VIE

LISTE DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES D'ASSURANCE-VIE

LISTE DES SUCCURSALES D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES D'ASSURANCE-VIE

LISTE DES FONDS DE PENSION

1
2
3
4
5Annexe - Liste des entreprises d'assurances établies¹ (situation en septembre 2004)

AME LUX S.A. (ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE S.A.),
7, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG,
directeur : Alain HAUGLUSTAINÉ,
téléphone : 46 36 40, fax : 46 36 44,
internet : www.ame.lu
branches : 1, 3, 8, 9, 10, 13, 16, 17, 18

ARISA ASSURANCES S.A.,
5, rue Eugène Ruppert, L-2453 LUXEMBOURG,
directeur : Hans PLATTNER,
téléphone : 26 29 40-1, fax : 26 29 40 40,
internet : www.arisa.lu
branches : 1, 2, 3, 10, 13, 16, 17, 18

AXA ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.,
7, rue de la Chapelle, L-1325 LUXEMBOURG,
directeur : Stéphane SLITS,
téléphone : 44 24 24-1, fax : 45 51 58,
internet : www.axa.lu
branches : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 17, 18

BÂLOISE ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.,
1, rue Emile Bian, L-1235 LUXEMBOURG,
directeur : André BREDIMUS,
téléphone : 290 190-1, fax : 291 968,
internet : www.baloise.lu
branches : 1, 3, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 16, 17, 18

BRITISH MARINE LUXEMBOURG S.A.,
3, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG,
directeur : Nico REYLAND,
téléphone : 26 20 61-1, fax : 26 20 61-30,
internet : www.british-marine.com
branches : 6, 12, 17

CAMCA ASSURANCE S.A.,
32, avenue de la Liberté - B.P. 2378, L-1023 LUXEMBOURG,
directeur : Martial de CALBIAC,
téléphone : 40 20 99, fax : 40 20 98,
internet : www.camca.lu
branches : 3, 7, 8, 9, 13, 14, 15, 16

CHINA INSURANCE COMPANY S.A.,
49, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG,
directeur : Weimin ZHENG,
téléphone : 46 95 01, fax : 46 95 05,
internet : www.chinainurance.nl
branches : 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 15, 16

COLOMBE ASSURANCES S.A.,
2 A, place de Paris, L-2314 LUXEMBOURG,
directeur : Eric MACE,
téléphone : 40 05 44, fax : 40 05 54,
branches : 7, 8, 9, 16

D.A.S. LUXEMBURG,
3, rue Thomas Edison, L-1445 LUXEMBOURG,
directeur : Rolf WIMPFHEIMER,
téléphone : 45 57 58, fax : 45 57 63,
internet : www.das.lu
branches : 17

D.K.V. LUXEMBOURG S.A.,
43, avenue JF Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG,
directeur : Bjarke THOROE,
téléphone : 42 64 64-1, fax : 42 64 64-250,
internet : www.dkv.lu
branches : 2

EUROP ASSISTANCE,
6, rue Albert Borschette - B.P. 1353, L-1013 LUXEMBOURG,
directeur : Jean-Claude STOOIS,
téléphone : 43 74 40, fax : 42 05 62,
branches : 18

EUROSCOR ASSURANCE S.A.,
2, rue du Fort Wallis - B.P. 1278, L-1012 LUXEMBOURG,
directeur : Claude STANISIERE,
téléphone : 48 38 04, fax : 48 38 09,
internet : www.scor.fr
branches : 1, 2, 3, 5, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16

¹ Voir annexe 9 pour l'explication des branches

- 1 LISTE DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES D'ASSURANCES NON VIE
- 2 LISTE DES SUCCURSALES D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES D'ASSURANCES NON VIE
- 3 LISTE DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES D'ASSURANCE-VIE
- 4 LISTE DES SUCCURSALES D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES D'ASSURANCE-VIE
- 5 LISTE DES FONDS DE PENSION

FORTIS LUXEMBOURG IARD S.A.,
16, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG,
directeur : Dirk BILLEMONT,
téléphone : 24 18 58 1, fax : 24 18 58 9000,
branches : 1, 2, 7, 8, 9, 12, 13, 16, 17

INTERLUX ASSURANCES MALADIE S.A.,
1A, rue du Fort Bourbon, L-1249 LUXEMBOURG,
directeur : Myriam DALLANOCE,
téléphone : 29 00 90, fax : 29 00 95,
internet : www.interlux.lu
branches : 2

LA LUXEMBOURGEOISE S.A.,
10, rue Aldringen, L-1118 LUXEMBOURG,
directeur : Pit HENTGEN,
téléphone : 4 76 11, fax : 47 61-300,
internet : www.lalux.lu
branches : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 17, 18

LE FOYER ASSURANCES S.A.,
6, rue Albert Borschette, L-1246 LUXEMBOURG,
directeur : Henri MARX,
téléphone : 43 74 37, fax : 437 43 257,
internet : www.lefoyer.lu
branches : 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 17, 18

LE FOYER SANTE, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE
D'ASSURANCES S.A.,
6, rue Albert Borschette, L-1246 LUXEMBOURG,
directeur : Olaf ENGEMANN,
téléphone : 437 43 876, fax : 437 439 876,
internet : www.medicis.lu/www.lefoyer.lu
branches : 2

LE FOYER-ARAG,
6, rue Albert Borschette, L-1246 LUXEMBOURG,
directeur : Adèle LAMBERTY,
téléphone : 43 74 37, fax : 42 87 17,
branches : 17

NORDIC EMPLOYERS' MUTUAL INSURANCE ASSOC.,
9, rue J.B. Fresez, L-1542 LUXEMBOURG,
directeur : Guy HARLES,
téléphone : 40 86 27, fax : 40 78 04,
branches : 16

SHIPOWNERS' MUTUAL PROTECTION & INDEMNITY
ASSOCIATION,
99, Grand-Rue, L-1661 LUXEMBOURG,
directeur : Frank TOMBS,
téléphone : 22 97 10 1, fax : 22 97 10 222,
branches : 1, 4, 6, 7, 12, 17

SHIPOWNERS' MUTUAL STRIKE INSURANCE ASSOCIATION
EUROPE,
99, Grand-Rue, L-1661 LUXEMBOURG,
directeur : Frank TOMBS,
téléphone : 22 96 50 1, fax : 22 96 50 222,
branches : 16

SPECIAL RISK INSURANCE AND REINSURANCE LUXEMBOURG
S.A.,
25A, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG,
directeur : Dietmar STENZEL,
téléphone : 26 34 691, fax : 26 34 03 15,
internet : www.specialrisks.com
branches : 8, 9

TEKNASSUR S.A.,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MUNSBAACH,
directeur : Thierry DRON,
téléphone : 48 30 42, fax : 49 27 06,
branches : 7, 8, 9, 13, 14, 15, 16, 17

THE STEAMSHIP MUTUAL UNDERWRITING ASSOCIATION
(EUROPE) LTD,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG,
directeur : Claude WEBER,
téléphone : 49 69 51, fax : 49 69 36,
branches : 1, 2, 6, 12, 16, 17, 18

WEST OF ENGLAND,
33, boulevard Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG,
directeur : Philip ASPDEN,
téléphone : 47 00 67-1, fax : 22 52 53,
internet : www.westpandi.com
branches : 1, 2, 6, 7, 12, 16, 17

LISTE DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES D'ASSURANCES NON VIE

LISTE DES SUCCURSALES D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES D'ASSURANCES NON VIE

LISTE DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES D'ASSURANCE-VIE

LISTE DES SUCCURSALES D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES D'ASSURANCE-VIE

LISTE DES FONDS DE PENSION

1

2

3

4

5

AGF ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.,
14, boulevard Roosevelt, L-2450 LUXEMBOURG,
mandataire général : Alain SCHAEDEGEN,
téléphone : 47 23 46-1, fax : 46 11 29,
branches : 1, 2, 3, 8, 9, 10, 13, 16, 17

AIG EUROPE S.A.,
11, avenue Guillaume, L-1651 LUXEMBOURG,
mandataire général : Jacques EMSIX,
téléphone : 44 30 32 237, fax : 44 31 07,
branches : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16,
17, 18

AXA ART VERSICHERUNG AG,
4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 LUXEMBOURG,
mandataire général : Ekkehart KESSEL,
branches : 7, 8, 9, 13, 16

AXA COLONIA VERSICHERUNG A.G.,
4, rue J-P Brasseur, L-1258 LUXEMBOURG,
mandataire général : Ekkehart KESSEL,
téléphone : 26 44 15 36, fax : 26 25 81 04,
branches : 5, 7, 8, 9, 11, 13, 16

GERLING NAMUR-ASSURANCES DU CREDIT,
5-7, rue Bertels, L-1230 LUXEMBOURG,
mandataire général : Dirk PANKERT,
téléphone : 44 18 79-1, fax : 45 07 20,
branches : 14, 15, 16

HAMBURG-MANNHEIMER N.V.,
43, avenue JF Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG,
mandataire général : Bjarke THOROE,
téléphone : 44 74 01, fax : 44 74 87,
branches : 1

IMPERIO S.A.,
20, rue Eugène Ruppert, L-2453 LUXEMBOURG,
mandataire général :
AGUIAR FRAZAO Gustavo André MILHEIRO,
téléphone : 49 52 53, fax : 49 52 53-650,
branches : 1, 2, 8, 9, 13, 16

LA MUTUELLE DU MANS ASSURANCES IARD,
48, rue de Bragançe c/o ZURICH S.A., L-1255 LUXEMBOURG,
mandataire général : Charles BESNEHARD,
téléphone : 22 34 22 315, fax : 47 02 51,
branches : 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 17

LONDON GENERAL INSURANCE COMPANY LTD,
19, rue de Bitburg - B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG,
mandataire général : Lambert SCHROEDER,
téléphone : 31 71 71, fax : 31 71 74,
branches : 1, 2, 9, 16

NEDERLANDSCHE CREDIETVERZEKERING MAATSCHAPPIJ NV,
5, rue Jean Bertels, L-1230 LUXEMBOURG,
mandataire général : Dirk PANKERT,
téléphone : 44 18 79 30 ,
branches : 14

P & V ASSURANCES,
7, avenue Victor Hugo, L-1750 LUXEMBOURG,
mandataire général : Charles GRAAS,
téléphone : 47 46 45 - 1, fax : 47 00 22,
branches : 1, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 16, 17, 18

VEREINIGTE HAGEL VvaG,
21, rue J. P. Sauvage, L-2514 LUXEMBOURG,
mandataire général : Anton Georg ESCH,
téléphone : 43 15 96 1, fax : 43 15 22,
branches : 9

WINTERTHUR-EUROPE ASSURANCES S.A.,
31, boulevard G.D. Charlotte, L-1331 LUXEMBOURG,
mandataire général : Georges HENGEN,
téléphone : 45 22 80, fax : 44 09 44,
branches : 1, 2, 3, 8, 9, 10, 12, 13, 16, 17

ZURICH S.A.,
48, rue de Bragançe, L-1255 LUXEMBOURG,
mandataire général : Bruno DURIEUX,
téléphone : 45 00 55 - 1, fax : 45 56 97,
branches : 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 17

- 1 LISTE DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES D'ASSURANCES NON VIE
- 2 LISTE DES SUCCURSALES D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES D'ASSURANCES NON VIE
- 3 LISTE DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES D'ASSURANCE-VIE
- 4 LISTE DES SUCCURSALES D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES D'ASSURANCE-VIE
- 5 LISTE DES FONDS DE PENSION

ABN AMRO LIFE S.A.,
46, avenue JF Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG,
directeur : Antoine BARONNET,
téléphone : 2607-3400, fax : 2607-3485,
internet : www.abnamro.lu
branches : I, II, III, VI, VII

AGF LIFE LUXEMBOURG S.A.,
14, boulevard Roosevelt, L-2450 LUXEMBOURG,
directeur : Alain SCHAEDEGEN,
téléphone : 47 23 46-1, fax : 47 23 46-235,
internet : www.agf.lu
branches : I, II, III, VI, VII

AME LIFE LUX S.A. (ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE LIFE LUX S.A.),
7, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG,
directeur : Romain ROSSETTI,
téléphone : 47 46 93, fax : 47 46 90,
internet : www.ame.lu
branches : I, II, III, VI, VII

ARGENTA LIFE LUXEMBOURG S.A.,
27, boulevard Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG,
directeur : Alain MECHANICUS,
téléphone : 22 26 55, fax : 22 26 58,
branches : I, II, III, VI, VII

ASPECTA ASSURANCE INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.,
5, rue Eugène Ruppert, L-2453 LUXEMBOURG,
directeur : Pierre MERSCH,
téléphone : 26 49 81, fax : 26 49 8200,
branches : I, II, III, VI, VII

ATLANTICLUX LEBENSVERSICHERUNG S.A.,
10, avenue de la Liberté, L-1930 LUXEMBOURG,
directeur : Michael EMMEL,
téléphone : 26 49 42 00, fax : 26 49 43 00,
internet : www.fwugroup.com
branches : I, II, III, VI, VII

AXA ASSURANCES VIE LUXEMBOURG S.A.,
7, rue de la Chapelle, L-1325 LUXEMBOURG,
directeur : Stéphane SLITS,
téléphone : 45 30 20-1, fax : 45 51 58,
internet : www.axa.lu
branches : I, II, III, VI, VII

BÂLOISE VIE LUXEMBOURG S.A.,
1, rue Emile Bian - B.P. 28, L-2010 LUXEMBOURG,
directeur : Alain NICOLAI,
téléphone : 290 190-1, fax : 291 968,
internet : www.baloise.lu
branches : I, II, III, VI, VII

CAMCA VIE S.A.,
32, avenue de la Liberté - B.P. 3002, L-1030 LUXEMBOURG,
directeur : Martial de CALBIAC,
téléphone : 26 48 70-1, fax : 26 48 70-58,
internet : www.camca.lu
branches : I, II, III, VII

CMI INSURANCE (LUXEMBOURG) S.A.,
23, route d'Arlon, L-8009 STRASSEN,
directeur : Alison Samantha HILL,
téléphone : 31 78 31-1, fax : 31 78 31-444,
internet : www.clerical-medical.com
branches : I, II, III, VI, VII

COMMERCIAL UNION INTERN. LIFE S.A.,
34, avenue de la Liberté, L-1930 LUXEMBOURG,
directeur : Hans KNOL,
téléphone : 40 28 20 350, fax : 40 28 20 351,
internet : www.cuil.lu
branches : I, II, III, VI, VII

CREDIT SUISSE LIFE & PENSIONS (LUXEMBOURG) S.A.,
13A, rue de Bitbourg - B.P. 689, L-2016 LUXEMBOURG,
directeur : Patrick WHICHER,
téléphone : 43 30 10-1, fax : 43 30 12,
branches : I, II, III

DANICA LIFE S.A.,
14, rue Edward Steichen - B.P. 2387, L-1023 LUXEMBOURG,
directeur : Daniel A. CURRIE,
téléphone : 40 79 79-1, fax : 40 79 79 48 60,
internet : www.danica.lu
branches : I, II, III

DB VITA S.A.,
2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 LUXEMBOURG,
directeur : Olivier GASTEBOIS,
téléphone : 2 64 22-1, fax : 2 64 22-9400,
branches : I, II, III, VI

LISTE DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES D'ASSURANCES NON VIE
 LISTE DES SUCCURSALES D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES D'ASSURANCES NON VIE

LISTE DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES D'ASSURANCE-VIE

LISTE DES SUCCURSALES D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES D'ASSURANCE-VIE

LISTE DES FONDS DE PENSION

1

2

3

4

5

DEXIA LIFE & PENSIONS S.A.,
 2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG,
 directeur : Luc BERG,
 téléphone : 26 25 44-1, fax : 26 25 44-54 80,
 internet : www.dexia-life.com
 branches : I, II, III, VI, VII

EURESA-LIFE S.A.,
 1, rue Pletzer, L-8080 LUXEMBOURG,
 directeur : Jean-Pierre QUAIRIÈRE,
 téléphone : 25 42 59, fax : 25 42 62,
 internet : www.euresa-life.lu
 branches : I, II, III, VI, VII

EUROPEWIDE LIFE S.A.,
 14, rue Edward Steichen, L-2540 LUXEMBOURG,
 directeur : Adam USZPOLEWICZ,
 téléphone : 45 67 30 1, fax : 45 67 34,
 branches : I, III, VI

EWA LIFE S.A.,
 14, boulevard Roosevelt, L-2450 LUXEMBOURG,
 directeur : Alain SCHAEDGEN,
 téléphone : 46 21 50 200, fax : 46 21 50 201,
 internet : www.ewalife.lu
 branches : I, II, III, VI, VII

EXCELL LIFE INTERNATIONAL S.A.,
 39, avenue Monterey - B.P. 1081, L-1010 LUXEMBOURG,
 directeur : Paul MICHONNEAU,
 téléphone : 26 20 15 40, fax : 26 20 15 41,
 branches : I, II, III, VI, VII

FEDERLUX S.A.,
 22, avenue de la Liberté, L-1930 LUXEMBOURG,
 directeur : Alain CABAL,
 téléphone : 48 90 60 1, fax : 48 90 60 50,
 internet : webplaza.pt.lu/public/federlux
 branches : I, II, III, VI, VII

FORTIS LUXEMBOURG VIE S.A.,
 16, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG,
 directeur : Dirk BILLEMONT,
 téléphone : 24 18 58 1, fax : 24 18 58 9000,
 branches : I, II, III, VI, VII

FOYER INTERNATIONAL S.A.,
 6, rue Albert Borschette, L-1246 LUXEMBOURG,
 directeur : Jean-Louis COURANGE,
 téléphone : 43 74 31, fax : 42 88 84,
 internet : www.lefoyer.lu
 branches : I, II, III, VI

GENERALI LUXEMBOURG S.A.,
 3, rue Thomas Edison, L-1445 LUXEMBOURG,
 directeur : Nathalie DE MEYERE,
 téléphone : 44 74 40, fax : 44 74 43,
 internet : www.generali.lu
 branches : I, II, III, VI, VII

ING LIFE LUXEMBOURG S.A.,
 52, route d'Esch, L-1470 LUXEMBOURG,
 directeur : Christian STEENO,
 téléphone : 26 44 11 44, fax : 26 44 11 45,
 internet : www.inglife.lu
 branches : I, II, III, VI, VII

INTEGRALE LUXEMBOURG S.A.,
 63, boulevard Prince Félix, L-1513 LUXEMBOURG,
 directeur : Luc GASPARD,
 téléphone : 40 66 90-1, fax : 40 66 90-300,
 internet : www.integrale.lu
 branches : I, II, III, VI, VII

INTERNATIONAL CREDIT MUTUEL LIFE S.A.,
 17, côte d'Eich, L-1450 LUXEMBOURG,
 directeur : François BLANCHARD,
 téléphone : 46 99 89 1, fax : 46 99 89 333,
 branches : I, II, III, VI, VII

INTERPOLIS LUXEMBOURG S.A.,
 287-289, route d'Arlon, L-1150 LUXEMBOURG,
 directeur : ROSSUM Esther VAN,
 téléphone : 455 405 504, fax : 455 405 505,
 branches : I, II, III, VI, VII

INVESTLIFE LUXEMBOURG S.A.,
 26, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG,
 directeur : Christian MORIO,
 téléphone : 26 21 41, fax : 26 21 44-40,
 internet : www.finagora.lu
 branches : I, II, III, VI

1

LISTE DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES D'ASSURANCES NON VIE

2

LISTE DES SUCCURSALES D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES D'ASSURANCES NON VIE

3

LISTE DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES D'ASSURANCE-VIE

4

LISTE DES SUCCURSALES D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES D'ASSURANCE-VIE

5

LISTE DES FONDS DE PENSION

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE S.A.,
10, rue Aldringen, L-1118 LUXEMBOURG,
directeur : Pit HENTGEN,
téléphone : 4 76 11, fax : 47 61-400,
internet : www.lalux.lu
branches : I, II, III, VI, VII

LA MONDIALE EUROPARTNER S.A.,
22, rue Goethe, L-1637 LUXEMBOURG,
directeur : Michel DENIZOT,
téléphone : 45 85 87-26, fax : 45 87 18,
branches : I, II, III, VI, VII

LE FOYER VIE S.A.,
6, rue Albert Borschette, L-1246 LUXEMBOURG,
directeur : Philippe BONTE,
téléphone : 43 74 37, fax : 42 33 16,
internet : www.lefoyer.lu
branches : I, II, III, VI, VII

LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE S.A.,
2, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG,
directeur : David STEINEGGER,
téléphone : 34 61 91, fax : 34 61 90,
internet : www.lombard.lu
branches : I, II, III, VI, VII

LUXLIFE S.A.,
4, rue du Fort Rheinsheim - B.P. 723, L-2017 LUXEMBOURG,
directeur : Christophe LEROY,
téléphone : 25 27 71, fax : 25 27 79,
internet : www.luxlife.com
branches : I, II, III, VI, VII

MASSMUTUAL EUROPE S.A.,
3, rue du Fossé - B.P. 332, L-2013 LUXEMBOURG,
directeur : Angelo COLANGELO-MERLET,
téléphone : 25 19 14, fax : 25 19 13,
branches : I, II, III, VI, VII

NATEXIS LIFE S.A.,
51, avenue JF Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG,
directeur : Jean MARCHES,
téléphone : 22 888 11, fax : 22 888 150,
internet : www.natexislife.com
branches : I, II, III, VI, VII

NAVIGA LUXEMBOURG S.A.,
7, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG,
directeur : Germain SOREE,
téléphone : 49 07 80 421, fax : 49 07 80 450,
internet : www.navigaluxembourg.com
branches : I, II, III, VI

NEMIAN LIFE & PENSIONS S.A.,
Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, L-1736 SENNINGERBERG,
directeur : Roger GLOVER,
téléphone : 44 67 74, fax : 44 69 33,
internet : www.nemianlife.lu
branches : I, II, III, VI, VII

NORD EUROPE LIFE LUXEMBOURG,
62, rue Charles Martel, L-2134 LUXEMBOURG,
directeur : Isabelle LOMBET,
téléphone : 42 40 20-1, fax : 42 40 20-40,
internet : www.nellweb.com
branches : I, II, III, VI, VII

NORDEA LIFE & PENSIONS S.A.,
672, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG,
directeur : Peter JOLLEY,
téléphone : 43 88 77 80, fax : 43 88 77 81,
internet : www.nordealife.lu
branches : I, II, III

PANEUROLIFE S.A.,
14, rue Edward Steichen, L-2540 LUXEMBOURG,
directeur : Adam USZPOLEWICZ,
téléphone : 45 67 30 1, fax : 45 67 34,
internet : www.paneurolife.com
branches : I, II, III, VI

PFA PENSION LUXEMBOURG S.A.,
47, boulevard Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG,
directeur : Michael Robert KIDD,
téléphone : 46 77 66, fax : 46 77 76,
internet : www.pfalux.dk
branches : I, II, III, VI, VII

LISTE DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES D'ASSURANCES NON VIE	1
LISTE DES SUCCURSALES D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES D'ASSURANCES NON VIE	2
LISTE DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES D'ASSURANCE-VIE	3
LISTE DES SUCCURSALES D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES D'ASSURANCE-VIE	4
LISTE DES FONDOS DE PENSION	5

PREDICAI EUROPE S.A.,
55, Allée Scheffer, L-2520 LUXEMBOURG,
directeur : Olivier SENTIS,
téléphone : 26 26 70 62, fax : 26 26 70 69,
branches : I, II, III, VI, VII

PRIVATE LIFE PARTNERS S.A.,
46, avenue JF Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG,
directeur : James DOYLE,
téléphone : 2607-3500, fax : 2607-3548,
branches : I, II, III

R & V LUXEMBOURG LEBENSVERSICHERUNG S.A.,
4, rue Thomas Edison - B.P. 661, L-1445 STRASSEN,
directeur : Stefan HONECKER,
téléphone : 45 45 65-1, fax : 45 32 76,
internet : www.ruv.lu
branches : I, II, III

RAIFFEISEN VIE S.A.,
6, rue Albert Borschette, L-1246 LUXEMBOURG,
directeur : Philippe BONTE,
téléphone : 26 68 36 20, fax : 26 68 36 22,
branches : I, II, III, VI

SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL S.A.,
43, avenue JF Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG,
directeur : Iain BLACK,
téléphone : 42 91 30 1, fax : 42 91 35,
internet : www.scoteqint.lux
branches : I, II, III, VI, VII

SOGELIFE S.A.,
11, avenue Emile Reuter, L-2420 LUXEMBOURG,
directeur : Edwin RENNEBOOG,
téléphone : 24 13 73 1, fax : 24 13 29,
branches : I, II, III, VI, VII

SWISS LIFE S.A.,
25, route d'Arlon, L-8009 STRASSEN,
directeur : Patrick SCHOLS,
téléphone : 42 39 59-1, fax : 26.43.40,
internet : www.swisslife.lu
branches : I, II, III, VI, VII

TAKAFOL S.A.,
3, rue Alexandre Fleming, L-1525 LUXEMBOURG,
directeur : Ahmed Raçi ÖZEN,
téléphone : 44 10 67, fax : 44 12 06,
branches : I, II, III

VITIS LIFE LUXEMBOURG S.A.,
7, boulevard Royal - B.P. 803, L-2018 LUXEMBOURG,
directeur : René VAN DEN BOSCH,
téléphone : 26 20 46 300, fax : 26 20 46 297,
internet : www.vitislife.lu
branches : I, II, III, VI, VII

VORSORGE LUXEMBURG LEBENSVERSICHERUNG S.A.,
6, parc d'activités Syrdall, L-5365 MUNSBAACH,
directeur : Friedel HOFRICHTER,
téléphone : 26 48 55-0, fax : 26 48 55-30,
branches : I, II, III, VI, VII

WINTERTHUR-EUROPE VIE S.A.,
25, route d'Esch, L-1470 LUXEMBOURG,
directeur : Christian HOUTEKIE,
téléphone : 45 07 40, fax : 45 07 97,
internet : www.wev.lu
branches : I, II, III, VI, VII

ZURICH EUROLIFE S.A.,
48, rue de Bragance, L-1255 LUXEMBOURG,
directeur : Bruno DURIEUX,
téléphone : 45 00 55 1, fax : 45 00 55 434,
internet : www.zurich.lu
branches : I, II, III, VI, VII

- 1 LISTE DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES D'ASSURANCES NON VIE
- 2 LISTE DES SUCCURSALES D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES D'ASSURANCES NON VIE
- 3 LISTE DES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES D'ASSURANCE-VIE
- 4 LISTE DES SUCCURSALES D'ENTREPRISES ÉTRANGÈRES D'ASSURANCE-VIE
- 5 LISTE DES FONDS DE PENSION

4 BHW LEBENSVERSICHERUNG A.G.,
5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 LUXEMBOURG,
mandataire général : Bernd H. ECKHARDT,
téléphone : 44 88 44-1, fax : 44 88 44-34,
branches : I, II, III

HAMBURG-MANNHEIMER N.V.,
43, avenue JF Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG,
mandataire général : Bjarke THOROE,
téléphone : 44 74 01, fax : 44 74 87,
branches : I, II, III

IMPERIO S.A.,
20, rue Eugène Ruppert, L-2453 LUXEMBOURG,
mandataire général :
AGUIAR FRAZAO Gustavo André MILHEIRO,
téléphone : 49 52 53, fax : 49 52 53-650,
branches : I, II, III

P & V ASSURANCES,
7, avenue Victor Hugo, L-1750 LUXEMBOURG,
mandataire général : Charles GRAAS,
téléphone : 47 46 45 - 1, fax : 47 00 22,
branches : I, II, III

SEB TRYGG LIFE (IRELAND),
6a, Circuit de la Foire, L-1347 LUXEMBOURG,
mandataire général : Daniel STARBERG,
téléphone : 26 23 2274, fax : 2623 2064,
branches : III

WINTERTHUR-EUROPE ASSURANCES S.A.,
31, boulevard G.D. Charlotte, L-1331 LUXEMBOURG,
mandataire général : Georges HENGEN,
téléphone : 45 22 80, fax : 44 09 44,
branches : I, II, III, VI

5 CAISSE DE PENSION DES EMPLOYÉS BGL,
50, avenue JF Kennedy, L-2951 LUXEMBOURG,
directeur : Dirk BILLEMONT,
téléphone : 42 42 22 79, fax : 42 42 27 23,
branches : A

FONDS DE PENSION GOODYEAR A.S.B.L.,
3, rue Adames, L-1114 LUXEMBOURG,
directeur : ESOFAC INTERNATIONAL S.A.,
téléphone : 45 31 24-1, fax : 45 07 43,
branches : A, C

FONDS DE PENSION ING LUXEMBOURG A.S.B.L.,
3, rue Adames, L-1114 LUXEMBOURG,
directeur : ESOFAC INTERNATIONAL S.A.,
téléphone : 45 31 24-1, fax : 45 07 43,
branches : A, C

LISTE DES ENTREPRISES D'ASSURANCES AYANT NOTIFIÉ LEUR INTENTION D'OPÉRER SUR LE TERRITOIRE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG EN RÉGIME DE LIBRE PRESTATION DE SERVICES

ABBAY REINSURANCE S.A.,
2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
société de management : EURCO S.A.

ABRI RE,
6 B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

ACHMEA RE,
5, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management : RISK & INSURANCE SERVICES S.A.

ACTIAS REASSURANCE,
40, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG
directeur agréé : THILLY JEAN

ACTIRE,
6 B, route de Trèves, L-2633 LUXEMBOURG
société de management : SOGECORE S.A.

AERO RE S.A.,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur agréé : DIERKENS CLAUDE

AFE S.A.,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur agréé : STIENNON CLAUDE

AGAT RE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-1273 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

AGRASSUR RE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

AIRBUS RE,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
société de management : GECALUX S.A.

AIRISTO RE S.A.,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

ALMA REINSURANCE S.A.,
6 Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur agréé : STIENNON CLAUDE

ALPHA RE,
48, rue de Bragance, L-1255 LUXEMBOURG
société de management : ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.

ALVEMA S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

ANTICIMEX REINSURANCE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.

AREAS S.A.,
66, route d'Esch, L-1470 LUXEMBOURG
société de management : FB BROKERAGE LUXEMBOURG S.A.

ARGRE S.A.,
26-28, rue Edward Steichen, L-2540 LUXEMBOURG
directeur agréé : BIERRY ARNAUD

ARISA RE S.A.,
5, rue Eugène Ruppert, L-2453 LUXEMBOURG
directeur agréé : PLATTNER JOHANN

ARTZARE S.A.,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur agréé : STIENNON CLAUDE

ASSIDOMAN REINSURANCE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-1273 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.

ASSOCO RE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1616 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.

ASSURISK S.A.,
8-10, avenue de la Gare, L-1610 LUXEMBOURG
directeur agréé : BAUWENS IVO

ASUVER S.A.,
6 B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

ATLAS COPCO REINSURANCE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.

ATOUT S.A.,
6 B, route de Trèves, L-2633 LUXEMBOURG
société de management : SOGECORE S.A.

AVAFIN-RE,
6 B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
directeur agréé : THILLY JEAN

AVIABEL RE,
6 B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

AVIARE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.

AXIOME DE RE S.A.,
6 B, route de Trèves, L-2633 LUXEMBOURG
société de management : SOGECORE S.A.

BALSPEED RE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

BALTA REINSURANCE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

BCEE RE,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur agréé : STIENNON CLAUDE

BEL RE,
7, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG
directeur agréé : HAUGLUSTAINÉ ALAIN

BETA RE S.A.,
48, rue de Bragance, L-1255 LUXEMBOURG
société de management : ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.

BG RE S.A.,
50, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG
directeur agréé : KIRCHEN ALFONS

BHW RÜCKVERSICHERUNG S.A.,
5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 LUXEMBOURG
directeur agréé : ENNO CARL

BIL RE,
2, rue Nicolas Bové, L-2763 LUXEMBOURG
directeur agréé : AZIJN HUGO

BNP PARIBAS RE,
148, avenue de la Faïencerie, L-1511 LUXEMBOURG
directeur agréé : THEODOSE CHRISTIAN

BREW RE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.

BRIDGE RE,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.

BSN GLASSPACK RE,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

BTL REINSURANCE,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.

BUILDERS CREDIT REINSURANCE COMPANY S.A.,
53, route d'Arlon, L-8410 STEINFORT
société de management : AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

C.D.A.- RE,
2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
société de management : EURCO S.A.

CAFINA,
6 B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

CAISRELUX,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSER (EUROPE) S.A.

CAMCA REASSURANCE S.A.,
32, avenue de la Liberté/B.P. 2378, L-1023 LUXEMBOURG
directeur agréé : DE CALBIAC MARTIAL

CAP GEMINI REINSURANCE COMPANY (anc. : CUMULUS RE
COM),
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

CAPAG S.A.,
16, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG
directeur agréé : HANSOULLE JACQUES

CARGOLUX RE S.A.,
2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
société de management : EURCO S.A.

CARIFAC S.A.,
6 B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

CASIOPEA-RE,
6 D, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
directeur agréé : THILLY JEAN

CERATIZIT-RE S.A. (anc. : CERAMETAL RE),
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
société de management : GECALUX S.A.

CERES S.A.,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur agréé : STIENNON CLAUDE

CETREL RE,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.

CFC REINSURANCE S.A.,
5, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management : RISK & INSURANCE SERVICES S.A.

CGPA RE,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur agréé : STIENNON CLAUDE

CHALLENGER REASSURANCE,
6 D, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
directeur agréé : COREMANS GILLES

CHC REINSURANCE S.A. (anc. : HSG REINSURANCE S.A.),
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

CIMPOR REINSURANCE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.

CLIMRE,
17, rue Beaumont, L-1219 LUXEMBOURG
société de management : SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

COATINGS RE S.A.,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur agréé : STIENNON CLAUDE

COFINTEX LUXEMBOURG S.A. (anc. SOREMA LUXEMBOURG),
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur agréé : STIENNON CLAUDE

COGERE S.A.,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur agréé : STIENNON CLAUDE

COMMODITY REINSURANCE COMPANY,
6 B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
directeur agréé : THILLY JEAN

COMPAGNIE DE REASSURANCE AKZO NOBEL S.A.,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur agréé : STIENNON CLAUDE

COMPAGNIE DE REASSURANCE RT S.A.,
25 A boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG
directeur agréé : STENZEL DIETMAR

COMURA S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSER (EUROPE) S.A.

CONTRACTORS CASUALTY & SURETY REINSURANCE COMPANY,
53, route d'Arlon, L-8410 STEINFORT
société de management : AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

COREA S.A.,
6 B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

CORELYE S.A.,
6 B, route de Trèves, L-2633 LUXEMBOURG
directeur agréé : THILLY JEAN

CORELYON,
148, avenue de la Faïencerie, L-1511 LUXEMBOURG
directeur agréé : THEODOSE CHRISTIAN

COREND S.A.,
148, avenue de la Faïencerie, L-1511 LUXEMBOURG
société de management : U. M. L. S.A.

COREPI,
6 B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

CORESAS,
6 B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

COREVAL,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur agréé : STIENNON CLAUDE

COURTAL S.A.,
6 B, route de Trèves, L-2633 LUXEMBOURG
société de management : SOGECORE S.A.

COVEA RE S.A. (anc. : MUTUELLES DU MANS RE S.A. (LES)),
B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

CP-BK REINSURANCE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.

CREALUX S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.

CREARE S.A.,
6 B, route de Trèves, L-2633 LUXEMBOURG
société de management : SOGECORE S.A.

CYBELE RE,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur agréé : STIENNON CLAUDE

CYLONIE RE S.A. (anc. : LIMAGRAIN RE (anc. : IFI RE)),
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

D.R.C. S.A.,
2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
directeur agréé : AZIJN HUGO

DAIMLERCHRYSLER SERVICES RE INSURANCE S.A.,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur agréé : POENSGEN SILVESTER

DANONE RE,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.

DASSAULT REASSURANCE,
6 B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

DB RE S.A.,
7, place du Théâtre/B.P. 120, L-2011 LUXEMBOURG
directeur agréé : WITTBJER TOMAS

DEGUSSA RE S.A.,
48, rue de Bragançe, L-1255 LUXEMBOURG
société de management : ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.

DELA RE S.A.,
2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
société de management : EURCO S.A.

DELAUSSUR,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

DELTA RE S.A. (anc. : CHRYSEIS RE S.A.),
48, rue de Bragançe, L-1255 LUXEMBOURG
société de management : ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.

DEUTSCHE POST REINSURANCE S.A. (anc. : ASG REINS.),
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.

DEXIA RE S.A. (anc. : BACOB RE S.A.),
2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
directeur agréé : AZIJN HUGO

DGF REINSURANCE S.A.,
5, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management : RISK & INSURANCE SERVICES S.A.

DIAMOND RE S.A.,
6 B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

DIONE RE,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur agréé : AARDOOM WILLEM MARINUS

DISTRI RE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.

DMG REINSURANCE S.A.,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur agréé : STIENNON CLAUDE

DYNAMICS RE S.A.,
6 B, route de Trèves, L-2633 LUXEMBOURG
société de management : SOGECORE S.A.

EAX RE,
11, avenue Guillaume, L-1651 LUXEMBOURG
société de management : AIG INSURANCE MANAGEMENT
SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

EGON RE S.A. (anc. : SAFE REINSURANCE (GB) S.A.),
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

ELECTRO-RE,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur agréé : FRERE FABRICE

ELECTROLUX REINSURANCE S.A.,
7, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management : SINSEK LUXEMBOURG S.À R.L.

ELIA RE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.

ELTH REASSURANCE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.

ENERGIA RE S.A.,
148, avenue de la Faïencerie, L-1511 LUXEMBOURG
société de management : U. M. L. S.A.

ERAS S.A.,
6 B, route de Trèves, L-2633 LUXEMBOURG
société de management : SOGECORE S.A.

ERICSSON REINSURANCE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

ERSTE REINSURANCE S.A.,
48, rue de Bragance, L-1255 LUXEMBOURG
société de management : ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.

EULER RE,
6 B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

EURAZUR S.A.,
5, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG
directeur agréé : SOREE GERMAIN

EURCOLUX S.A.,
2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
directeur agréé : AZIJN HUGO

EUREKO CAPTIVE S.A.,
5, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management : RISK & INSURANCE SERVICES S.A.

EUREKO REINSURANCE S.A.,
5, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management : RISK & INSURANCE SERVICES S.A.

EURO INTERNATIONAL REINSURANCE S.A.,
25 A, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG
directeur agréé : STENZEL DIETMAR

EUROCHEM REASSURANCE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.

EUROMAF RE,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur agréé : STIENNON CLAUDE

EUROPE REINSURANCE,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur agréé : DIERKENS CLAUDE

EURORE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSEK (EUROPE) S.A.

FIDARE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
directeur agréé : WEBER CLAUDE

FINBEL RE,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
directeur agréé : WEBER CLAUDE

FIR RE,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

FORTIS BANK REINSURANCE LUXEMBOURG (anc : G-Réass.),
50, avenue J.F. KENNEDY, L-2951 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

FOYER RE S.A.,
6, rue Albert Borschette, L-1246 LUXEMBOURG
directeur agréé : MARX HENRI

FUTUR RE S.A.,
7, rue de la Chapelle, L-1325 LUXEMBOURG
directeur agréé : MERSCH PIERRE

GAMBRO REINSURANCE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.

GAMMA RE S.A. (anc. : CARFIDE RE S.A.),
48, rue de Bragance, L-1255 LUXEMBOURG
société de management : ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.

GAVIOTA RE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
directeur agréé : WEBER CLAUDE

GELINS,
6 B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

GENERAS,
B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
directeur agréé : BESNEHARD CHARLES

GIPE S.A.,
6 B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

GLOBAL LIABILITY REINSURANCE COMPANY S.A.,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

GOMAREAL S.A.,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur agréé : DIERKENS CLAUDE

GOTA RE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.

GROUP 4 FALCK REINSURANCE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.

GS RE,
148, avenue de la Faïencerie, L-1511 LUXEMBOURG
directeur agréé : THEODOSE CHRISTIAN

H & M RE S.A.,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
société de management : GECALUX S.A.

HEAT TRANSFER RE SERVICES S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

HECO REASSURANTIE S.A.,
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

HEDERA,
6 B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

HENKEL RE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

HERALUX,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE (EUROPE) S.A.

HEYREL S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.

HOLMEN REINSURANCE S.A. (anc. MODD REINSURANCE),
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.

ICA REINSURANCE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.

IMAGINE REINSURANCE LUXEMBOURG (anc : FORTRESS RE),
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.

INCODEN S.A.,
6 B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

INDURISK RUCKVERSICHERUNG,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur agréé : POENSGEN SILVESTER

INDUSTRIAL RE MUSINI S.A.,
6 B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

INDUSTRIELLE DE REASSURANCE,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.

INOX RE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.

INSUTREL S.A.,
76, avenue de la Liberté, L-1930 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.

INTER RE,
6 B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
directeur agréé : THILLY JEAN

INTERN.CREDIT.MUTUEL./ ICM RE,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSEER (EUROPE) S.A.

INTERNATIONAL REINSURANCE COMPANY S.A.,
14, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 LUXEMBOURG
directeur agréé : NOVAK OLAF

INTERNATIONAL SHIPOWNERS RE CO,
33, boulevard Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG
directeur agréé : ASPDEN PHILLIP

KLAVENESS RE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : ADN INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

LA LUXEMBOURGEOISE RE,
10, rue Aldringen, L-1118 LUXEMBOURG
directeur agréé : HENTGEN PIT

LAU RE S.A.,
2 A, place de Paris/B.P. 2583, L-1025 LUXEMBOURG
directeur agréé : MACE ERIC

LETZRE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
directeur agréé : BESNEHARD CHARLES

LIME REFR IN S.A.,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur agréé : STIENNON CLAUDE

LINDE-RE S.A.,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur agréé : POENSGEN SILVESTER

LIRIN S.A.,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
société de management : GECALUX S.A.

LOCRE S.A.,
6 B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
directeur agréé : THILLY JEAN

LOTUS-BAKERIES REASSURANCES S.A.,
148, avenue de la Faïencerie, L-1511 LUXEMBOURG
directeur agréé : THEODOSE CHRISTIAN

LUCARE S.A.,
8-10, avenue de la Gare, L-1610 LUXEMBOURG
directeur agréé : BAUWENS IVO

LURECO S.A.,
4, rue de l'Eau, L-1449 LUXEMBOURG
directeur agréé : COPPING WALTER

LUXPAR RE S.A.,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
société de management : GECALUX S.A.

MAPLUX RE,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur agréé : STIENNON CLAUDE

MO REINSURANCE,
6, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur agréé : POENSGEN SILVESTER

MODERN RE S.A. (anc. : KORSNAS RE),
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.

MODERNAC S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.

MORGAN RE S.A.,
26-28, rue Edward Steichen, L-2540 LUXEMBOURG
directeur agréé : BIERRY ARNAUD

MU VI RE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.

NAMUR RE S.A.,
24-28, rue Goethe, L-1637 LUXEMBOURG
directeur agréé : PIROTTE JEAN

NOORDHOLLANDSCHE RE S.A.,
2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
société de management : EURCO S.A.

NORDEA RE S.A. (anc. : NB REINSURANCE S.A.),
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.

NORTH EUROPEAN FINANCIAL REINS,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.

OCEANE RE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

OLLE OLSSON REINSURANCE,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

ORSAY-RE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

PAMECO SerAssur S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

PF RE S.A.,
6 B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

PLM REINSURANCE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

POLYRE S.A.,
42, rue de l'Avenir, L-1147 LUXEMBOURG
directeur agréé : THEODOSE CHRISTIAN

POSTEN REINSURANCE,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.

PRINTEMPS REASSURANCE,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
directeur agréé : BESNEHARD CHARLES

PRO RE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SIN SER LUXEMBOURG S.À R.L.

PURACAP S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

R.D.M. RE S.A.,
6 B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

RAIFFEISEN RE S.A.,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur agréé : AARDOOM WILLEM MARINUS

RAIL REASSURANCES S.A.,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur agréé : FRERE FABRICE

REAAL REASSURANTIE S.A.,
2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
société de management : EURCO S.A.

REACOMEX,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MUNS BACH
directeur agréé : STIENNON CLAUDE

REAFIN S.A.,
6 B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

REAGRA S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.

REASAR S.A.,
6 B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

RECEM S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.

RECHEM,
6 B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
directeur agréé : THILLY JEAN

RECTICEL RE S.A.,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
société de management : GECALUX S.A.

REDELCOVER S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.

RENELUX S.A.,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur agréé : STIENNON CLAUDE

RHEA,
BP. 593, L-2015 LUXEMBOURG
directeur agréé : BESNEHARD CHARLES

ROQUETTE RE S.A.,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
société de management : GECALUX S.A.

SACNAS RE,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur agréé : STIENNON CLAUDE

SAFE REINSURANCE (IMMO) S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SIN SER (EUROPE) S.A.

SARAL S.A.,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur agréé : STIENNON CLAUDE

SCEM REINSURANCE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SIN SER LUXEMBOURG S.À R.L.

SCORLUX,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur agréé : DIERKENS CLAUDE

SECO SAFE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.

SECURISK,
6 B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE EMPLOYEE BENEFITS S.A.

SECURLUX,
2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
société de management : EURCO S.A.

SERECO RE S.A. (anc. : NORFIN RE),
6 B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.

SERIL RE,
6 B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

SES RE S.A.,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur agréé : AARDOOM WILLEM MARINUS
SHANKS RE S.A.,

19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

SIREC S.A.,
6 B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
directeur agréé : THILLY JEAN

SKANDIA RE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.

SKANDINAVISKA ENSKILDA REINSUR,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.

SKULD RE (anciennement GRIFFON S.A.),
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

SKULD RE II S.A. (anc. : CALAR RE),
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

SOCARE,
6 B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

SODRA REINSURANCE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.

SOFIRI,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
directeur agréé : BESNEHARD CHARLES

SOFREA,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur agréé : STIENNON CLAUDE

SOGRAPE REINSURANCE S.A.,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur agréé : STIENNON CLAUDE

SOMALRE-SOC.RE SOMMER ALLIBERT,
148, avenue de la Faïencerie, L-1511 LUXEMBOURG
directeur agréé : THEODOSE CHRISTIAN

SONAE RE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.

SOPREFIRA,
148, avenue de la Faïencerie, L-1511 LUXEMBOURG
directeur agréé : THEODOSE CHRISTIAN

SOREAS,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.

SOREVAL S.A.,
6 B, route de Trèves, L-2633 LUXEMBOURG
société de management : SOGECORE S.A.

SORRILUX S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

SPANDILUX S.A.,
99, Grand-Rue, L-1661 LUXEMBOURG
directeur agréé : TOMBS FRANK

SPS REINSURANCE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSEER LUXEMBOURG S.À R.L.

ST LOUIS RE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.

ST-THOMAS SECURITY S.A.,
6 B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

STANDFAST REINSURANCE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.

SUISSES DE RE 3,
148, avenue de la Faïencerie, L-1511 LUXEMBOURG
directeur agréé : THEODOSE CHRISTIAN

SUPERFOS REINSURANCE S.A.,
5, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management : RISK & INSURANCE SERVICES S.A.

SURASSUR,
1, rue Léandre Lacroix, L-1913 LUXEMBOURG
société de management : U. M. L. S.A.

SVENSKA RE,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSEER LUXEMBOURG S.À R.L.

SWEET RE S.A.,
6 B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

SWIFT RE,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.

SYNDICAT GENERAL RE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.

TA REINSURANCE S.A.,
5, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management : RISK & INSURANCE SERVICES S.A.

TAGUS RE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.

TANK RE S.A.,
5, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management : RISK & INSURANCE SERVICES S.A.

TEIDE RE S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.

TELE DANMARK REINSURANCE S.A.,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur agréé : DIERKENS CLAUDE

TELIA REINSURANCE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

TER BEKE LUXEMBOURG,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

TERECO TECHNICAL RE. CO.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
société de management : MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.

TERELUX S.A.,
6 B, route de Trèves, L-2633 LUXEMBOURG
directeur agréé : THILLY JEAN

THARC S.A.,
6 B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management : SOGECORE S.A.

THE RE-COMPANY,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

TIRSA S.A.,
48, rue de Bragance, L-1255 LUXEMBOURG
société de management : ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.

TRANS RE S.A.,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
société de management : GECALUX S.A.

UBN REINSURANCE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.

ULSTEIN RE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.

VAN DE VELDE-MARIE JD S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

VANDEMOORTELE INTERN.RE.COMP.,
6 B, route de Trèves, L-2633 LUXEMBOURG
société de management : SOGECORE S.A.

VATTENFALL REINSURANCE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.

VELASQUEZ S.A.,
6 B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
directeur agréé : THILLY JEAN

VICARE/VICTOIRE ABEILLE REASS.,
29, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG
directeur agréé : NEPPER GERARD

VOLVO GROUP RE S.A.,
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.

WATT RE,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur agréé : STIENNON CLAUDE

WEGE RE S.A.,
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
société de management : GECALUX S.A.

WHITE ROCK REINSURANCE S.A. (anc. : VITAL REINSUR.),
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
société de management : SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.

WURTH REINSURANCE COMPANY S.A.,
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
directeur agréé : WEBER CLAUDE

YOLE S.A.,
6, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur agréé : STIENNON CLAUDE

AIG INSURANCE MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
11, avenue Guillaume/B.P.615, L-2016 LUXEMBOURG
directeur : JACQUES EMSIX
téléphone : 44 30 32-1, fax : 44 31 07

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
directeur : LAMBERT SCHROEDER
téléphone : 31 71 71, fax : 31 71 74

AON LUXEMBOURG S.A.
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
directeur : LAMBERT SCHROEDER
téléphone : 37 71 71, fax : 31 71 74

COMMERCIAL UNION MANAGEMENT S.À R.L.
34, avenue de la Liberté, L-1930 LUXEMBOURG
directeur : GERARD NEPPER
téléphone : 40 28 20-1, fax : 40 83 58-302

DIOT RISK MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
directeur : CHARLES BESNEHARD
téléphone : 22 34 22-1, fax : 47 02 51

EURCO S.A.
2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
directeur : HUGO AZIJN
téléphone : 22 73 43-1, fax : 22 73 47

GEALUX S.A.
6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÜNSBACH
directeur : MAURICE HAAG
téléphone : 40 38 80-1, fax : 49 27 06

GENSEB GENERALI & SEB RISK SERVICES S.A.
19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG
téléphone : 46 21 37, fax : 46 21 38

J. VAN BREDA & CO REINSURANCE MANAGEMENT S.A.
6 B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
directeur : JEAN THILLY
téléphone : 34 68 66-1, fax : 34 68 40

MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.
65, avenue de la Gare, L-1611 LUXEMBOURG
directeur : CLAUDE WEBER
téléphone : 49 69 51, fax : 49 69 36

RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A. (en abrégé : 2RS)
26-28, rue Edward Steichen, L-2540 LUXEMBOURG
directeur : ARNAUD BIERRY
téléphone : 26 00 35-1, fax : 26 00 35-500

RISK & INSURANCE SERVICES S.A.
5, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
directeur : KELD BOECK
téléphone : 22 24 74-1, fax : 22 15 50

SOGECORE S.A.
6 B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
directeur : JEAN THILLY
téléphone : 34 68 66-1, fax : 34 68 40

SINSER (EUROPE) S.A.
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
directeur : CHARLES BESNEHARD
téléphone : 22 34 22-1, fax : 47 02 50

SINSER LUXEMBOURG S.À R.L.
19, rue de Bitbourg/B.P. 593, L-2015 LUXEMBOURG
directeur : TONY NORDBLAD
téléphone : 22 34 22-1, fax : 47 02 50

SOGECORE EMPLOYEE BENEFITS S.A.

6 B, route de Trêves, L-2633 SENNINGERBERG

directeur : JEAN THILLY

téléphone : 34 68 66-1, fax : 34 68 40

SOGECALUX S.A.

6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 MÛNSBACH

directeur : CLAUDE DIERKENS

téléphone : 40 21 90, fax : 49 27 06

SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

6 B, route de Trêves, L-2633 SENNINGERBERG

directeur : JEAN THILLY

téléphone : 34 68 66-1, fax : 34 68 40

FB BROKERAGE LUXEMBOURG S.A.

66, route d'Esch, L-1470 LUXEMBOURG

directeur : PASCAL LOHEST

téléphone : 45 66 88, fax : 45 66 99

U. M. L. S.A.

148, avenue de la Faïencerie, L-1511 LUXEMBOURG

directeur : CHRISTIAN THEODOSE

téléphone : 46 96 01-200, fax : 46 96 01-209

VIC'S ART (RE-) INSURANCE ADVISORS S.A.

32, rue du Curé, L-1368 LUXEMBOURG

directeur : ENNO CARL

téléphone : 26 20 00 50, fax : 26 20 00 51

WILLIS CORROON MANAGEMENT S.A.

148, avenue de la Faïencerie, L-1510 LUXEMBOURG

directeur : PHILIPPE DUCHE

téléphone : 46 96 01-200, fax : 46 96 01-209

ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.

48, rue Bragance, L-1255 LUXEMBOURG

directeur : BRUNO DURIEUX

téléphone : 45 00 55-1, fax : 45 56 97

1 LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES

2 LISTE DES PERSONNES MORALES

BAUDSON Roland
3, rue de Niederpallen
L-8551 NOERDANGE

BAUSCHERT Edgar
c/o GIP INTERNATIONAL S.A.
46A, avenue J.-F. Kennedy
L-1855 LUXEMBOURG

BAUSTERT-DELVIGNE Maryse
c/o CAREE
24, rue Beaumont
L-1219 LUXEMBOURG

BOIS Jean-Baptiste
7, rue Jean-Pierre Sauvage
L-2514 LUXEMBOURG

BORCEUX Olivier
c/o EVEREST COMMUNICATION S.À R.L.
274, route de Longwy
L-1940 LUXEMBOURG

BOSQUEE Bernard
c/o CONDOR COURTIERS & CONSEILLERS S.À R.L.
117, route de Strassen
L-8009 STRASSEN

BOSSICART Didier
25, route d'Arlon
L-8410 STEINFORT

CALDANA Marco
c/o FARAD INTERNATIONAL S.A.
49, boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

CARL Enno
c/o VIC'S ART (RE-) INSURANCE ADVISORS S.A.
32, rue du Curé
L-1368 LUXEMBOURG

CASTANY Alain
c/o AEROTRADING INSURANCE S.A.
1, rue de Nassau
L-2213 LUXEMBOURG

CLAUDIN Antony
c/o FININSUR COURTAGE ET CONSEIL
43, boulevard Prince Henri
L-1724 Luxembourg

CONDELLO Clemente
11, rue Mère Teresa
L-8033 STRASSEN

CORELLI Salvatore
c/o EUROPEAN BUSINESS NETWORK S.A.
218, route de Longwy
L-1940 Luxembourg

CREPAIN Paul
c/o KOBELCO LUXEMBOURG S.A.
28, Côte d'Eich
L-1450 LUXEMBOURG

DADU Laurent
c/o CONCEPT MARKETING FINANCE (C.M.F.) S.A.
1, rue Goethe
L-1637 LUXEMBOURG

DE BRAQUILANGES Patrick
c/o VAN MOER SANTERRE LUXEMBOURG S.A.
52-54, rue Charles Martel
L-2134 LUXEMBOURG

DE FAYS Philippe
c/o CREATERRA
25, route d'Esch
L-1470 LUXEMBOURG

DELFELD Claude
c/o MARSH S.A.
16, rue Robert Stümper
L-2557 LUXEMBOURG

DELREE Joseph
Résidence Sainte Maurice
2A/36, route d'Eselborn
L-9706 CLERVAUX

DÖRRIE Detlef
c/o AKTIV ASSEKURANZ MAKLER GmbH
74, route de Luxembourg
L-6633 WASSERBILLIG

DUINSLAEGER Erik
c/o MONEYCLIP INSURANCE BROKER LUXEMBOURG S.A.
4, rue du Pont
L-9650 ESCH-SUR-SÛRE

EECKMAN Jean-Pierre
c/o INVICTA-ART S.À R.L. INT INSURANCE BROKERS
9b, Plateau Altmünster
L-1123 LUXEMBOURG

EECKMAN Laurence
c/o INVICTA-ART S.À R.L. INT INSURANCE BROKERS
9 B, Plateau Altmünster
L-1123 LUXEMBOURG

FAGNOUL Frédéric
c/o EURO PARTNER INVEST S.A.
94, rue du Golf
L-1638 SENNINGERBERG

FALLON Guibert
c/o CIRCLES GROUP S.A.
167, route de Longwy
L-1941 Luxembourg

FAVRE Claude
5, Chemin d'Aspelt
L-5740 FILSDORF

FONDU Marc
c/o DILIGENTIA S.A.
20, rue Michel Rodange
L-2430 Luxembourg

FOX Jean-Damien
c/o INTEGRA CONSULTANCY SERVICES
4, rue Jean-Pierre Brasseur
L-1258 LUXEMBOURG

GERAERTS Philippe
c/o LUX LIFE CONSULTING
11, rue des Tondeurs
L-9570 WILTZ

GERARD Pascal
c/o FININSUR COURTAGE ET CONSEIL
43, boulevard Prince Henri
L-1724 LUXEMBOURG

GIERES Pierrot
c/o MEDIA-ASSURANCES S.A.
45, boulevard Pierre Frieden
L-1543 LUXEMBOURG

GREDEN Roger
c/o FIRST INTERNATIONAL BROKER S.A.
18, rue Michel Rodange
L-2430 LUXEMBOURG

GRUNDHEBER Rainer
c/o ASSEKURANZ AG
5, rue C.M. Spoo
L-2546 LUXEMBOURG

HAAS Norbert
c/o IBG VERSICHERUNGSMAKLER S.à r.l.
Maison 150
L-9991 WEISWAMPACH

HANNOSET Jean-François
c/o D.S. LUX S.A.
12, rue Eugène Ruppert
L-2453 LUXEMBOURG

HAUFFELS Paul
29, rue de Braganca
L-1255 LUXEMBOURG

HEGER Olivier
c/o CIRCLES GROUP S.A.
167, route de Longwy
L-1941 LUXEMBOURG

HENRY Christian
c/o INTEGRA CONSULTANCY SERVICES
4, rue Jean-Pierre Brasseur
L-1258 LUXEMBOURG

HOFFMANN Marc
c/o AGN S.A.
29, avenue Pasteur
L-2311 Luxembourg

HUDSON S. Jan
c/o AMERICAN-EUROPEAN INSURANCE BROKERAGE
4, rue Hoimesbusch
L-5371 SCHUTTRANGE

KUGELER Alphonse
c/o ARCELOR INSURANCE CONSULTANTS S.A.
20, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg

LAMBORELLE Erny
8, op der Tom
L-9760 LELLINGEN

LAMOTE Jacques
c/o BUO LUXEMBOURG S.A.
6, rue Jean Engling
L-1446 LUXEMBOURG

LANG Raymond
c/o ASSURGEST S.A.
17, rue Jean Jaurès
L-3490 DUDELANGE

LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES

LISTE DES PERSONNES MORALES

LANSLEY Harvey John
c/o VERITAS FINANCIAL SERVICES
12, rue Jean Engling
L-1466 LUXEMBOURG

LEROUX Marc
c/o GEPLUX p.a. Fiduciaire Vincent La Mendola
50, avenue de la Liberté
L-1930 LUXEMBOURG

LEYSEN Marc
c/o J. VAN BREDA & Co, LUXEMBOURG
283, route d'Arlon
L-8011 STRASSEN

LOHEST Pascal
c/o FB BROKERAGE LUXEMBOURG S.A.
66, route d'Esch
L-1470 LUXEMBOURG

LOZIE Koen
c/o LOZIE, ABTS & PARTNERS LUXEMBOURG S.A.
105, route d'Arlon
L-8211 MAMER

MAGNUS Vincent
c/o ALTIS ASSURANCES S.A.
9, route des 3 Cantons
L-8399 WINDHOF

MARTIN Pierre
c/o SARALUX
287, route d'Arlon
L-1150 LUXEMBOURG

MARTIN David John
c/o PROFESSIONAL INVESTMENT CONSULTANTS
43, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

MASSOT Gaudéric
c/o ADLUX
3B, boulevard Prince Henri
L-1724 Luxembourg

MATHIEU Pierre
c/o NEXUS ASSURANCES
67, rue Michel Welter
L-2730 LUXEMBOURG

MORVILI Fabio
c/o MEIE EUROPE INSURANCE BROKER
12-14, boulevard G.D. Charlotte
L-1330 Luxembourg

MOUTSCHEN Eugène
c/o EVEST LUXEMBOURG S.A.
103, avenue du X Septembre
L-2551 LUXEMBOURG

NELEN Hans
c/o GLOBAL ASSURANCE S.A.
B.P. 1066
L-1010 LUXEMBOURG

NEPPER Gérard
c/o AGN S.A.
29, avenue Pasteur
L-2311 LUXEMBOURG

NEUBERG Guy
c/o Groupe Neuberg, Courtier d'Assurances S.A.
5, rue de la Sapinière
L-8832 ROMBACH

PHILIPPE Dominique
c/o EUROPEENNE DE COURTAGE (LUXEMBOURG) S.A.
10, avenue Guillaume
L-1650 LUXEMBOURG

PIOLLET Alain
c/o SOFYCIL Management S.A.
10, avenue Guillaume
L-1650 LUXEMBOURG

PIRET Thibaut
c/o C.A.P. S.A.
4, route de Longwy
L-4830 RODANGE

PIROTON Albert
c/o ESCHTARI S.A.
25/3, rue de Blochausen
L-1243 LUXEMBOURG

POOT-BAUDIER Idès
c/o AON LUXEMBOURG S.A.
19, rue de Bitbourg
L-1273 LUXEMBOURG

POUMAY Paul-Yves
c/o STRATINVEST INSURANCE S.A.
3, rue des Foyers
L-1537 LUXEMBOURG

PRIEM Johan
c/o CONDOR COURTIERIS & CONSEILLERS S.À R.L.
117, route de Strassen
L-8009 STRASSEN

RANKI Timo
c/o EVLI LIFE - INTERNATIONAL INSURANCE BROKERS
60, Grand-Rue
L-1660 LUXEMBOURG

REMOUCHAMPS Pascal
c/o EUROPEAN BROKER S.A.
23, rue Beaumont
L-1219 LUXEMBOURG

ROTTEVEEL Joseph
c/o SUXES LIFE INSURANCE BROKERS S.A.
10-12, rue de Medernach
L-7619 LAROCLETTE

RUXTON Derek Stuart
c/o COMPAGNIE GÉNÉRALE EUROPÉENNE DE FINANCE
B.P. 646
L-2016 LUXEMBOURG

SAS Werner
c/o FIRST INTERNATIONAL BROKER S.A.
18, rue Michel Rodange
L-2430 LUXEMBOURG

SCHÄFER Markus
c/o MEDIVERS AG
5, rue C.M. Spoo
L-2546 LUXEMBOURG

SCHMIT Philippe
c/o R.F. HOTTINGER INSURANCE CONSULTING S.A.
46, boulevard G.-D. Charlotte
L-1330 LUXEMBOURG

SCHWEITZER Daniel
c/o SCHWEITZER LUXEMBURG S.À R.L.
24A, rue de Remich
L-5471 WELLENSTEIN

SEEN Albert
c/o SUXES LIFE INSURANCE BROKERS S.A.
10-12, rue de Medernach
L-7619 LAROCLETTE

SKALKOWSKI Christophe
c/o CREDIT SUISSE COURTAGES S.A.
56, Grand-Rue
L-1660 LUXEMBOURG

SNYDERS Patrick
1 A, boulevard de la Fraternité
L-1541 LUXEMBOURG

SPENCE Robert
c/o DE VERE & PARTNERS S.À R.L.
4, avenue J.P. Pescatore
L-2324 LUXEMBOURG

STROHLE Armand
c/o LIFE EXPANSION S.A.
335, route de Thionville/Résidence Calimera
L-5884 HESPERANGE

THEODOSE Christian
c/o GRAS SAVOYE LUXEMBOURG
148-152, avenue de la Faïencerie
L-1511 LUXEMBOURG

THILLY Jean
c/o SOGECORE S.A.
6 B, route de Trèves
L-2633 SENNINGERBERG

THYS Jean-Marc
c/o OPTIMUM CONSEIL S.A.
39, avenue Monterey
L-1010 LUXEMBOURG

TISSIER Alain
12, an der Kettenbach
L-5222 SANDWEILER

VAN DE KERCKHOVE Lieven
c/o C.M.R. SERVICES S.A.
9, rue Jean-Pierre Sauvage
L-2514 LUXEMBOURG

VAN JEAN Edmond
c/o INVESTEAM S.À R.L.
27, Huewelerstrooss
L-8521 BECKERICH

1 LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES

2 LISTE DES PERSONNES MORALES

1 VANDER DONCKT Christophe

c/o L.C.L. S.À R.L.
27, Huewelerstrooss
L-8521 BECKERICH

VANDERSCHRICK Luc
51, rue Albert 1er
L-1117 Luxembourg

VINASCHI Thierry
c/o ASSURANCES CONSULTING COURTAGE S.A.
26, rue Marguerite de Brabant
L-1254 LUXEMBOURG

WAUGH Ben Michael
c/o BARCLAYS INTERNATIONAL INDEPENDENT FINANCIAL
ADVIS
26, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

WERTHEIM Alice
77, avenue Victor Hugo
L-1750 LUXEMBOURG

WERY Francis
18, rue de Bourglinster
L-6180 GONDERANGE

WHITE Raymond
c/o DELTA CONCEPT INVESTISSEMENT S.A.
6, place de Nancy
L-2212 LUXEMBOURG

WICKEL Anja
23, Grand-Rue
L-6630 WASSERBILLIG

WOLF Emmanuel
c/o MASTER-FINANCE S.A.
B.P. 36
L-8301 CAPELLEN

2 ADLUX

3 B, boulevard Prince Henri
L-1724 LUXEMBOURG

AEROTRADING INSURANCE S.A.
1, rue de Nassau
L-2213 LUXEMBOURG

AGN S.A.
29, avenue Pasteur
L-2311 LUXEMBOURG

AKTIV ASSEKURANZ MAKLER LUXEMBOURG
74, route de Luxembourg
L-6633 WASSERBILLIG

ALTIS ASSURANCES S.A.
9, route des 3 Cantons
L-8399 WINDHOF

AMERICAN-EUROPEAN INSURANCE BROKERAGE
4, rue Hoimesbusch
L-5371 SCHUTTRANGE

AON LUXEMBOURG S.A.
19, rue de Bitbourg
L-1273 LUXEMBOURG

ARCELOR INSURANCE CONSULTANTS S.A.
20, rue Eugène Ruppert
L-2453 LUXEMBOURG

ASSEKURANZ AG
5, rue C.M. Spoo
L-2546 LUXEMBOURG

ASSURANCES CONSULTING COURTAGE S.A.
26, rue Marguerite de Brabant
L-1254 LUXEMBOURG

ASSURGEST S.A.
17, rue Jean Jaurès
L-3490 DUDELANGE

BUO LUXEMBOURG S.A.
6, rue Jean Engling
L-1466 LUXEMBOURG

C.A.P. S.A.
4, route de Longwy
L-4830 RODANGE

C.R.M. SERVICES S.A.
9, rue Jean-Pierre Sauvage
L-2514 Luxembourg

CAREE 24, rue Beaumont L-1219 LUXEMBOURG	EUROPEAN BUSINESS NETWORK S.A. 218, route de Longwy L-1940 LUXEMBOURG
CIRCLES GROUP S.A. 167, route de Longwy L-1941 LUXEMBOURG	EUROPEENNE DE COURTAGE (LUXEMBOURG) S.A. 10, avenue Guillaume L-1650 LUXEMBOURG
COMPAGNIE GÉNÉRALE EUROPÉENNE DE FINANCE ET D'INVESTISSEMENT B.P. 646 L-2016 LUXEMBOURG	EVEST LUXEMBOURG S.A. 103, avenue du X Septembre L-2551 LUXEMBOURG
CONCEPT MARKETING FINANCE (C.M.F.) S.A. 1, rue Goethe L-1637 Luxembourg	EVLI LIFE-INTERNATIONAL BROKERS, LUXEMBOURG BRANCH 60, Grand-Rue L-1660 Luxembourg
CONDOR COURTIER & CONSEILLERS S.À R.L. 117, route d'Arlon L-8009 STRASSEN	FARAD INTERNATIONAL S.A. 49, boulevard Royal L-2449 Luxembourg
CREDIT SUISSE COURTAGE S.A 56, Grand-Rue L-1660 LUXEMBOURG	FB BROKERAGE LUXEMBOURG S.A. 66, route d'Esch L-1470 Luxembourg
D.S. LUX S.A. 12, rue Eugène Ruppert L-2453 LUXEMBOURG	FININSUR COURTAGE ET CONSEIL 43, boulevard Prince Henri L-1724 LUXEMBOURG
DELTA CONCEPT INVESTISSEMENT S.A. 6, place de Nancy L-2212 LUXEMBOURG	FIRST INTERNATIONAL BROKER S.A. 18, rue Michel Rodange L-2430 LUXEMBOURG
DILIGENTIA S.A. 20, rue Michel Rodange L-2430 LUXEMBOURG	GEPLUX S.À R.L. c/o Fiduciaire La Mendola 50, avenue de la Liberté L-1930 LUXEMBOURG
EBICA 1, rue Emile Bian L-1235 LUXEMBOURG	GLOBAL ASSURANCE S.A. B.P. 1066 L-1010 LUXEMBOURG
ESCHTARI S.A. 25/3, rue de Blochausen L-1243 LUXEMBOURG	GRAS SAVOYE LUXEMBOURG 148-152, avenue de la Faïencerie L-1511 LUXEMBOURG
EURO PARTNER INVEST 23, Grand Rue L-8372 HOBSCHEID	GROUPE NEUBERG, COURTIER D'ASSURANCES S.A. 5, rue de la Sapinière L-8832 ROMBACH
EUROPÄISCHE VERSICHERUNGSBÖRSE GMBH 23, Grand-Rue L-6630 WASSERBILLIG	IBG VERSICHERUNGSMAKLER S.À R.L. Maison 150 L-9991 WEISWAMPACH
EUROPEAN BROKER S.A. 24, rue Beaumont L-1219 LUXEMBOURG	INTEGRA CONSULTANCY SERVICES S.A. 4, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 LUXEMBOURG

INVEST SERVICES S.À R.L.
2, route de Trèves
L-2633 SENNINGERBERG

INVESTTEAM S.À R.L.
27, Huewelerstrooss
L-8521 BECKERICH

INVICTA-ART S.À R.L. INT INSURANCE BROKERS
9 B, Plateau Altmünster
L-1123 LUXEMBOURG

J. VAN BRED A & CO, LUXEMBOURG
283, route d'Arlon
L-8011 STRASSEN

KOBELCO LUXEMBOURG S.A.
28, Côte d'Eich
L-1450 LUXEMBOURG

L.C.L. S.À R.L.
27, rue de Hovelange
L-8521 BECKERICH

LIFE EXPANSION S.A.
335, route de Thionville/Résidence Calimera
L-5884 HESPERANGE

LOZIE, ABTS & PARTNERS LUXEMBOURG S.A.
105, route d'Arlon
L-8211 MAMER

LUX LIFE CONSULTING
11, rue des Tondeurs
L-9570 WILTZ

M.P.M. INTERNATIONAL S.A.
38, avenue du X Septembre
L-2550 LUXEMBOURG

MARSH S.A.
16, rue Robert Stümper
L-2557 LUXEMBOURG

MASTER-FINANCE S.A.
B.P. 36
L-8301 CAPELLEN

MEDIA-ASSURANCES S.A.
45, boulevard Pierre Frieden
L-1543 LUXEMBOURG

MEDIVERS AG
5, rue C.M. Spoo
L-2546 LUXEMBOURG

MONEYCLIP INSURANCE BROKER LUXEMBOURG S.A.
7, rue Michel Thilges
L-9573 WILTZ

OPTIMUM CONSEIL S.A.
39, avenue Monterey
L-2163 LUXEMBOURG

PATRIMOINE & FINANCE S.À R.L.
2 A/36, route d'Eselsborn
L-9706 CLERVAUX

PROFESSIONAL INVESTMENT CONSULTANTS (EUROPE) S.A.
43, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

R.F. HOTTINGER INSURANCE CONSULTING S.A.
46, boulevard G.-D. Charlotte
L-1330 LUXEMBOURG

SARALUX S.A.
287, route d'Arlon
L-1150 LUXEMBOURG

SCHWEITZER LUXEMBURG S.À R.L.
24 A, rue de Remich
L-5471 WELLENSTEIN

SECURUM S.A.
115, route d'Arlon
L-8311 CAPELLEN

SOFYCIL MANAGEMENT S.A.
10, avenue Guillaume
L-1650 LUXEMBOURG

SOGECORE S.A.
6 B, route de Trèves
L-2633 SENNINGERBERG

STRATINVEST INSURANCE S.A.
3, rue des Foyers
L-1537 Luxembourg

SUXES LIFE INSURANCE BROKERS S.A.
10-12, rue de Medernach
L-7619 LAROCLETTE

VERITAS FINANCIAL SERVICES
17 A, 12, rue Jean Engling
L-1466 LUXEMBOURG-DOMMELDANGE

LISTE DES PERSONNE PHYSIQUES

1

LISTE DES PERSONNE MORALES

2

Annexe - Liste de gestionnaires de fonds de pension (situation en septembre 2004)

1 BAKEN Thierry
54, rue St-Jean
B-6700 ARLON

BILLEMON Dirk
CAISSE DE PENSION DES EMPLOYES BGL
50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 LUXEMBOURG

FRERE Roland
40, rue des Près
L-5316 CONTERN

NICOLAI Alain
c/o LA BALOISE VIE
1, rue Emile Bian
L-2010 LUXEMBOURG

SCHOLS Patrick
c/o SWISS LIFE S.A.
25, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

VALENTIN Baudouin
c/o ESOFAC INTERNATIONAL S.A.
3, rue Adames
L-1114 LUXEMBOURG

VAN PEER Martine
c/o ESOFAC INTERNATIONAL S.A.
3, rue Adames
L-1114 LUXEMBOURG

2 ACTUALUX
5, place de la Gare
L-1012 LUXEMBOURG

APENSO S.A.
23, av. de la Porte Neuve
L-2227 LUXEMBOURG

EBICA S.A.
1, rue Emile Bian
L-2010 LUXEMBOURG

ESOFAC INTERNATIONAL S.A.
37, rue Michel Engels
L-1465 LUXEMBOURG

LA BALOISE VIE
1, rue Emile Bian
L-2010 LUXEMBOURG

SWISS LIFE S.A.
25, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

ADN INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.
date d'agrément : 12.12.00
19, rue de Bitbourg/B.P. 593
L-2015 Luxembourg

EURCO S.A.
date d'agrément : 21.11.00
2, rue Nicolas Bové
L-1253 Luxembourg

GECALUX S.A.
date d'agrément : 31.12.00
5, place de la Gare
L-1616 Luxembourg

MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.
date d'agrément : 24.02.00
65, avenue de la Gare
L-1611 Luxembourg

SOGECORE S.A.
date d'agrément : 22.12.00
6 B, route de Trêves
L-2633 Sennigerberg

BRANCHES AUTRES QUE VIE

BRANCHES VIE

BRANCHES FONDS DE PENSION

1

2

3

1. Accidents (y compris les accidents de travail et les maladies professionnelles)
2. Maladie
3. Corps de véhicules terrestres (autres que ferroviaires)
4. Corps de véhicules ferroviaires
5. Corps de véhicules aériens
6. Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
7. Marchandises transportées (y compris les marchandises, bagages et tous autres biens)
8. Incendie et éléments naturels
9. Autres dommages aux biens
10. R.C. véhicules terrestres automoteurs
11. R.C. véhicules aériens
12. R.C. véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
13. R.C. générale
14. Crédit
15. Caution
16. Pertes pécuniaires diverses
17. Protection juridique
18. Assistance

* Au cas où le numéro de la branche est suivi d'un astérisque, l'entreprise d'assurance n'est autorisée qu'à couvrir des risques dans cette branche d'assurances qui relèvent de la catégorie des grands risques. Pour ces branches on désigne par « grands risques » les risques :

- qui relèvent des catégories crédit (branche 14) et la caution (branche 15) lorsque le souscripteur exerce à titre professionnel une activité industrielle, commerciale ou libérale, à condition que le risque se rapporte à cette activité,

- qui concernent les corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires (branche 3), l'incendie et les éléments naturels (branche 8), les autres dommages aux biens (branche 9), la responsabilité civile des véhicules terrestres automoteurs (branche 10), la responsabilité civile générale (branche 13) et les pertes pécuniaires diverses (branche 16), lorsque le preneur d'assurance exerce une activité dont l'importance dépasse les limites chiffrées d'au moins deux des trois critères suivants :

- total du bilan : 6,2 millions d'euros
- montant net du chiffre d'affaires : 12,8 millions d'euros
- nombre de membres du personnel employé en moyenne au cours de l'exercice : 250.

Tous les risques relevant des branches 4, 5, 6, 7, 11 et 12 sont des grands risques par nature de sorte que pour ces branches aucune distinction particulière ne s'impose.



- 2 I. Assurances en cas de vie, de décès, assurances mixtes, assurances de rentes - autres que l'assurance nuptialité et natalité - non liées à des fonds d'investissement ainsi que les assurances complémentaires à ces assurances
- II. Assurance nuptialité, assurance natalité
- III. Assurances en cas de vie, de décès, assurances mixtes, assurances de rentes liées à des fonds d'investissement
- IV. Permanent health insurance
- V. Opérations tontinières
- VI. Opérations de capitalisation
- VII. Opérations de gestion de fonds collectifs de retraite
- VIII. Opérations visées par le Code français des assurances au livre IV titre 4 chapitre 1
- IX. Opérations dépendant de la durée de la vie humaine définies ou prévues par la législation des assurances sociales
- 3 A. Prestations comportant un risque viager ou un risque d'investissement supporté par le fonds de pension
- B. Prestations de régimes sans risque viager et où le risque d'investissement est supporté par l'affilié
- C. Prestations complémentaires en cas de décès ou d'invalidité d'affiliés en activité